PRÉAMBULE

INTRODUCTION GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIE DE LA RÉGLEMENTATION DES GRADES

À compter du 1er Septembre 2018, la réglementation des grades (comme la réglementation sportive) fonctionnera selon le calendrier des années sportives c'est à dire selon le rythme des calendriers scolaires.

PRÉALABLE

Les différents grades de Judo, Jujitsu et disciplines associées forment un ensemble dans la progression des connaissances en Judo, Jujitsu et disciplines associées.
Les valeurs morales, la maîtrise technique et la participation aux épreuves sportives sont l'aboutissement normal de l'enseignement et de l'exemple dispensé, de l'étude technique et de l'entraînement (shin–ghi–tai).

Nul ne peut participer à la délivrance des grades par l'intermédiaire de quelque organisme que ce soit autre que la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents et se prévaloir ou avoir accepté un grade qui n'aurait pas été délivré par la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents.
L'usage irrégulier d'un titre protégé (les dan) est constitutif d'une usurpation de titre susceptible de faire l'objet de poursuites sur la base des dispositions du code pénal.

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GRADES

Le grade de Judo-jujitsu et disciplines associées symbolise les valeurs de l'esprit et du corps : shin-ghi-tai (esprit, technique, efficacité).
La partie sportive « TAÏ » est une condition absolument indispensable en particulier du premier au quatrième dan inclus – mais qui ne se suffit pas à elle-même : d'autres valeurs essentielles doivent toujours entrer en ligne de compte.

Le sport, on l'oublie trop souvent, est un jeu c'est-à-dire une source de joie et d'émulation, une forme d'éducation c'est-à-dire un apport et un enrichissement, enfin une ascèse c'est-à-dire une ligne de conduite : être libre, c'est respecter la discipline que l'on s'est fixée. Par conséquent et plus encore que pour toute autre manifestation de Judo-Jujitsu et disciplines associées, un examen de passage de grade doit se signaler, chez tous les participants, par la volonté jamais démentie d'avoir une tenue exemplaire, à tous les points de vue, à tous les instants.

Si cette préoccupation constante de se comporter de façon irréprochable venait, si peu que ce soit, à faire défaut, cela prouverait que le judoka n'est pas digne de se présenter ; s'il est examinateur, qu'il n'est pas digne de faire subir l'examen ; s'il est enseignant, qu'il n'est pas digne d'enseigner ; s'il est dirigeant, qu'il n'est pas digne de ses responsabilités administratives.

Le respect de ce que l'on fait est la condition première et la première garantie de la valeur de nos actes.

Des délais de présentation sont imposés entre les passages de grades successifs.

Les candidats – et leurs enseignants – doivent se rappeler que ces délais correspondent non pas à du temps mort, inemployé, mais au temps minimum de maturation indispensable qui doit être effectivement consacré à l'entraînement et permettre ainsi de progresser dans l'étude du Judo-jujitsu disciplines associées ; un an de pratique c'est au moins une centaine de séances intenses sur le tapis ; pour cette raison, un âge et un temps minimums sont fixés pour l'accession aux différents grades.

La Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents devra constamment se préoccuper d'aménager, préciser, compléter, améliorer en fonction des expériences et suivant les nécessités le présent règlement.

Jigoro KANO, fondateur du Judo-jujitsu, avait défini les principes du Judo-jujitsu par deux maximes :

- Seiryoku-Zenyo (utilisation optimum de l'énergie)
- Jita Kyoei (entraide et prospérité mutuelle)

Dans cet esprit, la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents a pensé qu'il était logique de tenir compte de tous ces critères dans l'élaboration des programmes d'examens.

FONCTIONNEMENT ET PRINCIPES GENERAUX DE LA CSDGE

La CSDGE suit un principe fondamental en matière de délivrance des grades qui obéit à la maxime
« ENTRAIDE ET PROSPÉRITÉ MUTUELLE »,
principe selon lequel tout grade doit donner lieu à une contrepartie qui peut être de nature différente selon les grades (examen, contribution…).

Ce principe s'applique quel que soit le grade (1er dan et plus) et quelle qu'en soit la nature (grade aménagé, grade délivré à titre exceptionnel…)

COMMISSION SPÉCIALISÉE DES DAN ET GRADES ÉQUIVALENTS DE LA FFJDA
STRUCTURE ET MODE DE FONCTIONNEMENT

1 - TEXTES OFFICIELS

Article L. 212-5 du code du sport : Dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la fédération délégataire ou, à défaut, de la fédération agréée consacrée exclusivement aux arts martiaux.

Un arrêté du ministre chargé des sports, fixe la liste des Fédérations mentionnées au premier alinéa.

Article L. 212-6 du code du sport : Les commissions spécialisées des dans et grades équivalents, dont la composition est fixée par arrêté du ministre chargé des sports après consultation des fédérations concernées, soumettent les conditions de délivrance de ces dans et grades au ministre chargé des sports qui les approuve par arrêté.

Arrêté du 22 Septembre 2003 : portant approbation des conditions de délivrance des dan et grades équivalents adoptées par la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la Fédération Française de Judo et disciplines associées. (Parutions : Journal officiel no 232 du 7 octobre 2003).

Arrêté du 6 Mars 2014 : modifiant l'arrêté du 3 août 2005 portant nomination à la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées. (Parution : Journal officiel du 1er avril 2014 – JORF no 0077 – Page 6275 Texte n°96).

Arrêté du 05 Août 2016 : fixant la liste des fédérations sportives disposant d'une Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents. Entrée en vigueur au 01 Avril 2017.

2- FONCTIONNEMENT DE LA CSDGE DE LA FFJDA

1) Définition

La Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA est une commission essentiellement technique, composée d'experts haut gradés.

Le Président de la CSDGE de la FFJDA est désigné par le Président de la Fédération. Pour le fonctionnement de la CSDGE, un membre est élu secrétaire général de la CSDGE, sur proposition du Président.

La Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA contribue à maintenir l'unité des grades du Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées.

2) Rôle de la commission

Elle doit :

- préserver la valeur pleine et entière du ou des grades dans leur progression, leur hiérarchie, leur harmonie, car à partir
- d'une bonne et juste notion de grade se situent toutes les qualifications, responsabilités et représentations du Judo, Jujitsu, Kendo et des disciplines associées,
- susciter une adaptation continue de la réglementation des grades en préservant les notions fondamentales et traditionnelles du grade (shin-ghi-tai),
- étudier tous les cas particuliers qui pourraient lui être soumis,
- soumettre à l'approbation du ministre chargé de la santé, de la Jeunesse et des sports les conditions de délivrance des grades et dan,
- délivrer les grades.

3) Composition de la commission

Conformément à l'arrêté du 05 Août 2016, dont l'entrée en vigueur se fera le 01 avril 2017, la composition de la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA est ainsi déterminée :
- deux tiers de membres représentant la fédération parmi lesquels un président désigné par la fédération et le directeur technique national ;
- un tiers de membres représentant les fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires concernées, proportionnellement au nombre de leurs licenciés respectifs.

Cette répartition proportionnelle se fait au plus fort reste. A cette fin, les fédérations mentionnées à l'article A. 212-175-15 du présent arrêté établissent un tableau récapitulatif du nombre de pratiquants licenciés de la ou des disciplines concernées pour chaque fédération multisports, affinitaires, scolaire et universitaire concernée.

En vertu de l'arrêté ci-dessus nommé, les membres des commissions spécialisées des dans et grades équivalents doivent être titulaires d'un 6e dan ou d'un grade équivalent. A défaut, des membres titulaires d'un 5e dan ou d'un 4e dan ou d'un grade équivalent peuvent être désignés.

La durée du mandat des membres des commissions spécialisées des dans et grades équivalents est identique à celle du mandat des instances dirigeantes des fédérations mentionnées à l'article A. 212-175-15 dudit arrêté.

4) Règlement particulier de la CSDGE de la FFJDA

1. Fonctionnement de la commission

- la commission se réunit au moins trois fois par an,
- l'ordre du jour est fixé par le président de la CSDGE sur proposition de la commission administrative de la CSDGE de la FFJDA
- les questions diverses seront à adresser en CSDGE dans un délai d'au moins 15 jours précédant la réunion plénière

- la présence des deux tiers des membres de la commission est exigée pour statuer quant aux modifications réglementaires et quant aux demandes de grade à titre exceptionnel.

Ces décisions se prennent à la majorité absolue des membres présents et aucune procuration n'est acceptée.

- la convocation, l'ordre du jour et les documents nécessaires à la réunion sont adressés quinze jours avant la date de la réunion à tous les membres de la commission.

Lorsqu'une décision relevant de la compétence de la commission plénière de la CSDGE doit être prise alors qu'elle ne peut être réunie, il est possible de consulter les membres de la Commission Plénière de la CSDGE par voie postale ou par voie électronique. Les décisions prises par consultation écrite (postale ou électronique) ont la même valeur que celles prises lors d'une réunion de la Commission Plénière de la CSDGE.

2. Durée du mandat des membres

La durée du mandat des membres de la commission est liée à l'olympiade sportive.

3- STRUCTURES MISES EN PLACE

A/ Sur le plan national :

Afin d'exercer les missions qui lui sont confiées, la CSDGE instaure les sous-commissions suivantes : la commission administrative, le comité des hauts grades, la commission en charge de l'étude de la réglementation et toute commission ad hoc nécessaire à son fonctionnement.

La composition des différentes sous-commissions est déterminée en commission plénière de la CSDGE en début d'olympiade.

Le secrétaire général de la CSDGE assurera la présidence de l'ensemble des sous-commissions.

1) La commission administrative

C'est l'organe administratif de la CSDGE de la FFJDA.

Composition :

- le secrétaire général de la CSDGE,
- 3 membres désignés par la CSDGE de la FFJDA dont au moins un choisi parmi les représentants des Fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées,
- le DTN de la FFJDA,
- le chargé de mission auprès de la CSDGE de la FFJDA, désigné par le DTN.

Attributions :

- étude et validation des demandes de grade à titre exceptionnel du 1er au 4ème dan inclus
- traitement des affaires courantes, du courrier,
- suivi des homologations et des passages de grades,
- archivage des résultats d'examen,
- préparation des réunions et des procès-verbaux.

2) La sous-commission en charge de la réglementation des grades

C'est l'organe réglementaire de la CSDGE de la FFJDA.

Composition :

- le secrétaire général,
- au moins 8 membres, dont au minimum un choisi parmi les représentants des Fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées.
- le DTN de la FFJDA,
- le chargé de mission auprès de la CSDGE de la FFJDA, désigné par le DTN.

Attributions :

- étude, proposition en commission plénière des modifications réglementaires et statutaires des grades.
- modification des contenus techniques d'examen
- évolutions réglementaires.

3) Le Comité des Hauts Grades

Dans le respect des principes fondamentaux du Judo et en tenant compte de la hiérarchie mondiale, cet organe veille et participe à l'évolution de la hiérarchie du Judo Français.

Composition et fonctionnement : on distingue une commission technique en charge de l'étude approfondie de chaque dossier de promotion éventuelle et le « collège des sages » dont le rôle est consultatif.

1. la commission technique des hauts grades : en charge de l'étude en détails des dossiers de promotion éventuelle ; elle est composée :

- du secrétaire général de la CSDGE,
- d'au moins 8 membres haut gradés dont au moins un choisis parmi les représentants des Fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées,
- du DTN de la FFJDA,
- du chargé de mission de la DTN auprès de la CSDGE.

Attributions :

- étude et proposition d'une liste de personnes promouvables pour l'accès au 7 dan et plus,
- étude et proposition pour la CSDGE des demandes de grade à titre exceptionnel pour l'accès au 5 et au 6 dan
- les demandes spécifiques d'accès au grade notamment pour les judokas hors classe A, B, C.

2. le collège des sages (sont membres de droit les 9èmes dan et plus) : il a une mission de conseil avant la présentation de la proposition faite en commission plénière de la CSDGE.

4) Autres sous-commissions et groupes de travail

a) Sous-commission Kendo et Disciplines Rattachées

Elle est chargée de proposer à la CSDGE la réglementation des grades Kendo et disciplines associées et d'organiser les examens spécifiques à ces disciplines. Elle soumet pour approbation à la CSDGE la liste des haut gradés dans ses disciplines (4ème dan et plus).

b) Les groupes de travail ponctuel et sous-commissions ad hoc

Mis en place occasionnellement par la CSDGE de la FFJDA pour assurer des tâches d'expertise, de conseil ou d'organisation, leurs modalités et la fréquence de leur réunion.

B/ Sur le plan régional : fonctionnement des CORG

Pour assurer la relation administrative avec la CSDGE de la FFJDA, la mise en place et le suivi des organisations techniques et sportives régionales concernant les grades, chaque région (ligue) doit mettre en place un CORG composé :

- du président de ligue (Président et responsable du CORG),
- d'un conseiller technique sportif (responsable technique des examens et du suivi de formation des juges),
- d'un secrétaire du CORG, qui pourra être secondé par un ou plusieurs secrétaire(s) de CORG adjoint(s) chargés du suivi administratif, désigné(s) par la CSDGE de la FFJDA, proposé(s) par le président de ligue,
- du vice-président Culture Judo.

Le président du CORG peut inviter toute personne susceptible d'aider au fonctionnement du CORG.

Il désigne notamment, sur proposition du président du comité, un délégué départemental du CORG chargé de suppléer le secrétaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÉSENTATION AUX EXAMENS DE GRADE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le candidat peut circuler librement sur le territoire pour se présenter aux épreuves (shiai, kata, UV techniques), sous réserve de respecter les conditions générales de présentation et d'inscription.
Les judokas participant aux shiai, aux kata et aux UV (candidats et partenaires), devront porter un judogi blanc.

1. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

La licence et le certificat médical :

A/ La licence

a.1 - Conditions générales de présentation pour les licenciés à la FFJDA :

- les candidats doivent être présentés par l'enseignant de la FFJDA déclaré sur le contrat club dans lequel ils sont licenciés au cours de la saison ;
- pour qu'un club puisse présenter des candidats, il doit être en conformité avec les statuts et règlements de la FFJDA ;
- pour le 1er dan, avoir au moins trois années de licence à la FFJDA ou à une fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo à la date de la première épreuve de l'examen ;
- pour tous les dan, les conditions figurent dans le tableau récapitulatif, les candidats doivent être licenciés à la FFJDA.

a.2 - Conditions générales de présentation pour les non-licenciés à la FFJDA :

Sont concernés : les candidats adhérents à des fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées.

Les candidats doivent :

- être inscrits par un club affilié à l'une de ces fédérations et présentés par un enseignant habilité,
- soit posséder un passeport FFJDA validé par trois timbres de licence FFJDA ou trois timbres de licence de la fédération concernée (3 saisons différentes).

Si le candidat est licencié à la FFJDA pour l'année en cours, il bénéficie des conditions définies par l'Assemblée Générale de la FFJDA pour les différents tests d'accès aux grades. Ses résultats seront consignés sur le passeport FFJDA.

S'il ne possède pas le passeport FFJDA, il devra présenter le carnet de grades réservé aux non-licenciés à la FFJDA (délivré par les Ligues régionales) et s'acquitter d'un droit de présentation.

- posséder une attestation d'assurance en cours de validité,
- attester de trois années de pratique minimum,
- fournir les justificatifs d'assurance de la structure d'enseignement et du postulant.
- la date officielle du grade fixée par la CSDGE de la FFJDA est celle inscrite sur le carnet de grade.

Nota

Le prix du carnet de grades et le montant du droit de présentation sont fixés chaque année par l'Assemblée Générale de la FFJDA.

B/ Le certificat médical

- Pour participer aux épreuves de passages de grades (shiai), le candidat doit présenter un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du judo, jujitsu en compétition en cours de validité.
- Pour participer aux épreuves de passages de grades «kata et UV d'Expression Technique», le candidat doit présenter un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du judo jujitsu en cours de validité. Ce certificat est exigible des postulants et de leur(s) partenaire(s).

2. HOMOLOGATION (AUTHENTIFICATION DES GRADES)

A/ Homologation

Les résultats aux différentes épreuves enregistrés par les CORG doivent figurer sur le passeport FFJDA, le carnet de grades ou tout autre document officiel émanant de la FFJDA.

Les grades sont authentifiés par le diplôme officiel remis par la CSDGE qui est garante du grade ainsi que de sa date d'obtention.

Pour pouvoir se présenter au dan supérieur, il faut que le précédent ait été authentifié par la CSDGE.

Tout dan obtenu à titre exceptionnel ne peut permettre l'accès au grade supérieur, excepté dans les conditions fixées à la partie intitulée : « Demandes de grade à titre exceptionnel ».

B/Passeport du Judo, Jujitsu français ou carnet de grades

- pour être homologués ou authentifiés, les résultats enregistrés par les CORG doivent figurer sur le passeport FFJDA le carnet de grades ou tout autre document de la FFJDA,
- pour le 1er dan, le passeport ou le carnet de grades doivent être validés par trois timbres de licences dont un de la saison en cours, ou par une attestation de 3 ans de pratique pour les non-licenciés FFJDA ; pour les autres dan le passeport ou le carnet de grades (où figure le grade de ceinture noire)) ainsi que, la licence-assurance FFJDA de la saison en cours, ou une licence-assurance des fédérations multisports, affinitaires, scolaires, universitaires agréées de la saison en cours, ou une attestation d'assurance pour les non-licenciés, suffisent,
- le certificat médical doit être conforme à la réglementation en vigueur,
- le passeport ou le carnet de grades sont délivrés par la Ligue dont ressort le pratiquant. Ils doivent être dûment remplis et signés,
- une tolérance de validité du passeport est accordée jusqu'au 31 août de la saison en cours.

C/ Authentification des résultats

Shiai

Les résultats obtenus en shiai doivent être indiqués en toutes lettres.
Sont comptabilisés pour l'obtention du grade les points marqués lors :

- des shiai,
- des animations sportives reconnues officiellement,
- des compétitions officielles telles qu'elles figurent dans la réglementation sportive,
- des compétitions appliquant la relation grade-championnat

Rappel du barème

- shiai : se reporter aux règlements spécifiques
- relation grade-championnat : se reporter aux règlements spécifiques.

UV techniques

Toute participation au test doit être mentionnée. Seules les UV obtenues doivent figurer sur le passeport ou carnet de grades : date, lieu, n° UV et signature CORG de validation.
Authentification des résultats
Après avoir satisfait à toutes les épreuves, les résultats du candidat seront portés sur le passeport ou le carnet de grades.

3- MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS DE GRADES

Les inscriptions se faisant par extranet, la signature de l'enseignant n'est plus obligatoire sur le passeport. C'est de la responsabilité du président de club et du professeur de valider leur inscription en les faisant figurer sur la liste d'ayant droit du club. Le licencié conservera ensuite la possibilité, une fois qu'il figure sur la liste d'ayant droit de procéder lui-même à son inscription et donc de se désinscrire d'un examen.

Nota

Des conditions d'inscriptions en termes de délais sont imposées par les Ligues organisatrices.
Sur une saison sportive, le nombre de présentations, honorées ou non est fixé à : 5 en test shiai et 3 au kata et aux UV.

Du 1er au 4ème dan, le relais privilégié du candidat reste la Ligue via le CORG :

les coordonnées des Ligues sont disponibles sur le site internet fédéral dans la rubrique :

Fédération>Ligues et Comités

http://www.ffjudo.com/ligues-et-comites

4- NIVEAU D'ORGANISATION DES EXAMENS DES PASSAGES DE GRADES COMPÉTITION ET EXPRESSION TECHNIQUE

GRADES	UV concernées et dominantes	Critères juges	Composition du jury et critères de sélection	Nombre de sessions annuelles	Niveau d'organisation	Organisation territoriale : cadre de référence des examens
1er et 2e DAN	**UV1 KATA** Dominante compétition et technique	Juges régionaux 3e dan et plus	Jury : 2 juges minimum Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée au niveau du CORG. Nombre de sessions : déterminé par le CORG en fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Département ou territoires fixés par le CORG Favoriser la proximité	Examens traditionnels Plateformes techniques Stages sportifs ou de formation au sein du PPF (Pôles France et espoirs).
	UV2 TECHNIQUE Dominante compétition et technique	Juges régionaux 3e dan et plus Jury grades : possibilité de labelliser des enseignants (3e dan minimum) labellisation au terme d'une journée de formation	Jury : 2 juges minimum Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée au niveau du CORG. Nombre de sessions : déterminé par le CORG en fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Département ou territoires fixés par le CORG. Favoriser la proximité	Examens traditionnels Plateformes techniques Stages sportifs ou de formation au sein du PPF (Pôles France et espoirs).
3e DAN	**UV1 KATA** Dominante compétition et technique	Juges régionaux 4e dan et plus	Jury : 3 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée par le CORG	Région ou territoires fixés par le CORG. Favoriser la proximité	Examens traditionnels Plateformes techniques Stages sportifs ou de formation au sein du PPF (Pôles France et espoirs).
	UV2 TECHNIQUE Dominante compétition et technique	Juges régionaux 4e dan et plus	Jury : 3 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée par le CORG	Région ou territoires fixés par le CORG. Favoriser la proximité	Examens traditionnels Plateformes techniques Stages sportifs ou de formation au sein du PPF (Pôles France et espoirs).
4e DAN	**UV1 KATA** Dominante compétition et technique	Juges régionaux 5e dan et plus	Jury : 3 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination par le CORG	Région ou territoires fixés par le CORG. Favoriser la proximité	Examen traditionnels Stages de formation Plateformes kata
	UV2 TECHNIQUE Dominante compétition et technique	Juges régionaux 5e dan et plus	Jury : 3 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination par le CORG	Région ou territoires fixés par le CORG. Favoriser la proximité	Examen traditionnels Stages de formation Plateformes techniques
1er au 3e DAN	**TESTS SHIAI**			Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée au niveau du CORG. Le nombre de sessions est déterminé par le CORG : ce nombre sera nécessairement fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Niveau régional La coordination est assurée au niveau du CORG	Priorité aux licencié(e)s de la Ligue organisatrice
4e DAN	**TESTS SHIAI**			En interligues de préférence pour les féminines (possibilité de regrouper les 2e dan et 3e dan)	Niveau national décentralisé : Par ligue Calendrier coordonné au niveau national	
5e DAN	**Examen National**	Juges nationaux 6e dan et plus	Jury : 5 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	1 session (période de juin)	National	Paris Institut du Judo
6e DAN et contributions pour l'accès aux 7e et 8e dan	**Examen National**	Juges nationaux 7e dan et plus	Jury : 5 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	1 session (période de novembre)	National	Paris Institut du judo «Journée nationale des hauts grades»

SYSTÈME DE BONIFICATIONS

Sur présentation des dossiers et attestations correspondantes.

HORS CLASSE A-B-C

HC.A (*)

- Champion du monde seniors, Champion olympique,

HC.B (*)

- Podium des Championnats du monde seniors, podium des jeux olympiques, champion d'Europe individuels seniors ou 3 fois médaillé aux Championnats d'Europe seniors.

HC.C (*)

- Podium aux championnats d'Europe seniors et/ou podium dans les tournois de type «master» ou «grand chelem»,
- entraîneur national sénior pendant au moins 4 ans,
- formateur avec une reconnaissance internationale,
- arbitre mondial

CATÉGORIE D

- arbitres internationaux,
- brevetés d'État 3ème degré, 2ème degré (ou DESJEPS) et 1er degré ou DEJEPS, BPJEPS, ayant 20 ans d'enseignement effectif,
- CQP MAM et CQP APAM ayant 25 ans d'enseignement effectif,
- conseillers techniques, justifiant de 4 ans minimum d'exercice,
- Champion de France individuel sénior ou équivalent à la 1ère division actuelle

CATÉGORIE E

- arbitres ayant été classés interrégionaux minimum,
- titulaires du BEES, CQP MAM et CQP APAM, BPJEPS,DEJEPS,
- commissaires sportifs nationaux,
- compétiteurs ayant participé à une phase d'un Championnat de France individuels sénior équivalent à la 1ère division actuelle

(*) Certifié par le DTN

En dehors des définitions contenues dans les catégories ci-dessus, des cas particuliers peuvent être présentés en CSDGE et proposés par celle-ci.

La bonification ne pourra être accordée que par un vote à la majorité des deux tiers des membres présents.

RÉCAPITULATIF DES BONIFICATIONS DE DÉLAI DES GRADES COMPÉTITION ET D'EXPRESSION TECHNIQUE

	2ème à 3ème DAN	3ème à 4ème DAN	4ème à 5ème DAN
CATÉGORIE HC A.B.C.	sur décision de la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA		
CATÉGORIE D	1 an	1 an	1 an 1/2
CATÉGORIE E	6 mois	6 mois	1 an

Précisions réglementaires :

- Les bonifications ne sont pas applicables sur les âges planchers.
- Les bonifications ne sont ni répétitives, ni cumulatives.
- Toute utilisation de bonification doit être expressément précisée et justifiée lors des inscriptions aux examens de grades.

RELATION GRADE-STAGE ET RELATION GRADE-CHAMPIONNAT

1- RELATION GRADE-STAGE

DÉFINITION

La Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA donne la possibilité aux enseignants titulaires du BEES, CQP APAM et CQP MAM, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, d'acquérir dans le temps les unités nécessaires à l'obtention d'un grade dans la ceinture noire, en participant à des stages spécialement prévus à cet effet.

La possession d'une unité de valeur dispensera alors le candidat de la présenter lors de l'examen traditionnel pour les 2ème, 3ème et 4ème dan.

UNITÉS DE VALEURS

UV 1 : Kata
UV 2 : Technique

MODALITÉS D'APPLICATION

La relation grade-stage s'applique au cours de stages de niveau national, figurant au calendrier fédéral et sélectionnés par la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA.

NIVEAU DES GRADES ACCESSIBLES PAR LA RELATION GRADE-STAGE

Du 2ème au 5ème dan **(*)**

(*) pour le 5ème dan, le candidat pourra représenter la partie échouée lors de l'examen National.
Cf. Réglementation de l'examen du 5ème dan

PRINCIPE

Les participants passent, à l'issue du stage, l'épreuve prévue par la réglementation devant les responsables techniques du stage et des membres de la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA, juges agréés par elle et convoqués spécialement à cet effet.

La relation grade-stage pour les UV1, UV2 s'applique aux passages des 2ème, 3ème et 4ème dan.
Les postulants doivent remplir les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Un candidat pourra présenter, quelle que soit la dominante choisie, une seule unité de valeur par stage (UV1 : kata ou UV2 : technique).
Les stages seront organisés par thèmes :
UV1 : Kata ; UV2 : Technique.

Remarques : Les intervenants sont désignés et habilités par la FFJDA. Un intervenant représentant de la Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la FFJDA est présent le jour de l'examen des UV.

Le passage des UV se déroulera à l'issue des stages nationaux, le jury d'examen est composé de trois personnes minimum désignées par le Conseiller Technique Sportif National responsable, dans les conditions prévues à l'annexe 2, paragraphe « Jury d'examen » et Partie 2 : « Fonctionnement de la CSDGE de la FFJDA ».

2- RELATION GRADE-CHAMPIONNAT

DÉFINITION

La Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA donne la possibilité aux compétiteurs, masculins et féminins, à partir de la ceinture marron, avec l'accord de leur professeur, de comptabiliser sur leur passeport Judo, Jujitsu, les Waza-ari et Ippon marqués.
Ces points seront comptés pour le passage au grade supérieur et s'ajouteront éventuellement à ceux acquis en shiai. Cette mesure est valable pour les grades « compétition ».
Les points ne pourront être comptabilisés pour l'accession au grade supérieur qu'après la date d'homologation du grade précédent, dans les mêmes conditions que pour les animations sportives organisées pour les shiai.

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous ont accès à la RGC dès l'homologation du grade précédent à partir des cadet(te)s. *(cf. tableau synoptique pour l'UV3)*

COMPÉTITIONS APPLIQUANT LA RELATION GRADE – CHAMPIONNAT

Championnats (à tous les échelons de sélection y compris les districts) :
- Championnat de France individuel cadet(te)s 1ère division
- Championnat de France individuel cadet(te)s 2ème division
- Championnat de France individuel cadet(te)s « espoirs »
- Championnat de France individuel juniors 1ère division
- Championnat de France individuel seniors 1ère division
- Championnat de France individuel seniors 2ème division
- Championnat de France individuel seniors 3ème division
- Championnat de France Para-Judo

Autres compétitions appliquant la relation grade-championnat :
- Tournoi de France cadets
- Tournois «excellence» cadets, juniors, seniors, vétérans
- Tournois labellisés A juniors, seniors, vétérans
- Compétitions de loisirs appliquant la relation grade championnat *(cf. règlement des compétitions de loisirs).*
- Tournois labellisés ayant obtenu l'attribution de la relation grade-championnat
- Toute compétition du projet Ligue ayant fait l'objet d'une autorisation de bénéficier de la relation grade championnat par la CSDGE de la FFJDA.
- Championnats nationaux des Fédérations multisports, affinitaires et universitaires agréées (niveau national uniquement), les Championnats régionaux de la FSGT et interrégionaux de la FFSU ayant fait l'objet d'une autorisation de bénéficier de la relation grade championnat par la CSDGE de la FFJDA.
- Compétitions jujitsu (Jujitsu combat et ne-waza) :
- Le championnat de France Jujitsu individuel
- Les phases qualificatives au championnat de France (Open nationaux).

ATTRIBUTIONS DE POINTS

Seuls seront comptabilisés les waza-ari (sept points) et ippon (dix points).
Les points seront comptabilisés uniquement sur grades équivalents ou supérieurs.
Les points marqués lors du golden score seront comptabilisés.
Les combats de barrage ne seront, quant à eux, pas comptabilisés dans le cadre de la relation grade-championnat.
Les pénalités ne seront pas prises en compte pour l'attribution de points.
Précision : comptabilisation des points en Jujitsu

- En Jujitsu combat, seul le FULL IPPON (Ippon en partie 1 (atemi-waza) + Ippon en partie 2 (nage-waza) + Ippon en partie 3 (ne-waza) permettra de manquer 10 points.
- En coupe nationale ne-waza judo jujitsu, seul l'abandon (par clé, par étranglement, ou par compression) permettra de marquer 10 points.

Remarque : En cas d'abandon lors d'une compétition, les résultats des combats précédant cet abandon seront pris en compte pour la relation grade-championnat.

TESTS SHIAI : REGLEMENTATION GENERALE

Conditions d'accès aux tests shiai
Tous ont accès aux tests shiai dès l'homologation du grade précédent à partir des cadet(te)s.

Pour le 1er dan, seul le kata devra avoir été obtenu avant de pouvoir se présenter aux tests shiai.
Cf. Tableau synoptique pour l'UV3

Précision
Vétérans = né(e)s en 1979

Constitution des poules
Elles seront constituées prioritairement avec des groupes de poids les plus homogènes possibles.

Des contrôles inopinés sur le poids des combattants pourront être effectués par le responsable de l'organisation au moment du contrôle des pièces officielles et un contrôle visuel lors de la présentation sur le tapis des judokas pourra être effectué par l'arbitre.

Les cadets pourront être dispatchés, en fonction du nombre de participants, comme suit :
- Soit cadet 1 / 2 / 3
- Soit cadet 2 / 3 et junior
- Soit cadet 3 et junior / senior

Formule de compétition
En poules, avec application du principe des 5 combats maximum par test. Pour les vétérans, choix de participation avec les judoka eux- mêmes vétérans ou non.

Formule exceptionnelle de compétition
Après un constat de terrain, particulièrement dans les DOM-TOM, tout autre aménagement à la présente réglementation, devra faire l'objet d'un accord préalable de la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA.
En cas de difficulté dans la composition des poules, plus spécifiquement chez les féminines, le CORG a la possibilité de déroger au regroupement par grade (exemple : 2ème dan avec 3ème dan, 3ème dan avec 4ème dan).

Durée des combats : 2 minutes
Pas de golden score et de décision
Si pas de score (au moins un WAZA-ARI d'écart)
Victoire par IPPON : 10 points
1 waza-ari : 7 points
waza-ari-awazate-ippon : 10 points

Les pénalités seront données essentiellement pour les cas de judo négatif et tout geste contraire à l'esprit du judo.

Constitution des poules et comptabilisation des points
De façon générale, des poules de même grade sont constituées.

Pour le cas exceptionnel où des poules de grades différents seraient constituées, les waza-ari et les ippon obtenus par une action technique seront comptabilisés.

- un combattant totalisant au moins 5 victoires consécutives et au minimum 44 points au cours d'une même animation obtient son test,
- un combattant ayant terminé son test, doit sortir de la poule.
- les points acquis dans le cadre de la relation grade championnat, s'ajoutent et peuvent être cumulés.

CONTENUS DES EXAMENS

CONTENU D'EXAMEN DU 1er AU 4ème DAN

1 - CONTENU DU 1er DAN - SHODAN
DOMINANTE TECHNIQUE / DOMINANTE COMPÉTITION

Deux voies possibles : la voie dominante compétition ou la voie dominante technique se composent chacune des 4 UV suivantes :
- UV1 : Kata
- UV2 : Technique
- UV3 : Efficacité
- UV 4 : Engagement personnel dans le développement judo jujitsu

L'ordre des épreuves est laissé au libre choix du candidat excepté le kata qui devra être obtenu avant de pouvoir se présenter aux tests shiai.

A. TABLEAU DES CONDITIONS DE PRESENTATION ET D'HOMOLOGATION

GRADE	Conditions de présentation	Homologation du grade (1er dan)
ANNÉE DE NAISSANCE : Période du 01/09/2018 au 31/08/2019	2004 ou avant	Homologation possible au minimum à 15 ans révolus
DÉLAI MINIMUM DANS LE GRADE PRÉCÉDENT	1 an de ceinture marron	

B. CONTENU DES EPREUVES

LA DOMINANTE COMPETITION

UV 1 KATA
Le candidat présente les trois premières séries du nage-no-kata, dans le rôle de tori, et tout ou partie des trois séries dans le rôle de uke.
Les candidats nés en 1969 et avant, ne présentent que le rôle de tori.

UV 2 TECHNIQUE
Le candidat démontre, après tirage au sort, 12 techniques issues de l'annexe 1 (6 en nage-waza, 4 en ne-waza et 2 techniques de défense)
Les techniques de nage-waza peuvent être démontrées, au choix du candidat, soit en statique, soit en déplacement.

Pour la partie techniques de défense, le candidat nommera les techniques qu'il a choisies et qui viennent en réponse libre et adaptée aux situations d'agression qu'il aura tirées au sort dans les séries A, B et C des 20 attaques défenses imposées jujitsu (annexe 1)
Une méconnaissance dans chacun des trois domaines sera acceptée.
Durée de l'épreuve : 5 minutes

UV 3 EFFICACITE
Le candidat devra justifier :
- Sur une manifestation, de 5 victoires consécutives par ippon ou waza-ari totalisant 44 points au minimum.
- De 100 points marqués en cumul sur plusieurs épreuves.

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DEVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU
Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par son professeur.

Exemples d'implications :
Aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'évènements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club...
Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur deux demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.

LA DOMINANTE TECHNIQUE

VOIE RESERVEE AUX CANDIDATS NE(E)S EN 1989 ET AVANT

UV 1 KATA
Le candidat présente, en entier, dans le rôle de tori le nage-no-kata ou le kodokan-goshin-jitsu et tout ou partie du kata choisi dans le rôle de uke.
Les candidats nés en 1969 et avant, ne présentent que le rôle de tori.

UV 2 TECHNIQUE
a. Le candidat démontre après tirage au sort, 12 techniques issues de l'annexe 1 (6 en nage-waza, 4 en ne-waza et 2 techniques de défense).

Pour la partie techniques de défense, le candidat nommera les techniques qu'il a choisies et qui viennent en réponse libre et adaptée aux situations d'agression qu'il aura tirées au sort dans les séries A, B et C des 20 attaques défenses imposées jujitsu **(annexe 1)**

Durée : 5minutes

Une méconnaissance dans chacun des trois domaines sera acceptée.

b.Le candidat démontre ses acquis techniques lors :

- d'Uchi-komi d'une durée de 1'30 sur l'avancée de uke et de 1'30 sur le recul de uke sur deux techniques différentes minimum.

- de 2 exercices d'application de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko de 2 minutes, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Cette UV n'est pas fractionnable.
Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

Les temps ne sont donnés qu'à titre indicatif : ils fixent la durée maximum de chaque exercice mais ne définissent pas de temps minimum.

UV 3 EFFICACITÉ
Le candidat devra justifier de la possession de 20 points acquis :
- en shiai
- en relation grade-championnat judo jujitsu,
La liste des organisations bénéficiant de la relation grade-championnat figure dans la réglementation à cet effet (partie Relation grade championnat)
Les candidats né(e)s en 1979 et avant, sont dispensés de l'UV 3.

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU
Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par son professeur.

Exemples d'implications :
Aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'événements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club.
Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur deux demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.

2- CONTENU DU 2ème DAN - NIDAN
DOMINANTE TECHNIQUE / DOMINANTE COMPÉTITION

Deux voies possibles : la voie dominante compétition ou la voie dominante technique se composent chacune des 4 UV suivantes :
- UV1 : Kata
- UV2 : Technique
- UV3 : Efficacité
- UV 4 : Engagement personnel dans le développement judo jujitsu

L'ordre des épreuves est laissé au libre choix du candidat

A. TABLEAU DES CONDITIONS DE PRESENTATION ET D'HOMOLOGATION

GRADE	Conditions de présentation	Homologation du grade (2ème dan)
ANNÉE DE NAISSANCE : **Période du 01/09/2018 au 31/08/2019**	**2004 ou avant** **(et 15 ans révolus)**	**Homologation possible au minimum à 17 ans révolus**
DÉLAI MINIMUM DANS LE GRADE PRÉCÉDENT	**Présentation possible aux épreuves du 2ème dan dès l'homologation du 1er dan**	**1 an de ceinture noire 1er dan**

B. CONTENU DES ÉPREUVES

LA DOMINANTE COMPÉTITION

UV 1 KATA
Le candidat présente le nage-no-kata en entier, dans le rôle de tori.

UV 2 TECHNIQUE
a. Démonstration d'une technique en nage-waza, d'une technique en ne-waza et d'une technique de défense, au choix du candidat (durée 5 min). Les techniques sont présentées dans un contexte dynamique (déplacements, enchaînements ...)

b. Le candidat démontre après tirage au sort, 6 techniques issues de l'annexe 1 (2 en nage-waza, 2 en ne-waza et 2 techniques de défense), (durée 5' max).

Dans le cas où une technique aurait déjà été démontrée dans la partie a), le jury demandera une autre technique issue de l'annexe 1.

Pour la partie techniques de défense, le candidat nommera les techniques qu'il a choisies et qui viennent en réponse libre et adaptée aux situations d'agression qu'il aura tirées au sort dans les séries A, B et C des 20 attaques défenses imposées jujitsu (annexe 1)

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 3 EFFICACITE
Le candidat devra justifier :
- sur une manifestation, de 5 victoires consécutives par ippon ou waza-ari totalisant 44 points au minimum.
- de 100 points marqués en cumul sur plusieurs épreuves.

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU
Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par son professeur.
Exemples d'implications : Aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'événements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club...
Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur deux demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.

LA DOMINANTE TECHNIQUE

VOIE RÉSERVÉE AUX CANDIDATS NE(E)S EN 1989 ET AVANT

UV 1 KATA
Le candidat présente, dans le rôle de tori, le nage-no-kata entier ou le kodokan-goshin-jitsu.
Ce kata devra être différent de celui présenté pour le 1er dan.

UV 2 TECHNIQUE
a. Démonstration dans un contexte dynamique (déplacements, enchaînements ...) d'une technique en nage-waza, d'une technique en ne-waza et d'une technique de défense, au choix du candidat (durée 5 min)

b. Le candidat démontre après tirage au sort, 6 techniques issues de l'annexe 1 (2 en nage-waza, 2 en ne-waza et 2 techniques de défense en réponse libre et adaptée aux attaques imposées des séries A, B et C)
Durée : 5' max

Dans le cas où une technique aurait déjà été démontrée dans la partie a), le jury demandera une autre technique issue de l'annexe 1.

c.Le candidat démontre, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve, ses acquis techniques lors :

- d'uchi-komi en déplacement de 2 fois 1'30 sur 2 techniques différentes minimum,
- de nage-komi en déplacement de 2 fois 1'30 sur 2 techniques différentes minimum,
- de 2 exercices d'application de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko de 2 minutes.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 3 épreuves.

Les temps ne sont donnés qu'à titre indicatif : ils fixent la durée maximum de chaque exercice mais ne définissent pas de temps minimum.

UV 3 EFFICACITÉ

Le candidat devra justifier de la possession de 20 points acquis :

- en shiai
- en relation grade-championnat judo jujitsu.

La liste des organisations bénéficiant de la relation grade-championnat figure dans la réglementation à cet effet (partie Relation grade championnat)

Les candidats né(e)s en 1978 et avant, sont dispensés de l'UV 3.

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par son professeur.

Exemples d'implications :

Aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'événements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club.

Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur deux demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.

3- CONTENU DU 3ème DAN - SANDAN DOMINANTE TECHNIQUE / DOMINANTE COMPÉTITION

Deux voies possibles : la voie dominante compétition ou la voie dominante technique se composent chacune des 4 UV suivantes :
- UV1 : Kata
- UV2 : Technique
- UV3 : Efficacité
- UV 4 : Engagement personnel dans le développement judo jujitsu

L'ordre des épreuves est laissé au libre choix du candidat

A. TABLEAU DES CONDITIONS DE PRESENTATION ET D'HOMOLOGATION

GRADE	Conditions de présentation	Homologation du grade (3ème dan)
ANNÉE DE NAISSANCE : **Période du 01/09/2018 au 31/08/2019**	**2002 ou avant** **(et 17 ans révolus)**	**Homologation possible au minimum à 20 ans révolus**
DÉLAI MINIMUM DANS LE GRADE PRÉCÉDENT	**Présentation possible aux épreuves du 3ème dan dès l'homologation du 2ème dan**	**3 ans de ceinture noire 2ème dan**

B. CONTENU DES ÉPREUVES

LA DOMINANTE COMPÉTITION

UV 1 KATA

Le candidat présente, dans le rôle de tori, le katame-no-kata et le Kodokan-goshin-jitsu en entier.

UV 2 TECHNIQUE

a. Le candidat démontre :
- 3 techniques de son choix en nage-waza, dans 3 directions différentes et dans un contexte dynamique (déplacements, enchaînements ...) (durée 3 minutes minimum)
- 2 techniques de son choix en ne-waza, démontrées à partir de situations de combat (durée 3 minutes minimum)
- des techniques de défense sur saisies, coups, armes (durée 1 minute minimum).

L'ensemble des 3 parties ne devra pas dépasser 9 minutes.

b.Le candidat démontre 6 techniques, après tirage au sort issues de l'annexe 1 (2 en nage-waza, 2 en ne-waza et 2 techniques de défense : réponse libre et adaptée aux attaques imposées des séries A, B, C & D (durée 5 minutes).
Dans le cas où une technique aurait déjà été démontrée dans la partie a), le jury demandera une autre technique issue de l'annexe 1

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 3 EFFICACITE

Le candidat devra justifier :
- Sur une manifestation, de 5 victoires consécutives par ippon ou waza-ari totalisant 44 points au minimum.
- De 120 points marqués en cumul sur plusieurs épreuves.

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par le CORG et attestant d'au moins un titre ou une fonction depuis son dernier grade parmi :
Enseignant en exercice, commissaire sportif départemental, arbitre départemental, juge, élu au sein d'un club, bénévole au sein d'un OTD.

Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur quatre demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.

LA DOMINANTE TECHNIQUE

VOIE RESERVEE AUX CANDIDATS NE(E)S EN 1989 ET AVANT

UV 1 KATA

Le candidat présente, dans le rôle de tori, le katame-no-kata et soit le nage-no-kata, soit le Kodokan-goshin-jitsu.

UV 2 TECHNIQUE

a. Le candidat démontre :
- 3 techniques de son choix en nage-waza, dans 3 directions différentes et dans un contexte dynamique (durée 3 minutes minimum)
- 2 techniques de son choix en ne-waza à partir de situations de combat (durée 3 minutes minimum)
- des techniques de défense sur saisies, coups, armes (durée 1 minute minimum).

L'ensemble des 3 parties ne devra pas dépasser 9 minutes.

b. Le candidat démontre ensuite après tirage au sort, 6 techniques issues de l'annexe 1 (2 en nage-waza, 2 en ne-waza et 2 techniques de défense) : réponse libre et adaptée aux attaques imposées des séries A, B, C & D (durée 5 minutes).

Dans le cas où une technique aurait déjà été démontrée dans la partie a), le jury demandera une autre technique issue de l'annexe 1.

c. Le candidat démontre, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve, ses acquis techniques lors :

- d'uchi-komi de 3 fois 1' sur 3 techniques différentes
- de nage-komi de 2 fois 1' sur 2 techniques différentes
- de 2 exercices d'application de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko de 2 minutes.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 3 épreuves.

Les temps ne sont donnés qu'à titre indicatif : ils fixent la durée maximum de chaque exercice mais ne définissent pas de temps minimum.

UV 3 EFFICACITE

Le candidat devra justifier de la possession de 20 points acquis :
- en shiai
- en relation grade-championnat judo jujitsu.

La liste des organisations bénéficiant de la relation grade-championnat figure dans la réglementation à cet effet (partie Relation grade championnat)

Les candidats né(e)s en 1979 et avant, sont dispensés de l'UV 3.

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DEVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par le CORG et attestant d'au moins un titre ou une fonction depuis son dernier grade parmi : enseignant en exercice, commissaire sportif départemental, arbitre départemental, juge, élu au sein d'un club, bénévole au sein d'un OTD.

Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur quatre demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.

4- CONTENU DU 4ème DAN - YONDAN DOMINANTE TECHNIQUE / DOMINANTE COMPÉTITION

Deux voies possibles : la voie dominante compétition ou la voie dominante technique se composent chacune des 4 UV suivantes :
- **UV1 : Kata**
- **UV2 : Technique**
- **UV3 : Efficacité**
- **UV 4 : Engagement personnel dans le développement judo jujitsu**

L'ordre des épreuves est laissé au libre choix du candidat

A. TABLEAU DES CONDITIONS DE PRESENTATION ET D'HOMOLOGATION

GRADE	Conditions de présentation	Homologation du grade (4e dan)
ANNÉE DE NAISSANCE : Période du 01/09/2018 au 31/08/2019	**1999 ou avant (et 20 ans révolus)**	**Homologation possible au minimum à 24 ans révolus**
DÉLAI MINIMUM DANS LE GRADE PRÉCÉDENT	**Présentation possible aux épreuves du 4ème dan dès l'homologation du 3ème dan**	**4 ans de ceinture noire 3ème dan**

B. CONTENU DES ÉPREUVES

LA DOMINANTE COMPETITION

UV 1 KATA

Le candidat démontrera, dans le rôle de tori, le kime no kata et un autre kata en entier parmi le nage no, le katame no, le kodokan goshin jitsu et le gonosen.

UV 2 TECHNIQUE

Le candidat démontre :
- son tokui-waza en nage-waza (opportunités, séquences tactiques, liaisons debout-sol) : durée minimum : 3 minutes
- son tokui-waza en ne-waza : durée minimum : 2 minutes
- des techniques de défense sur saisies, coups, armes : durée minimum : 2 minutes

La durée maximale de l'ensemble de la démonstration est 10 minutes.
Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 3 parties.

UV 3 EFFICACITE

Le candidat devra justifier :
- sur une manifestation, de 5 victoires consécutives par ippon ou waza-ari totalisant 44 points au minimum.
- de 120 points marqués en cumul sur plusieurs épreuves.

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DEVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par le CORG et attestant d'au moins un titre ou une fonction depuis son dernier grade parmi :

enseignant en exercice, commissaire sportif départemental, arbitre départemental, juge, élu au sein d'un club, bénévole au sein d'un OTD.

Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur quatre demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.

LA DOMINANTE TECHNIQUE

VOIE RESERVEE AUX CANDIDATS NE(E)S EN 1989 ET AVANT

UV 1 KATA

Le candidat démontrera, dans le rôle de tori, ,le kime no kata et un autre kata en entier parmi le nage no, le katame no, le kodokan goshin jitsu et le gonosen.

UV 2 TECHNIQUE

a. Le candidat démontre :
- Son tokui-waza en nage-waza (opportunités, séquences tactiques, liaisons debout-sol) : durée minimum : 3 minutes
- Son tokui-waza en ne-waza : durée minimum : 2 minutes
- Des techniques de défense sur saisies, coups, armes : durée minimum : 2 minutes

La durée maximale de l'ensemble de la démonstration est 10 minutes

b.Le candidat démontre, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve, sur une durée maximale de 10 minutes, ses acquis techniques dans les exercices d'uchi-komi, de nage-komi, de kakari-geiko et/ou de yaku-soku-geiko.
Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves

UV 3 EFFICACITE

Le candidat devra justifier de la possession de 20 points acquis :
- en shiai,
- en relation grade-championnat judo jujitsu.

La liste des organisations bénéficiant de la relation grade-championnat figure dans la réglementation à cet effet (partie relation grade championnat)
Les candidats né(e)s en 1979 et avant, sont dispensés de l'UV 3.

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DEVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par le CORG et attestant d'au moins un titre ou une fonction depuis son dernier grade parmi :

Enseignant en exercice, commissaire sportif départemental, arbitre départemental, juge, élu au sein d'un club, bénévole au sein d'un OTD.

Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur quatre demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.

EXAMENS NATIONAUX ACCÈS AU 5ème ET AU 6ème DAN

1. EXAMEN DU 5ème DAN - GODAN

A. CONDITIONS DE PRÉSENTATION

Les conditions de présentation doivent être remplies dans l'année civile en cours de l'examen.

La validation d'au moins deux dan en dominante compétition est nécessaire pour postuler au 5ème dan (règle qui ne concerne pas les candidats ayant terminé leur test de 2ème, 3ème ou 4ème dan au 1er septembre 2010).

B. CRITÈRES DE PRÉSENTATION

Tous les candidats devront justifier d'un titre ou fonction, depuis le dernier grade dans les domaines de l'environnement spécifique technique de l'activité judo jujitsu suivants :

- être membre de commission technique départementale,
- être juge régional,
- être label enseignants niveau régional minimum ou attestations de participation aux stages de formation continue des enseignants,
- être membre de l'équipe technique régionale,
- être ou avoir été arbitre ou commissaire sportif régional minimum,
- justifier d'une fonction élective d'un OTD

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une équivalence attribuée par la CSDGE sur présentation d'un dossier.

L'âge plancher pour se présenter est de 29 ans et le délai dans le grade de 4ème dan est de 5 ans minimum.

C. L'ÉPREUVE

Prestation de 25 minutes articulée en trois parties qui peuvent être présentées dans un ordre choisi par le candidat.
Les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du judo, jujitsu.

JU-NO-KATA

Le candidat démontrera le ju-no-kata dans le rôle de tori.

JUDO DEBOUT ET SOL (nage-waza/ne-waza)

Le candidat présentera en travail debout et sol, tout ou partie de son système d'attaque et tout ou partie de son système de défense.

La démonstration devra être organisée selon un plan clair et précis et fera apparaître les principes généraux qui organisent l'ensemble de la démonstration et au choix du candidat :

- les points clés des principales techniques retenues,
- le kumi-kata et les postures,
- les opportunités, les séquences tactiques etc.

Le candidat devra obligatoirement consacrer au minimum 10 minutes au Judo debout et sol.

JUJITSU

Le candidat présentera :

- des techniques de défense mettant en œuvre l'ensemble des habiletés techniques fondamentales dans les différents contextes de la pratique (garde, saisies, postures, déplacements...),
- des défenses et ripostes pertinentes adaptées aux situations d'attaques, couvrant l'ensemble des familles (atémis, clés, projections, liaisons debout-sol, contrôles au sol...), exécutées avec précision et vitesse.

(Le candidat devra obligatoirement consacrer au minimum 5 minutes à l'expression du jujitsu).

Remarques

Pour l'ensemble des épreuves, le candidat doit mettre en évidence la qualité des connaissances et les savoirs faire techniques permettant de percevoir l'efficacité, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques.

Un document écrit relatant le détail de la prestation (6 exemplaires) devra être adressé à la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA 30 jours avant la date de l'examen. Il devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en judo) et devra être placé en début de document.

D. JUGEMENT ET ÉCHEC À LA PRESTATION

Chaque jury est composé de cinq membres titulaires du 6ème dan minimum.
Si une des parties de la prestation est jugée insuffisante, le candidat aura la possibilité de représenter cette seule partie au prochain examen ou, dans le cadre des examens grades stages nationaux réservés aux professeurs.

Si plus d'une partie est jugée insuffisante, le candidat devra représenter l'ensemble de la prestation.

2. EXAMEN DU 6ème DAN - ROKUDAN

A. CONDITIONS DE PRÉSENTATION

Les conditions de présentation doivent être remplies dans l'année civile en cours de l'examen.

Les 5èmes dan répondant aux critères de présentation au 6ème dan, devront faire acte de candidature auprès de la Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la FFJDA après étude du dossier, la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA décide de l'acceptation ou du refus de celui-ci. Dans ce dernier cas, la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA justifie son refus. En ce qui concerne les dossiers acceptés, les intéressés sont informés des conditions dans lesquelles ils pourront accéder à ce grade supérieur.

B. CRITÈRES DE PRÉSENTATION

Tous les candidats devront justifier de 25 ans de ceinture noire et justifier d'au moins deux titres ou fonctions, depuis le dernier grade dans les domaines de l'environnement spécifique technique de l'activité judo jujitsu suivants :

- être membre de commission technique départementale,
- être juge régional,
- être label enseignants niveau régional minimum ou attestations de participation aux stages de formation continue des enseignants,
- être membre de l'équipe technique régionale,
- être ou avoir été arbitre ou commissaire sportif régional minimum,
- justifier d'une fonction élective d'un OTD.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une équivalence attribuée par la CSDGE sur présentation d'un dossier.

L'attribution d'équivalence sera accompagnée d'une augmentation du délai dans le grade précédent.
L'âge plancher pour se présenter est de 50 ans et le délai dans le grade de 5ème dan est de 10 ans minimum.

C. BONIFICATIONS

Pour les postulants titulaires d'une qualification d'enseignement (BEES ou diplôme équivalent option judo-jujitsu, CQP APAM et CQP MAM, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS), l'âge plancher est ramené à 45 ans et le délai dans le grade de 5ème dan à 8 ans.

Pour les postulants ayant fait un podium aux Championnats de France 1ère ou 2ème division ou titulaires d'une qualification d'enseignement (BEES ou diplôme équivalent option judo- jujitsu, CQP APAM et CQP MAM, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) et ayant participé à un championnat de France individuel seniors par catégorie de poids ou équivalent à la 1ère ou 2ème division actuelle, l'âge plancher est ramené à 40 ans et le délai dans le grade de 5e dan à 8 ans.
Pour les hors classe C, le délai dans le grade de 5ème dan est ramené à 6 ans.

Conditions particulières pour les plus de 60 ans

Le jury évaluera la prestation présentée et consultera le dossier du candidat avant de prendre sa décision.
Le dossier permettra une valorisation :

- de la carrière en général et depuis le dernier grade,
- des acquis d'expérience,
- de la compétence,
- de l'engagement.

La prestation pourra être aménagée en fonction du dossier médical soumis à la CSDGE de la FFJDA

D. L'ÉPREUVE

Prestation de 30 minutes.
Les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du Judo, Jujitsu.

- koshiki–no- kata « formes anciennes » avec respect du cérémonial et exécution en totalité dans le rôle de Tori.

Les candidats devront obligatoirement consacrer au minimum 5 minutes aux :

- nage-waza / travail debout
- ne-waza / travail au sol
- Jujitsu-self défense

La prestation sera suivie d'un entretien de 10 minutes maximum au cours duquel le candidat devra argumenter ses choix, la logique de sa prestation et la liaison entre les différentes formes d'expression. Le jury sera à même de poser des questions complémentaires en vue de fonder son évaluation.

Précisions

Pour le travail en nage-waza en ne-waza, ainsi qu'en Jujitsu-self défense le candidat doit mettre en évidence la qualité de ses connaissances techniques, l'efficacité et la réalité du Judo, Jujitsu-self défense pratiqué, paramètres indispensables au rayonnement d'un 6e dan, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques,

Le candidat peut expliquer éventuellement les démonstrations, De plus, un document écrit relatant le déroulement de l'épreuve et le détail de la prestation (6 exemplaires) devra être adressé à la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA 30 jours avant la date de l'examen. Il devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en judo) et devra être placé en début de document.

Ce document servira de guide et de support à l'entretien.
Une « fiche guide » de recommandations précisant les critères de jugement de l'examen du 6ème dan est mise à disposition des candidats par la CSDGE.

E. JUGEMENT

Chaque jury est composé de cinq membres titulaires du 7ème dan minimum.
Les membres du jury évaluent la prestation du candidat sur l'ensemble des épreuves, et donnent une des quatre appréciations suivantes : Excellent, Bien, Insuffisant, Très insuffisant.
Est déclaré admis(e) tout(e) candidat(e) obtenant après délibération du jury, quatre appréciations «bien» au minimum des cinq membres du jury.

F. MENTIONS

Il est créé deux mentions pour l'ensemble de l'épreuve :

- la mention «excellent» qui s'obtient par 5 appréciations «excellent»
- la mention «bien» qui s'obtient par quatre appréciations «excellent» et une «bien» ou trois appréciations «excellent» et deux «bien».

G. ÉCHEC À LA PRESTATION

Le candidat refusé à la suite de sa prestation pourra se représenter à sa convenance et sans limite de présentation.

LES TRÈS HAUTS GRADES - 7ème DAN ET PLUS
CONDITIONS D'ACCÈS

1- MODALITÉS D'ACCÈS AU 7ème DAN - nanadan

A partir du 7ème dan, Il existe deux voies d'accès distinctes : la première permet un accès à ce grade à l'issue d'une nomination, sur décision de la CSDGE ; la seconde est le résultat d'un examen.

Première voie :

Les postulants n'ont pas à faire acte de candidature : leur nomination fera suite à une étude précise de la CSDGE qui entérinnera par une décision expresse celle-ci.

Modalités d'étude des dossiers :

- tous les dossiers des 6èmes dan pouvant justifier de 10 ans d'ancienneté dans ce grade font l'objet d'une étude systématique par le Comité des Hauts Grades.
- le Comité des Hauts Grades propose chaque année à la CSDGE une liste annuelle de 6èmes dan promouvables dans cette voie. La nomination définitive sera soumise à la présentation d'une contribution personnelle.
- La proposition du Comité des Hauts Grades sera débattue en CSDGE qui devra se prononcer à la majorité des deux tiers des membres présents pour valider définitivement cette nomination.

En plus des conditions précisées ci-dessus, les dossiers des candidats des catégories HC A, B, C seront étudiés prioritairement pour l'accès au 7ème dan.

Seconde voie :

Il s'agit d'un examen ouvert pour les 6èmes dan justifiant d'un minimum de 25 ans d'ancienneté dans ce grade.
Les candidatures doivent être personnelles : elles sont recevables après étude préalable de celles-ci par le CORG avant le 30 septembre de chaque année et sont ensuite étudiées en CSDGE.
Remarque : une notice explicative précisant les différentes modalités d'accès et de dépôt des dossiers est à disposition sur le site Internet :
https://www.ffjudo.com/procedures-formulaires

La nomination finale fera suite à l'examen d'une contribution présentée et évaluée par un jury composé d'experts.

2- MODALITÉS D'ACCÈS AU 8ème DAN - hachidan

Modalités d'étude des dossiers :
Chaque année le Comité des Hauts Grades étudiera les dossiers des 7èmes dan pouvant justifier d'au moins 10 années d'ancienneté dans le grade de 7ème dan.

Tous les dossiers des 7èmes dan pouvant justifier :

- de 10 ans d'ancienneté dans ce grade seront étudiés
- d'un rayonnement d'un niveau international dans le déroulement de la carrière du judoka (*carrière en général, ensemble du travail accompli, sur les services rendus pour la promotion du judo jujitsu, sur la valeur d'exemple, et sur les références connues depuis l'obtention du grade précédent, tant sur le tapis ou les autres activités judo jujitsu que dans la vie quotidienne, etc...).*

Le Comité des Hauts Grades propose alors à l'issue de cette étude une liste annuelle de 6èmes dan promouvables dans cette voie. La nomination définitive sera soumise à la présentation d'une contribution personnelle.
La proposition du Comité des Hauts Grades sera débattue en CSDGE qui devra se prononcer à la majorité des deux tiers des membres présents pour valider définitivement cette nomination.

En plus des conditions précisées ci-dessus, les dossiers des candidats faisant partie des catégories HC A, B, C, seront étudiés en priorité pour l'accès au 8ème dan.

3- MODALITÉS D'ACCÈS AUX 9ÈME ET 10ÈME DAN

Le Comité des Hauts Grades étudiera les dossiers des 8èmes dan et des 9èmes dan au profil exceptionnel qui pourrait justifier l'accès à ces très hauts grades. Pour être promouvables, les 8ème et 9ème dan devront, dans le déroulement de leur carrière pouvoir justifier d'une notoriété d'exception reconnue par tous comme éminente dans tous les secteurs (sur le plan sportif, pédagogique, l'engagement dans le développement de la discipline...sans que cette liste ne soit exhaustive). Cette promotion aux très hauts grades devra être validée au ¾ des voix des membres présents pour l'accès au 9ème dan et à l'unanimité des membres présents de la CSDGE réunis en commission plénière pour l'accès au 10ème dan.

Précisions sur la contribution pour l'accès aux 7ème et 8ème dan

La contribution doit nécessairement être le résultat d'un travail personnel, qui est le reflet de l'expérience propre et acquise du judoka pressenti à ces hauts grades.

La contribution aura pour objectif de venir enrichir le patrimoine du judo français et pourra être mise au service des générations actuelles et futures.
La contribution doit être une production qualitative à la hauteur du grade postulé.

DEMANDE DE GRADE À TITRE EXCEPTIONNEL

PRINCIPE

Le grade exceptionnel relève d'une mesure extrêmement rare pour des cas très particuliers.

Les personnes présentant des incapacités physiques les dispensant de toute épreuve pratique telle que demandée dans les différents tests d'accès au grade peuvent soumettre un dossier à la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA pour accéder au grade supérieur.

Un seul grade peut être obtenu à titre exceptionnel. La personne pourra toutefois continuer sa progression dans la hiérarchie des grades, en retournant au système classique d'examen, et en passant le grade déjà obtenu à titre exceptionnel.
Aucun grade à titre honorifique et à titre posthume n'est attribué.

CRITERES DE PRESENTATION

Pour présenter une demande de grade à titre exceptionnel pour le 1er dan, le postulant devra avoir obtenu au moins une partie des tests technique ou combat. Cette présentation ne peut intervenir qu'après un délai de quatre ans suivant l'obtention de cette partie des tests technique ou combat.
Pour les personnes en situation de handicap justifiant d'une carte d'invalidité, le délai pour le dépôt d'une telle demande sera réduit à un an.

Pour les autres dan, le postulant devra pouvoir justifier au minimum du double de délai exigé entre les grades au moment du dépôt de la demande.

Pour le 6ème dan, un entretien pourra être mené par un jury validé par la CSDGE. Cet entretien sera soumis à la recevabilité du dossier administratif. L'entretien portera principalement sur le parcours en judo du demandeur, son implication et son rayonnement.

PROCÉDURE

La personne qui remplit les conditions réglementaires pour accéder au grade supérieur peut déposer un dossier qu'elle aura au préalable demandé auprès de la CSDGE de la FFJDA.

Les documents composants le dossier sont réunis par l'intéressé.

La demande doit être argumentée et accompagnée d'un dossier médical précis datant de moins d'un an (enveloppe «secret médical»).

EXAMEN DU CORG :
PREALABLE NECESSAIRE A LA RECEVABILITE EN CSDGE

Le dossier est soumis pour examen au CORG (président de ligue, vice-président culture judo, cadre technique et secrétaire du CORG) et doit, après concertation de celui-ci, être transmis pour étude et décision en CSDGE.

Il devra faire figurer EXPRESSEMENT l'avis commenté et motivé du CORG : celui-ci étant retranscrit sur le dossier par le secrétaire de CORG. Il devra par ailleurs comporter la signature de chacun des membres du CORG et de deux haut gradés, confirmé par le cachet de la ligue.

Ce n'est que sous réserve d'un dossier dûment motivé par le CORG et complété comme indiqué ci-dessus que le dossier pourra être présenté et étudié en Commissions de la CSDGE.

DECISION

Chaque cas sera étudié individuellement par la CSDGE qui reste souveraine dans sa prise de décision en veillant au maintien de la valeur pleine et entière du grade.

DEMANDE D'AMENAGEMENT DE GRADE

PRINCIPE

Dans le cadre de l'accession au grade supérieur, les personnes présentant des incapacités nécessitant une adaptation de la réglementation afin de pouvoir se présenter aux différentes épreuves pratiques des tests d'accès au grade peuvent soumettre un dossier à la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA.

PROCEDURE

La demande d'aménagement peut se poser sur deux niveaux :
1/ Si l'aménagement ne présente pas de modification sur la nature des épreuves telles que stipulées dans la règlementation générale, la demande pourra être étudiée et validée (sous couvert du certificat médical) par le CORG (exemple : temps de repos plus important, mode d'interrogation adapté aux difficultés du candidat, passage des épreuves fractionnées (Kata et techniques...)
2/ Si la demande d'aménagement modifie la nature des épreuves demandées pour le grade considéré (remplacement d'un Kata par un autre, allègement du programme technique, adaptation des techniques...), le dossier sera transmis par le CORG à la CSGDE qui statuera sur la recevabilité de l'aménagement demandé.

EXAMEN DU CORG : PREALABLE NECESSAIRE A LA RECEVABILITE EN CSDGE

Le dossier est soumis pour examen au CORG (président de ligue, vice-président culture judo, cadre technique et secrétaire du CORG) et doit, après concertation de celui-ci, être transmis pour étude et décision en CSDGE, s'accompagner d'un seul et unique avis commenté et motivé retranscrit par le secrétaire de CORG.

Il devra par ailleurs comporter la signature de chacun des membres du CORG et de deux haut gradés, confirmé par le cachet de la ligue.

Ce n'est que sous réserve d'un dossier dûment motivé par le CORG, comprenant les signatures demandées et accompagné si possible du programme technique d'aménagement, que le dossier pourra être présenté par la CSDGE.

DECISION

Chaque cas sera étudié individuellement par la CSDGE qui reste souveraine dans sa prise de décision en veillant au maintien de la valeur pleine et entière du grade.

CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. PRÉAMBULE

Comme il est précisé dans les principes d'attribution des grades de ce chapitre, la CSDGE de la FFJDA a comme préoccupation d'aménager, préciser, améliorer, compléter, en fonction des expériences, la présente réglementation.

Il faut rappeler que le grade de ceinture noire n'est pas une récompense. C'est le reflet de compétences dans les trois domaines shin, ghi, tai, qui en sont les composantes nécessaires.

Le jury fera la part du handicap dans chacune de ces trois composantes.
A cet effet, chaque CORG qui aura un candidat handicapé inscrit pour un passage, devra faire appel aux avis d'un médecin ou du médecin de ligue et du responsable judo et personnes en situation de handicap de la ligue à défaut du médecin fédéral national.

Afin de réunir le jury en temps utile et d'avoir un premier avis, le dossier d'inscription du candidat mentionnera les difficultés de réalisation inhérentes au handicap.

Le dossier sera renseigné par le candidat ou l'enseignant et attesté par le médecin qui a rédigé le certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo. Le candidat pourra s'il le désire, effectuer une demande au préalable afin de passer ses UV techniques en plusieurs fois.

L'UV sera acquise lorsque l'ensemble des parties la composant aura été validée. L'enseignant attestera d'une pratique intégrée ou au moins intermittente avec des judokas valides, dans une structure fédérale FFJDA.

2. MODALITÉS DE PASSAGE

A) HANDICAP PAR DÉFICIT SENSORIEL

SURDITÉ

1/ Passage technique : interrogation imagée ou par écrit

Les judoka demandant à bénéficier de ces règles doivent présenter :

- un certificat médical attestant l'absence de contre- indication à la pratique du judo datant de moins d'un an au jour de l'examen.
  Nota : le certificat n'est pas nécessaire si le judoka possède un certificat préalable de non contre-indication à la pratique de la compétition datant de moins d'un an au jour de l'examen.

- un certificat de l'oto-rhino-laryngologiste certifiant que le judoka a une audition diminuée d'au moins 55 db en moyenne sur l'ensemble des fréquences à chaque oreille et mentionnant l'absence de contre-indication d'ordre auditif à la pratique du judo.

2/ Passage compétition

Arbitrage permettant à l'arbitre de toucher le combattant sourd pour le hajime (une tape du plat de la main dans le dos) et pour le matte (2 tapes du plat de la main dans le dos).

Les judoka demandant à bénéficier de ces règles doivent présenter :

- un certificat attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo en compétition datant de moins d'un an au jour de l'examen,

- un certificat de l'oto-rhino-laryngologiste certifiant que le judoka a une audition diminuée d'au moins 55 db en moyenne sur l'ensemble des fréquences à chaque oreille et mentionnant l'absence de contre-indication d'ordre auditif à la pratique du judo en compétition.

MALVOYANTS ET NON-VOYANTS

1/ Passage technique : le judoka demandant à bénéficier de ces règles doit présenter :

- un certificat médical attestant l'absence de contre- indication à la pratique du judo datant de moins d'un an au jour de l'examen,
- un certificat de l'ophtalmologiste certifiant qu'il a une acuité visuelle inférieure à 1/10e au meilleur œil avec correction et/ ou un champ visuel inférieur à 20 (définition adoptée par la fédération handisport) et mentionnant l'absence de contre-indication d'ordre ophtalmologique à la pratique du judo.

Nota : le certificat n'est pas nécessaire si le judoka possède un certificat préalable de non contre-indication à la pratique de la compétition datant de moins d'un an au jour de l'examen.

Requis

Le candidat sera interrogé oralement par le formateur des Commissaires sportifs sur le même programme que les autres. Il ne sera pas mis en situation pratique.

Jujitsu

Le candidat démontrera seul, la gestuelle des atémis. Pour l'application avec un partenaire, elle se fera avec une saisie préalable.

2/ Passage compétition : le judoka demandant à bénéficier de ces règles doit présenter :

- un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition datant de moins d'un an au jour de l'examen,
- un certificat de l'ophtalmologiste certifiant qu'il a une acuité visuelle inférieure à 1/10e au meilleur œil avec correction et/ ou un champ visuel inférieur à 20 (définition adoptée par la Fédération handisport) et mentionnant l'absence de contre- indication d'ordre ophtalmologique à la pratique du judo en compétition.

Le port des lunettes est interdit pendant la pratique du judo.

Kata : 1er dan et 2ème dan

Nage-no-kata

Aménagement du nage-no-kata : du fait du handicap, les attaques sur coup peuvent être remplacées par les procédures suivantes qui conservent l'esprit du Kata : il est donc recommandé d'autoriser tori de prendre le kumi kata pour ippon seoi nage, uki goshi, ura nage, yoko guruma.

- 1ère série pour IPPON SEOI NAGE

S'exécutera avec saisie mutuelle sur trois pas en tsugi ashi.

- 2ème série pour UKI GOSHI

S'exécutera avec saisie mutuelle sur trois pas en tsugi ashi. Pour respecter l'opportunité de uki goshi, les techniques se feront d'abord à gauche puis à droite.
tori et uke ne changeront que la garde, à gauche d'abord, puis garde à droite. Les déplacements en tsugi ashi restant les mêmes.

- 4ème série pour URA NAGE

Uke, au lieu d'attaquer du poing droit saisit tori en garde à droite et attaque en o soto gari à droite ou o uchi gari à droite. Tori contre en ura nage (l'inverse à gauche).

- 5ème série pour YOKO GURUMA

Uke au lieu d'attaquer du poing droit saisit tori en garde à droite et attaque en ippon seoi nage ou Koshi Guruma.
Tori esquive et contre en yoKo Guruma (l'inverse à gauche)

Goshin-jitsu

7 premières techniques sans changement, mais pour les 5 atemis poings pieds, formes adaptées suivantes :

Naname Uchi

Uke tient le revers droit de tori avec sa main gauche. Il a le pied droit avancé. Il recule largement le pied droit pour armer son coup et frappe.
Tori exécute alors la défense du goshin-jitsu.

Ago Tsuki
Même saisie de uke au revers avec même préparation en reculant mais pour frapper en ago tsuki.
Ganmen Tsuki
Cette fois uke tient le revers gauche de tori avec sa main droite, il arme son poing gauche en reculant sa jambe gauche et attaque tori en ganmen tsuki en avançant cette jambe gauche, tout en lâchant le revers.
Mae Geri
uke tient le bout de manche droite de tori et recule largement la jambe droite pour armer son mae geri.
Yoko Geri
Même saisie de la manche droite de tori, uke fait un pas à l'oblique avant gauche pour armer son yoko geri.

3ème DAN
Présentation d'un kata au choix parmi la liste suivante : katame no kata ou gonosen no kata.

4ème DAN
Présentation du kata non réalisé pour le 3e dan parmi : katame no kata ou gonosen no kata et un kata au choix parmi ceux déjà réalisés dans les dans précédents.

5ème DAN
Juno Kata dans le rôle de tori
Passage compétition – Modalités d'arbitrage
L'arbitre, après en avoir informé les candidats de la poule ou du tableau, placera les combattants en garde installée (réglementation jeunes).
Les sorties de tapis ne seront pas comptabilisées.

B) HANDICAP PHYSIQUE
Pour cette catégorie, chaque cas doit être traité de façon individuelle. Les handicaps revêtant des champs très divers.

Le jury s'attachera à juger les techniques réalisées par le candidat, sans sanctionner ce qu'il ne peut pas faire à cause de son handicap.

C) HANDICAP MENTAL
Les judoka ayant une déficience mentale légère peuvent atteindre le niveau technique requis pour passer la ceinture noire. Parfois, la difficulté pour ces candidats est de comprendre les questions du jury.
Le stress de l'examen peut provoquer un blocage.
Une interrogation sous forme imagée facilitera grandement la compréhension de la question posée.

RECONNAISSANCE DES GRADES DÉLIVRÉS À L'ÉTRANGER
HOMOLOGATION EN FRANCE DES GRADES DÉLIVRÉS À L'ÉTRANGER

Les grades délivrés à l'étranger par une Fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo Jujitsu (FIJ) peuvent faire l'objet d'une reconnaissance et dans certains cas d'une homologation par la CSDGE de la FFJDA, ce conformément aux règles de la FIJ.

Les étrangers, résidant en France, doivent pour passer leur grade en France demander à leur Fédération nationale l'autorisation de passer le grade en France.
Les Français désirant passer des grades à l'étranger doivent, au préalable, demander l'autorisation à la CSDGE de la FFJDA.

On distingue la reconnaissance du grade de son homologation :
- la reconnaissance d'un grade permet à son titulaire de s'en prévaloir légalement sur le territoire français bien qu'il n'ait pas été délivré par la CSDGE.
- l'homologation est une authentification du grade étranger, par la CSDGE, à l'identique d'un grade français.

Les étrangers, résidant en France et ayant obtenu leurs grades à l'étranger peuvent faire reconnaitre leurs grades par la CSDGE. La reconnaissance sera automatique du 1er au 4e dan.
À partir du 5e dan, une épreuve complémentaire pourra être demandée pour pouvoir valider le dan demandé.

S'il est demandé une homologation d'un grade étranger, la CSDGE devra être saisie à cette fin. La CSDGE statuera sur chacun des cas.

Les étrangers qui souhaiteraient poursuivre leur accession dans les grades et qui n'ont pas été homologués en France pourront soit continuer leur progression dans leur pays d'origine soit continuer en France.

Si ces étrangers veulent le passer en France et qu'ils ne sont pas homologués par la CSDGE, ils devront repasser leur dernier grade obtenu dans leur pays d'origine et devront également satisfaire aux conditions réglementaires de l'examen.

Pour ceux qui sont homologués par la CSDGE, ils passeront dans les mêmes conditions que les ressortissants français mais devront présenter une autorisation de leur Fédération nationale pour se présenter à l'examen.

Dépôt du dossier de demande de reconnaissance (et le cas échéant homologation) de grade :
- Le formulaire de demande de Reconnaissance de Grade Étranger devra être déposé à la ligue dans laquelle il est licencié pour avis accompagné de toutes les pièces justificatives des grades étrangers délivrés.
- Ces pièces seront soumises à la validation de la Fédération qui a délivré le grade dans le pays où l'examen a été passé.

Nota :
Tout grade qui n'a pas fait l'objet d'une reconnaissance ou d'une homologation par la CSDGE de la FFJDA ne pourra permettre à son titulaire de s'en prévaloir sur le territoire français (conformément à l'art L212-5 du Code du sport : « Dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la commission spécialisée des dan et grades équivalents de la fédération délégataire ou, à défaut, de la fédération agréée consacrée exclusivement aux arts martiaux. »).

TABLEAU SYNOPTIQUE DU 1ER AU 4ÈME DAN

GRADE	CONDITIONS DE PRÉSENTATION : du 01/09/2018 au 31/08/2019	CONTENU TECHNIQUE DE L'EXAMEN	UV1 : KATA
1er DAN	**ANNÉE DE NAISSANCE :** 2004 **ou avant** **DÉLAI MINIMUM GRADE PRÉCÉDENT :** **1 an de ceinture marron** **CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES :** **Ordre des épreuves libre MAIS seul le kata doit être validé avant de se présenter au test shiai**	**DOMINANTE COMPETITION**	**3 premières séries du Nage No Kata en entier dans le rôle de Tori et tout ou partie dans le rôle de Uke** (Pour les judokas né(e)s en 1969 et avant, uniquement dans le rôle de Tori)
		DOMINANTE TECHNIQUE voie réservée pour les judokas nés en 1989 et avant	Nage no kata ou Kodokan goshin jitsu en entier dans le rôle de Tori et tout ou partie dans le rôle de Uke (Pour les judokas né(e)s en 1969 et avant, uniquement dans le rôle de Tori)
2ème DAN	**ANNÉE DE NAISSANCE :** **2004 ou avant et 15 ans révolus** **DÉLAI MINIMUM GRADE PRÉCÉDENT :** **présentation possible aux épreuves du 2e dan dès l'homologation du 1er dan.** **CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES :** **Ordre des épreuves libre**	**DOMINANTE COMPÉTITION**	**Nage no kata en entier dans le rôle de Tori**
		DOMINANTE TECHNIQUE voie réservée pour les judokas nés en 1989 et avant	**Nage no kata ou Kodokan goshin jitsu en entier dans le rôle de tori** (Celui non présenté pour le 1er dan)
3ème DAN	**ANNÉE DE NAISSANCE :** **2002 ou avant et 17 ans révolus** **DÉLAI MINIMUM GRADE PRÉCÉDENT :** **présentation possible aux épreuves du 3e dan dès l'homologation du 2e dan.** **CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES :** **Ordre des épreuves libre**	**DOMINANTE COMPÉTITION**	**Katame no kata et Kodokan goshin jitsu en entier dans le rôle de tori**
		DOMINANTE TECHNIQUE voie réservée pour les judokas nés en 1989 et avant	**Katame no kata et soit le Nage no kata soit le Kodokan goshin jitsu dans le rôle de tori**
4ème DAN	**ANNÉE DE NAISSANCE :** **1999 ou avant et 20 ans révolus** **DÉLAI MINIMUM GRADE PRÉCÉDENT :** **présentation possible aux épreuves du 4e dan dès l'homologation du 3e dan.** **CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES :** **Ordre des épreuves libre**	**DOMINANTE COMPÉTITION**	**Le candidat démontrera, dans le rôle de tori, ,le kime no kata et un autre kata en entier parmi le nage no, le katame no, le kodokan goshin jitsu et le gonosen.**
		DOMINANTE TECHNIQUE voie réservée pour les judokas nés en 1989 et avant	**Le candidat démontrera, dans le rôle de tori, le kime no kata et un autre kata en entier parmi le nage no, le katame no, le kodokan goshin jitsu et le gonosen.**

DOMINANTE COMPÉTITION ET DOMINANTE TECHNIQUE

UV2 : TECHNIQUE UV non FRACTIONNABLE	UV3 : EFFICACITÉ	UV4 : ENGAGEMENT PERSONNEL	HOMOLOGATION POSSIBLE DU GRADE
Démonstration après tirage au sort de 12 techniques issues de l'annexe 1 : 6 en nage waza, 4 en ne waza et 2 techniques de défense libre et adaptée (en réponse aux attaques imposées des séries A,B & C). **5' MAX.** Une méconnaissance par secteur est admise	Sur 1 manifestation : justifier de 5 victoires consécutives (ippon ou waza-ari) totalisant 44 points au minimum. **OU** Sur plusieurs manifestations : justifier de 100 points. Shiai, RGC ,jujitsu, ne waza	Implication personnelle dans le développement du judo jujitsu validé par le professeur (A défaut, participer à l'encadrement d'une manifestation sur 2 demi-journées organisée par l'OTD)	**Au minimum à 15 ans révolus + 1 an de ceinture marron**
A) Démonstration après tirage au sort de 12 techniques issues de l'annexe 1 : 6 nage waza, 4 ne waza et 2 techniques de défense libre et adaptée (en réponse aux attaques imposées des séries A,B & C). **5' MAX.** Une méconnaissance par secteur est admise. B) Démonstration des acquis techniques dans des exercices d'application uchi komi avancée et recul **2 x 1'30 MAX** et type kakari et/ou yaku de **2 x 2' MAX**	20 points en compétition : shiai, RGC, Jujitsu, ne waza Les candidats né(e)s en 1979 et avant, sont dispensés de l'UV3		
A) Démonstration d'une technique en nage waza, 1 en ne waza et 1 de défense au choix dans un contexte dynamique **5' MAX.** B) Après tirage au sort, démonstration de 2 techniques en nage waza, 2 en ne waza et 2 techniques de défense issues de l'annexe 1. **5' MAX.** => Techniques de défense libre et adaptée (en réponse aux attaques imposées des séries A, B & C)	Sur 1 manifestation : justifier de 5 victoires consécutives (ippon ou waza-ari) totalisant 44 points au minimum. **OU** Sur plusieurs manifestations : justifier de 100 points. Shiai, RGC,jujitsu, ne waza	Implication personnelle dans le développement du judo jujitsu validé par le professeur (A défaut, participer à l'encadrement d'une manifestation sur 2 demi-journées organisée par l'OTD)	**Au minimum à 17 ans révolus + 1 an de ceinture noire 1er dan**
A) Démonstration d'1 technique en nage waza, 1 en ne waza et 1 de défense au choix contexte dynamique **5' MAX.** B) Après tirage au sort, démonstration de 2 techniques en nage waza, 2 en ne waza et 2 techniques de défense issues de l'annexe 1 . **5' MAX.** => Techniques de défense libre et adaptée (en réponse aux attaques imposées des séries A, B & C) C) Démonstration des acquis techniques dans 4 exercices d'application uchi komi **2 x 1'30 MAX**, nage komi **2 x 1'30 MAX** et type kakari et/ou yaku de **2 x 2' MAX**	20 points en compétition : shiai, RGC, Jujitsu, ne waza Les candidats né(e)s en 1979 et avant, sont dispensés de l'UV3		
A) 3 techniques au choix en nage waza dans 3 directions différentes et en dynamique **3'MINI** +2 techniques au choix en ne waza (en situation de combat) **3' MINI** + des techniques de défense (saisies, coups & armes) **1' MINI** - L'ensemble des 3 parties ne devra pas dépasser 9 mn. B) Après tirage au sort, démonstration de 2 techniques en nage waza, 2 en ne waza et 2 techniques de défense issues de l'annexe . **5' MAX.** => Techniques de défense libre et adaptée (en réponse aux attaques imposées des séries A, B, C & D)	Sur 1 manifestation : justifier de 5 victoires consécutives (ippon ou waza-ari) totalisant au minimum 44 points **OU** Sur plusieurs manifestations : justifier de 120 points. Shiai, RGC,jujitsu, ne waza	Implication personnelle dans le développement du judo jujitsu justifiée par le candidat par l'attestation CORG et attestant d'au moins 1 titre ou 1 fonction depuis son dernier grade parmi : Enseignant en exercice, Commissaire sportif dépt,Arbitre dépt, Juge, Elu au sein d'un club, Bénévole au sein d'un OTD. (A défaut, participer à l'encadrement d'une manifestation sur 4 demi-journées organisée par l'OTD)	**Au minimum à 20 ans révolus + 3 ans de ceinture noire 2ème dan**
A) 3 techniques au choix en nage waza dans 3 directions différentes et en dynamique **3' MINI**+ 2 techniques au choix en ne waza (en situation de combat) **3' MINI** + des techniques de défense (saisies, coups et armes) **1' MINI** . L'ensemble des 3 parties ne devra pas dépasser 9 mn. B) Après tirage au sort, démonstration de 2 techniques en nage waza, 2 en ne waza et 2 en défense issues de l'annexe 1. **5' MAX** => Techniques de défense libre et adaptée (en réponse aux attaques imposées des séries A, B, C & D) C) Démonstration des acquis techniques dans 4 exercices d'application uchi komi **3 x 1' MAX** nage komi **2 x 1' MAX** type kakari et/ou yaku de **2 x 2' MAX**	20 points en compétition : shiai, RGC, Jujitsu, ne waza Les candidats né(e)s en 1979 et avant, sont dispensés de l'UV3		
Démonstration de ses tokui waza en nage waza **3' MINI**, ne waza **2' MINI** et techniques de défense **2' MINI** La durée maximale de l'ensemble de la démonstration est 10 minutes.	Sur 1 manifestation : justifier de 5 victoires consécutives (ippon ou waza-ari) totalisant au minimum 44 points OU Sur plusieurs manifestations : justifier de 120 points. Shiai, RGC,jujitsu, ne waza	Implication personnelle dans le développement du judo jujitsu justifiée par le candidat par l'attestation CORG et attestant d'au moins 1 titre ou 1 fonction depuis son dernier grade parmi : Enseignant en exercice,Commissaire sportif dépt,Arbitre dépt, Juge, Elu au sein d'un club, Bénévole au sein d'un OTD. (A défaut, participer à l'encadrement d'une manifestation sur 4 demi-journées organisée par l'OTD)	**Au minimum à 24 ans révolus + 4 ans de ceinture noire 3ème dan**
A) Démonstration de ses tokui waza en nage waza **3' MINI**, ne waza **2' MINI** et techniques de défense **2' MINI** La durée maximale de l'ensemble de la démonstration est de 10 minutes B) Démonstration des acquis techniques dans 4 exercices d'application uchi komi, nage komi, type kakari et/ou yaku de **10' MAX**	20 points en compétition : shiai, RGC, Jujitsu, ne waza Les candidats né(e)s en 1979 et avant, sont dispensés de l'UV3		

SYSTÈME TRANSITOIRE ET ÉQUIVALENCES

ANCIENNE RÉGLEMENTATION ET ATTENDUS DE LA CEINTURE NOIRE

Tous les judokas se présentant à un grade dès le 01/01/2018 doivent satisfaire à la nouvelle réglementation, l'ancienne réglementation prendra par ailleurs fin définitivement à compter du 01/01/2019.

Pour les judokas ayant débuté leur parcours dans les grades avant le 1er janvier 2018 (et ce quel que soit l'UV à l'exception du requis (RGC, shiai, UV1, UV2, UV3 et UV4)), l'ancienne réglementation reste applicable.

Les modifications réglementaires concernant les conditions d'accès aux tests shiai et RGC (ex : les points en jujitsu seront comptabilisés) s'appliquent également aux judokas qui termineront leur grade commencé sous l'ancienne réglementation.

<table>
<tr><th colspan="3">RAPPELS DES DATES D'APPLICATION DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES</th></tr>
<tr><td>À PARTIR DU 01/01/2018</td><td colspan="2">Entrée en vigueur du nouveau dispositif réglementaire.
Les judokas n'ayant pas encore terminé leurs épreuves pour l'accès au grade supérieur pourront rester sous le régime de l'ancienne réglementation jusqu'au 31/12/2018. Cette disposition ne s'appliquera pas aux judokas qui auraient uniquement obtenu leur requis (qui à partir du 1er Septembre 2017 a été remplacé par l'UV4).
On considère que le judoka a débuté son grade s'il a obtenu soit le kata, soit des UV techniques, ou bien qu'il a acquis des points en RGC ou shiai.</td></tr>
<tr><td>À PARTIR DU 01/01/2019</td><td colspan="2">Fin de l'ancien dispositif réglementaire.
Les judokas n'ayant pas terminé leurs épreuves pour l'accès au grade supérieur pourront bénéficier des équivalences comme indiquées ci-après.</td></tr>
<tr><th>GRADES CONCERNÉS</th><th>ANCIENNE RÉGLEMENTATION</th><th>ÉQUIVALENCE DANS LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION</th></tr>
<tr><td rowspan="3">DU 1er AU 4ème DAN</td><td>UV1 : LE KATA</td><td>UV1 : LE KATA</td></tr>
<tr><td>UV2 + UV3 + UV4</td><td>UV2 : TECHNIQUE</td></tr>
<tr><td>REQUIS</td><td>UV4 : ENGAGEMENT PERSONNEL</td></tr>
</table>

SYSTÈME D'ÉQUIVALENCES

CHANGEMENT DE DOMINANTE

APPLICABLE À COMPTER DU 1er JANVIER 2018		
du 1er au 4ème dan	**UV1 KATA**	- Transférable intégralement pour les 2ème, 3ème, 4ème dan pour le passage de l'une à l'autre dominante - 1er dan de la dominante technique à la dominante compétition : kata transférable intégralement - 1er dan de la dominante compétition à la dominante technique : il sera demandé au candidat de repasser le kata dans le contenu règlementaire tel que précisé pour la dominante technique
1er et 4ème dan	**UV2 TECHNIQUE**	- de la dominante technique à la dominante compétition : transférable intégralement - de la dominante compétition à la dominante technique : on demande en plus de l'UV2 de réaliser le contenu technique B de l'UV2 dominante technique
2ème et 3ème dan	**UV2 TECHNIQUE**	- de la dominante technique à la dominante compétition : transférable intégralement - de la dominante compétition à la dominante technique : on demande en plus de l'UV2 de réaliser le contenu technique C de l'UV2 dominante technique

ANNEXE 1

PROGRAMME TECHNIQUE

1) 1er DAN : PROGRAMME TECHNIQUE (UV2)

TECHNIQUES DE PROJECTION (NAGE WAZA JUDO, JUJITSU)

KOSHI-WAZA	TE-WAZA	ASHI-WAZA	SUTEMI-WAZA
- hane-goshi - harai-goshi - koshi-guruma - o-goshi - sode-tsurikomi-goshi - tsurikomi-goshi - uchi-mata - uki-goshi - ushiro-goshi - utsuri-goshi - kubi-nage	- ippon-seoi-nage - kata-guruma - kibisu-gaeshi - kibisu-taoshi - morote-gari - morote-seoi-nage - seoi-otoshi - tai-otoshi - te-guruma - uki-otoshi - eri-seoi-nage	- ashi-guruma - de-ashi-barai (-harai) - harai-tsurikomi-ashi - hiza-guruma - ko-soto-gake - ko-soto-gari - ko-uchi-gari - okuri-ashi-barai (-harai) - o-soto-gari - o-soto-otoshi - o-uchi-gari - sasae-tsurikomi-ashi - uchi-mata	**MA-SUTEMI-WAZA** - sumi-gaeshi - tomoe-nage - ura-nage **YOKO-SUTEMI-WAZA** - soto-makikomi - tani-otoshi - yoko-guruma

TECHNIQUES AU SOL (NE WAZA JUDO, JUJITSU)

IMMOBILISATIONS OSAEKOMI-WAZA	ÉTRANGLEMENTS SHIME-WAZA	CLÉS AUX COUDES KANSETSU-WAZA
- hon-gesa-gatame - kami-shiho-gatame - kata-gatame - kuzure-gesa-gatame - kuzure-kami-shiho-gatame - tate-shiho-gatame - ushiro-kesa-gatame - yoko-shiho-gatame - makura-gesa-gatame	- gyaku-juji-jime - hadaka-jime - kata-ha-jime - kata-juji-jime - kata-te-jime - nami-juji-jime - okuri-eri-jime - sankaku-jime	- ude-hishigi-hara-gatame - ude-hishigi-hiza-gatame - ude-hishigi-juji-gatame - ude-hishigi-ude-gatame - ude-hishigi-waki-gatame - ude-garami

TECHNIQUES DE DEFENSE (JUDO- JUJITSU)

Séries A, B et C des 20 imposées	Défenses : Réponses libres et adaptées à une situation d'agression	Le candidat doit montrer sa capacité à se défendre tout en respectant l'intégrité physique de son assaillant. Il doit faire preuve d'efficacité de contrôle de sobriété et de réalisme dans ses réponses à une situation d'agression.

ANNEXE 1

PROGRAMME TECHNIQUE

2) 2ème DAN : PROGRAMME TECHNIQUE (UV2)

TECHNIQUES DE PROJECTION (NAGE WAZA JUDO, JUJITSU)

KOSHI-WAZA	TE-WAZA	ASHI-WAZA	SUTEMI-WAZA
- hane-goshi - harai-goshi - koshi-guruma - o-goshi - sode-tsurikomi-goshi - tsuri-goshi - tsurikomi-goshi - uchi-mata - uki-goshi - ushiro-goshi - utsuri-goshi - kubi-nage	- ippon-seoi-nage - kata-guruma - kibisu-gaeshi - kibisu-taoshi - morote-gari - morote-seoi-nage - seoi-otoshi - sumi-otoshi - tai-otoshi - te-guruma - uki-otoshi - eri-seoi-nage	- ashi-guruma - de-ashi-barai (-harai) - harai-tsurikomi-ashi - hiza-guruma - ko-soto-gake - ko-soto-gari - ko-uchi-gari - o-guruma - okuri-ashi-barai (-harai) - o-soto-gaeshi - o-soto-gari - o soto-guruma - o-soto-otoshi - o-uchi-gari - sasae-tsurikomi-ashi - tsubame-gaeshi - uchi-mata	**MA-SUTEMI-WAZA** - sumi-gaeshi - tomoe-nage - ura-nage **YOKO-SUTEMI-WAZA** - harai-makikomi - ko-uchi-makikomi - soto-makikomi - tani-otoshi - yoko-tomoe-nage - uki-waza - yoko-gake - yoko-guruma

TECHNIQUES AU SOL (NE WAZA JUDO, JUJITSU)

IMMOBILISATIONS OSAEKOMI-WAZA	ÉTRANGLEMENTS SHIME-WAZA	CLÉS AUX COUDES KANSETSU-WAZA
- hon-gesa-gatame - kami-shiho-gatame - kata-gatame - kuzure-gesa-gatame - kuzure-kami-shiho-gatame - kuzure-tate-shiho-gatame - kuzure-yoko-shiho-gatame - tate-shiho-gatame - ushiro-kesa-gatame - yoko-shiho-gatame - makura-gesa-gatame	- ashi-gatame-jime - gyaku-juji-jime - hadaka-jime - kata-ha-jime - kata-juji-jime - kata-te-jime - morote-jime - nami-juji-jime - okuri-eri-jime - sankaku-jime - sode-guruma-jime	- ude-hishigi-ashi-gatame - ude-hishigi-hara-gatame - ude-hishigi-hiza-gatame - ude-hishigi-juji-gatame - ude-hishigi-sankaku-gatame - ude-hishigi-ude-gatame - ude-hishigi-waki-gatame - ude-garami

TECHNIQUES DE DEFENSE (JUDO- JUJITSU)

Séries A, B et C des 20 imposées	<u>Défenses</u> : Réponses libres et adaptées à une situation d'agression	Le candidat doit montrer sa capacité à se défendre tout en respectant l'intégrité physique de son assaillant. Il doit faire preuve d'efficacité de contrôle de sobriété et de réalisme dans ses réponses à une situation d'agression.

ANNEXE 1

PROGRAMME TECHNIQUE

3) 3ème DAN : PROGRAMME TECHNIQUE (UV2)

TECHNIQUES DE PROJECTION (NAGE WAZA JUDO, JUJITSU)

KOSHI-WAZA	TE-WAZA	ASHI-WAZA	SUTEMI-WAZA
- hane-goshi - harai-goshi -koshi-guruma - o-goshi - sode-tsurikomi-goshi - tsuri-goshi - tsurikomi-goshi - uchi-mata - uki-goshi - ushiro-goshi - utsuri-goshi - kubi-nage	- ippon-seoi-nage - kata-guruma - kibisu-gaeshi - kibisu-taoshi - morote-gari - morote-seoi-nage - seoi-otoshi - sukui-nage - sumi-otoshi - tai-otoshi - te-guruma - uchi-mata-sukashi - uki-otoshi - yama-arashi - eri-seoi-nage	- ashi-guruma - de-ashi-barai (-harai) - harai-tsurikomi-ashi - hiza-guruma - ko-soto-gake - ko-soto-gari - ko-uchi-gari - o-guruma - okuri-ashi-barai (-harai) - o-soto-gaeshi - o-soto-gari - o soto-guruma - o-soto-otoshi - o-uchi-gari - sasae-tsurikomi-ashi - tsubame-gaeshi - uchi-mata	**MA-SUTEMI-WAZA** - sumi-gaeshi - tawara-gaeshi - tomoe-nage - ura-nage **YOKO-SUTEMI-WAZA** - daki-wakare - harai-makikomi - ko-uchi-makikomi - soto-makikomi - tani-otoshi - yoko-tomoe-nage - uki-waza - yoko-gake - yoko-guruma - yoko-otoshi - yoko-wakare

TECHNIQUES AU SOL (NE WAZA JUDO, JUJITSU)

IMMOBILISATIONS	ÉTRANGLEMENTS	CLÉS AUX COUDES
OSAEKOMI-WAZA	**SHIME-WAZA**	**KANSETSU-WAZA**
- hon-gesa-gatame - kami-shiho-gatame - kata-gatame - kuzure-gesa-gatame - kuzure-kami-shiho-gatame - kuzure-tate-shiho-gatame - kuzure-yoko-shiho-gatame - tate-shiho-gatame - ushiro-kesa-gatame - yoko-shiho-gatame - makura-gesa-gatame	- ashi-gatame-jime - gyaku-juji-jime - hadaka-jime - kata-ha-jime - kata-juji-jime - kata-te-jime - morote-jime - nami-juji-jime - okuri-eri-jime - ryo-te-jime - sankaku-jime - sode-guruma-jime - tsukkomi-jime	-- ude-hishigi-ashi-gatame - ude-hishigi-hara-gatame - ude-hishigi-hiza-gatame - ude-hishigi-juji-gatame - ude-hishigi-sankaku-gatame - ude-hishigi-ude-gatame - ude-hishigi-waki-gatame - ude-garami

TECHNIQUES DE DEFENSE (JUDO- JUJITSU)

Séries A, B, C et D des 20 imposées	<u>Défenses</u> : Réponses libres et adaptées à une situation d'agression	Le candidat doit montrer sa capacité à se défendre tout en respectant l'intégrité physique de son assaillant. Il doit faire preuve d'efficacité de contrôle de sobriété et de réalisme dans ses réponses à une situation d'agression.

ANNEXE 1

PROGRAMME TECHNIQUE

4) LES 20 ATTAQUES DÉFENSES IMPOSÉES JUJITSU

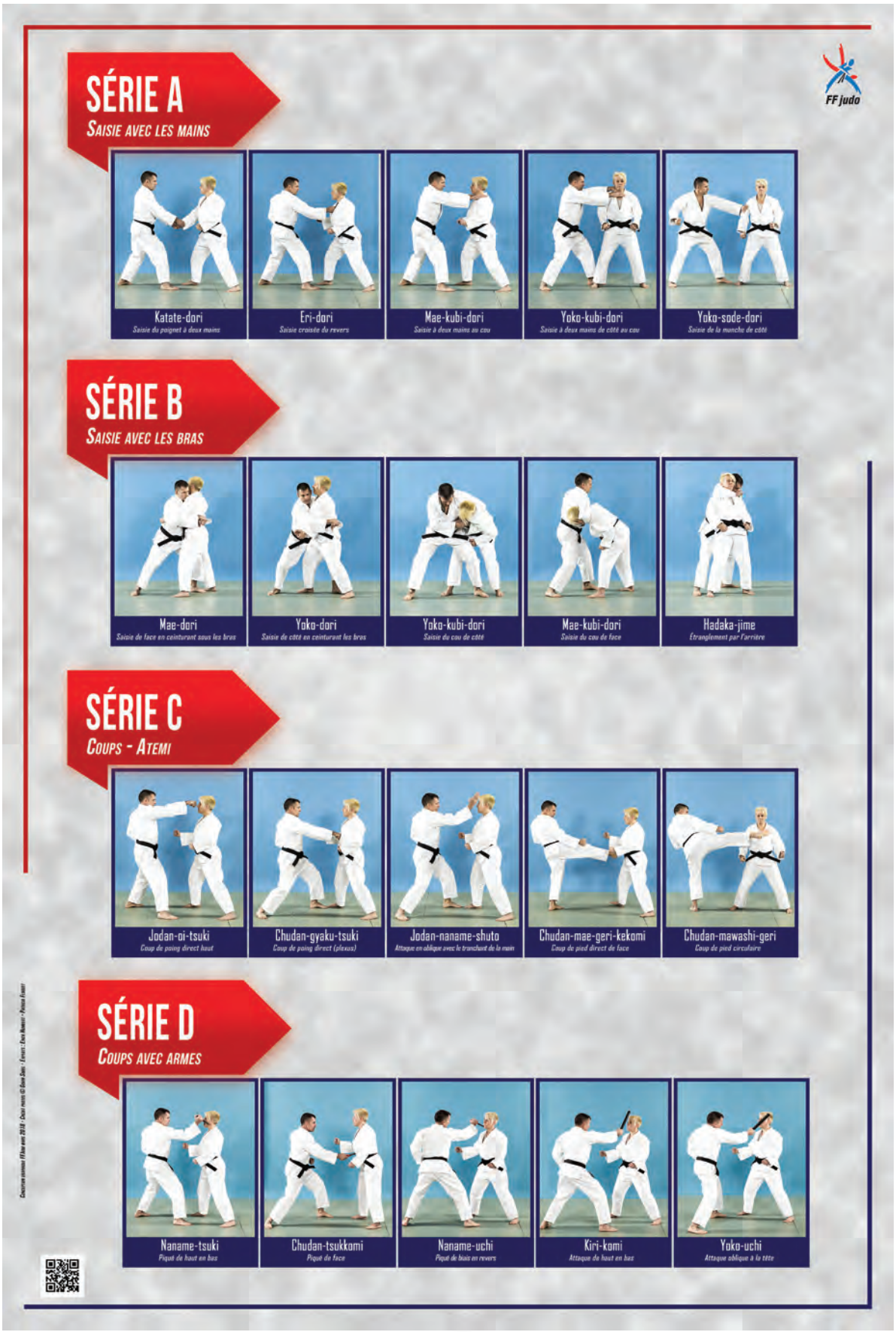

RÉFÉRENTIEL DES TECHNIQUES JUDO-JUJITSU

KOSHI WAZA

- hane-goshi
- harai-goshi
- koshi-guruma
- o-goshi
- sode-tsurikomi-goshi
- tsuri-goshi
- tsurikomi-goshi
- uchi-mata
- uki-goshi
- ushiro-goshi
- utsuri-goshi
- kubi-nage

TE-WAZA

- ippon-seoi-nage
- kata-guruma
- kibisu-gaeshi
- kibisu-taoshi
- morote-gari
- obi-otoshi
- obitori-gaeshi
- morote-seoi-nage
- seoi-otoshi
- sukui-nage
- sumi-otoshi
- tai-otoshi
- te-guruma
- uchi-mata-sukashi
- uki-otoshi
- yama-arashi
- eri-seoi-nage

ASHI-WAZA

- ashi-guruma
- de-ashi-barai (-harai)
- hane-goshi-gaeshi
- harai-tsurikomi-ashi
- hiza-guruma
- ko-soto-gake
- ko-soto-gari
- ko-uchi-gaeshi
- ko-uchi-gari
- o-guruma
- okuri-ashi-barai (-harai)
- o-soto-gaeshi
- o-soto-gari
- o soto-guruma
- o-soto-otoshi
- o-uchi-gaeshi
- o-uchi-gari
- sasae-tsurikomi-ashi
- tsubame-gaeshi
- uchi-mata

SUTEMI WAZA

MA-SUTEMI-WAZA

- hikikomi-gaeshi
- sumi-gaeshi
- tawara-gaeshi
- tomoe-nage
- ura-nage

YOKO-SUTEMI-WAZA

- daki-wakare
- hane-makikomi
- harai-makikomi
- ko-uchi-makikomi
- osoto-makikomi
- soto-makikomi
- tani-otoshi
- yoko-tomoe-nage
- uchi-makikomi
- uchi-mata-makikomi
- uki-waza
- yoko-gake
- yoko-guruma
- yoko-otoshi
- yoko-wakare

IMMOBILISATIONS

OSAEKOMI-WAZA

- hon-gesa-gatame
- kami-shiho-gatame
- kata-gatame
- kesa-gatame
- kuzure-gesa-gatame
- kuzure-kami-shiho-gatame
- kuzure-tate-shiho-gatame
- kuzure-yoko-shiho-gatame
- tate-shiho-gatame
- ushiro-kesa-gatame
- yoko-shiho-gatame
- makura-gesa-gatame

ETRANGLEMENTS

SHIME-WAZA

- ashi-gatame-jime
- gyaku-juji-jime
- hadaka-jime
- kata-ha-jime
- kata-juji-jime
- kata-te-jime
- morote-jime
- nami-juji-jime
- okuri-eri-jime
- ryo-te-jime
- sankaku-jime
- sode-guruma-jime
- tsukkomi-jime

CLES AUX COUDES

KANSETSU-WAZA

- ude-hishigi-ashi-gatame
- ude-hishigi-hara-gatame
- ude-hishigi-hiza-gatame
- ude-hishigi-juji-gatame
- ude-hishigi-sankaku-gatame
- ude-hishigi-ude-gatame
- ude-hishigi-waki-gatame
- ude-garami

ENTREES

- tori est sur le dos, uke est entre ses jambes
- uke est sur le dos, tori est entre ses jambes
- uke est à quatre pattes, tori est de face
- uke est à quatre pattes, tori est à cheval
- uke est à quatre pattes, tori est sur le côté

LES DEGAGEMENTS DE JAMBE

RETOURNEMENTS

RÉFÉRENTIEL DES TECHNIQUES JUDO-JUJITSU
(ATEMI-WAZA + CLÉS + TECHNIQUES DE PROJECTIONS SPÉCIFIQUES)

	NOMENCLATURE	TRADUCTION
BLOCAGES	jodan-age-uke	Blocage haut en remontant avec l'avant bras
	gedan-barai	Défense en balayant avec l'avant bras de l'intérieur vers l'extérieur d'une attaque partie basse
	uchi-uke	Blocage de l'intérieur vers l'extérieur
	soto-uke	Blocage de l'extérieur vers l'intérieur
CLES DE CONTRÔLE	kote-mawashi	Luxation de poignet en flexion en rotation interne
	kote-gaeshi	Luxation de poignet en flexion en rotation externe
	tekubi-osae ou kote-osae	Luxation par pression du poignet en direction du coude
	kote-hineri	Luxation de poignet en rotation interne
	ude-gatame	Luxation du bras en hyper extension
	waki-gatame	Clé sur le coude par l'aisselle
	hara-gatame	Clé de coude par le ventre
	ude-nobashi	Luxation de neutralisation par étirement du bras et torsion du poignet
	yubi-kansetsu	Luxation des doigts en hyper extension
	yuki-chigae	Luxation par hyper pronation du poignet et appui sur le coude
	ude-osae	Luxation du bras par contrôle en appui au sol
CLES AVEC PROJECTION	shiho-nage	Projection dans les 4 directions
	kokyu-nage	Projection par la respiration
	tenchi-nage	Projection par bras en extension
	irimi-nage	Projection en entrant
	ude-kime-nage	Projection en avant par blocage du coude
	kaiten-nage	Projection rotatoire
COUPS MEMBRES SUPÉRIEURS	tettsui-oroshi	Coup de poing du haut vers le bas frappé avec le poing fermé en marteau
	oi-tsuki	Coup de poing direct donné avec le poing situé du côté de l'appui avant
	haito-uchi	Coup frappé avec le tranchant intérieur de la main
	yoko-uchi	Coup de poing de côté
	haishu	Coup frappé avec le revers de la main
	shuto	Coup frappé avec le tranchant extérieur de la main
	naname-tsuki	Coup circulaire avec le dessus du poing
	mawashi-tsuki	Coup de poing circulaire
	teisho-tsuki	Coup donné avec la paume de la main
	ura-uchi	Coup de poing de revers avec le dos de la main
	age-tsuki	Coup de poing en remontant
	ago-tsuki	Coup de poing au menton
	gyaku-tsuki	Coup de poing direct donné avec le poing situé du côté de l'appui arrière
	atama	Coup porté avec la tête
	maete-tsuki	Coup de poing rebondissant par man avant
	shito	Coup donné avec la pointe des doigts, main tendue
	hiji ou empi-uchi	Coup frappé avec la pointe du coude
COUPS MEMBRES INFÉRIEURS	mae-geri	Coup de pied avant (fouetté = Keage) ou (Pénétrant = Kekomi)
	yoko-geri	Coup de pied de côté
	mawashi-geri	Coup de pied circulaire avant
	hiza-geri	Coup de genou
	ura-mawashi-geri	Coup de pied circulaire arrière
	ushiro-geri	Coup de pied arrière (fouetté = Keage) ou (Pénétrant = Kekomi)
	mikazuki-geri	Coup de pied en croissant porté avec l'intérieur du pied, dans un mouvement de l'extérieur vers l'intérieur
	ushiro-mawashi-geri	Coup de pied en déplacement circulaire arrière
	kakato-geri	Coup avec le talon
	teisoku-geri	Atemi avec le dessous du pied
	kin-geri	Atemi du pied aux parties génitales
	fumi-komi-geri	Coup de pied avec action écraser
	o-mawashi-barai	Projection par application de O-mawashi-geri sur la jambe avancée
	ura-mawashi-barai	Projection par application de Ura-mawashi-geri sur la jambe avancée

ANNEXE 2
JUGES ET ARBITRES AUX EXAMENS DE GRADES

1/ LE JURY D'EXAMEN

A. Composition

Les membres du jury d'examen seront choisis par le Conseiller technique sportif pour tous les grades (du 1er au 4ème dan), parmi les juges figurant sur les listes, listes entérinées par le Président du CORG.

Les représentants des fédérations multisports, affinitaires scolaires, universitaires agréées peuvent se présenter dans les mêmes conditions que les experts fédéraux sur ces listes.

Pour les grades de 5ème et 6ème dan « expression technique », les membres du jury seront choisis parmi les juges figurant sur la liste nationale établie puis officialisée par le Directeur Technique National après avoir été entérinée par le Président de la CSDGE.

Les membres du jury seront de grade supérieur ou exceptionnellement équivalent au grade postulé par le candidat.

B. Conditions d'accès

1) Requis

- être 3ème dan minimum,
- participer à un ou plusieurs stages régionaux de formation de juges dans la saison sportive ou à un stage de formation continue des enseignants kata de niveau national.

2) Formation

Les postulants à la fonction de juge doivent participer à un ou plusieurs stages de formation spécifique organisé par le département enseignement, formation de la FFJDA à l'issue de ces stages, ils sont labellisés juges régionaux ou nationaux en fonction de leur grade et du niveau du stage.

À l'issue de chaque stage, les conseillers techniques et sportifs constituent les listes des juges régionaux.

Les juges sont nommés pour une olympiade selon les critères définis.

La liste des juges régionaux est actualisée chaque fin de saison sportive puis transmise au national pour officialisation.

2/ L'ARBITRAGE

Application des règles internationales, à l'exception des saisies de jambe, où un avertissement gratuit sera donné avant la pénalité.

L'arbitrage est assuré au minimum par un arbitre stagiaire départemental par tapis.
(Dimension minimum du tapis : 5x5 mètres avec 2 mètres de sécurité au minimum).

L'arbitrage peut être complété par les professeurs et les candidats passant leur épreuve UV4.

Le corps arbitral sera encadré par l'instructeur départemental d'arbitrage et des arbitres confirmés.

LEXIQUE

BLOCAGE
Action de défense « au contact » dans laquelle les combattants s'opposent force contre force.

CONFUSION
Simulation d'attaque ayant pour but de créer une réaction chez l'adversaire et permettant d'exécuter une technique initialement prévue.

CONTRE-PRISE
Séquence tactique dans laquelle celui qui fait la dernière action la réalise à partir d'une action déjà engagée par l'autre.

DÉFENSE
Séquence tactique qui annihile une attaque de l'adversaire.

ENCHAÎNEMENT
Séquence tactique dans laquelle celui qui a engagé sincèrement la 1ère technique, utilise la réaction de l'autre pour effectuer une nouvelle technique.

ESQUIVE
Action de défense dans laquelle l'attaqué se soustrait à l'action de l'attaquant par déplacement de tout ou partie de son corps en évitant d'opposer les forces.

KAKARI-GEIKO
Exercice d'entraînement où l'un des deux judoka joue le rôle de l'attaquant, alors que l'autre cultive l'esquive, la défense.
Exercice à thème dont les consignes peuvent varier selon les intentions pédagogiques.

KATA
Ce sont les « exercices de style » du Judo, Jujitsu. Ils doivent refléter le degré de connaissance et la maîtrise des exécutants.
En japonais, le mot « kata » signifie : forme fondamentale.
Le kata du judo, jujitsu c'est la démonstration des principes de base d'attaque et de défense suivant une progression rigoureuse, résultat de l'expérience et de la réflexion des meilleurs et des plus anciens maîtres du Judo, Jujitsu. Le kata est l'une des unités de valeurs nécessaire à l'obtention de la ceinture noire ou des dan.

OPPORTUNITÉ
Occasion favorable (offerte ou créée) à l'application d'une technique. Elle s'organise par exemple à partir de composantes comme : action de kumi Kata, déplacement, changements de postures, attaques, etc.

RANDORI
Exercice libre d'attaque et de défense où les partenaires s'orientent vers l'attaque en assurant conjointement leur sécurité.
Cet exercice d'entraînement est sans consigne et sans attachement au résultat. Il se déroule dans un contexte dynamique et souple, où les partenaires adaptent leur comportement à leur niveau respectif.

SÉQUENCE TACTIQUE
Phase d'opposition ou d'étude dans laquelle des actions d'attaque et de défense se succèdent.

SITUATION DE TRAVAIL
Position respective de tori et de uke qui précède l'application d'une technique.

YAKU SOKU GEIKO
Exercice d'entraînement à l'attaque. Les deux partenaires recherchent les opportunités, la vitesse, l'efficacité, etc. Ils peuvent insister sur tel ou tel point de leur entraînement réciproque en modifiant la convention de cet exercice.

LISTE DES HAUT GRADES

JUDO, JUJITSU

10ème DAN

COURTINE HENRI	10-déc-07
KAWAISHI MIKINOSUKE	02-janv-75 †

9ème DAN

AWAZU SHOZO	01-janv-89 †
BOURREAU ANDRE	10-déc-07
COCHE JEAN PAUL	23-fevr-17
DUPUIS GUY	23-fevr-17 †
FEIST SERGE	23-fevr-17
GROSSAIN LIONEL	10-déc-07
GRUEL MAURICE	10-déc-07 †
LE BERRE JACQUES	10-déc-07
MICHIGAMI HAKU	10-déc-75 †
PARISET BERNARD	09-déc-94 †
PELLETIER GUY	10-déc-07 †
ROUGE JEAN-LUC	28-nov-13
STARBROOK DAVID	01-janv-06
VIAL PATRICK	23-feb-17

8ème DAN

ARBUS ROGER	23-nov-17
ALBERTINI PIERRE	28-nov-13 †
ALEXANDRE MARC	28-nov-13
ALGISI MICHEL	20-nov-14
ALLARI JOSE	04-déc-08
AUFFRAY GUY	18-déc-06
BARRACO RAYMOND	15-déc-05 †
BENOIT GEORGES	23-nov-17
BOURGEAUX JEAN	01-déc-09
BOURGOIN MICHEL	03-déc-93
BRONDANI JEAN-CLAUDE	10-déc-07
CANU FABIEN	28-nov-13
CHALIER MAXIME	10-déc-07 †
CHARRIER MICHEL	22-nov-12
DEGLISE-FAVRE MAURICE	10-déc-07 †
DELVAUX JACQUES	09-nov-10
DELVINGT YVES	20-nov-14
DESMET ARMAND	23-nov-17
DEYDIER BRIGITTE	26-nov-15
FLERCHINGER J.JACQUES	23-nov-17
FOUILLET PAULETTE	20-nov-14 †
GAUTIER GERARD	20-nov-14
GUICHARD PIERRE	10-déc-07
LAGLAINE JACQUES	17-déc-91 †
LEGIEN WALDEMAR	15-mai-16
LEMOINE ALPHONSE	10-déc-07
MAGNANA GUY	23-nov-17
MAZZI LOUIS	09-nov-10
MIDAN BERNARD	17-déc-90 †
MOUNIER J-JACQUES	09-nov-10
NORIS JACQUES	10-déc-07
OUDART SERGE	10-déc-07
PACALIER ROMAIN	18-déc-06
PARIES JEAN	04-déc-08 †
PARISI ANGELO	01-déc-09
RENELLEAU LOUIS	20-nov-14
REY THIERRY	20-nov-14
ROSSIN RAYMOND	18-déc-06
TCHOULLOUYAN BERNARD	28-nov-13
TRIADOU JOCELYNE	28-nov-13
TRIPET JEAN PIERRE	22-nov-12

7ème DAN

AMET RENE	01-déc-09
ANCIVAL SERAPHIN	04-déc-08
ANDERMATT ANDRE	10-déc-07
ANDRIEU PAUL	01-janv-93 †
ANTOUREL SERGE	22-déc-12
ARBUS ROGER	13-déc-86
ARNAUD CATHERINE	10-déc-07
AUDRAN RENE	10-déc-07 †
BABANDO ROGER	08-nov-11
BARTHES JACQUES	22-déc-97
BAUDOT GEORGES	08-déc-85 †
BAYLE JACQUES	20-nov-14
BEAU CLAUDE	01-déc-09
BEAUFRERE DANIEL	26-nov-15
BECHU CLAUDE	04-déc-08
BENBOUDAOUD LARBI	20-nov-14
BENOIT GEORGES	22-déc-97
BERGERET RICHARD	09-nov-10 †
BERNARD SERGE	26-nov-15
BERTHOUX PATRICE	26-nov-15
BESSON FRANCOIS	10-déc-02 †
BINI ALAIN	15-déc-05
BLANC PIERRE	01-déc-09
BOLLAND MARC	04-déc-08
BONET-MAURY DANIEL	23-nov-17
BOURASSEAU MICHEL	09-nov-10
BOURREAU ARMAND	09-nov-10
BOUTIN ANDRE	15-déc-05
BRACQ REMI	23-nov-17
BRENEK CHARLES	22-nov-12
BRIDGE JANE	17-mai-01
BRIGHEL BERNARD	28-nov-13
BROUSSE PIERRE	17-déc-91 †
BROUSSE MICHEL	04-déc-08
BRUN DOMINIQUE	10-déc-07
CAIRASCHI RAYMOND YVES	04-déc-08
CAMPARGUE BENOIT	08-nov-11
CARLES ROBERT	04-déc-08
CARREGA ROMEO	10-déc-02 †
CASSEMICHEL	22-nov-12
CHAUDESEIGNE ALAIN	04-déc-08
CHEVALIER FELIX	22-nov-01
CHOPLIN GUY	28-nov-13
CLEMENT PATRICK	09-déc-94
CLERGET FRANCIS	28-nov-13
COLLARD CLAUDE	05-janv-96 †
COMBES LOUIS	27-nov-03
COULON RENAUD	23-nov-17
COUZINIE EMILE	22-déc-97
CRESPIN EUGENE	23-nov-17
DANIELI DESIRE	18-déc-06
DAZZI ROBERT	06-mars-85 †
DECOSTERD SERGE	22-nov-12
DEGIOANNINI ROMEO	17-déc-90 †
DELMAIL JEAN-PIERRE	28-nov-13
DELVINGT GUY	18-déc-06
DEMONTFAUCON FREDERIC	20-nov-14
DESMET ARMAND	03-déc-89
DOMAGATA EUGENE	10-déc-07 †
DOUILLET DAVID	01-déc-09
DUBOS CLAUDE	28-nov-13
DYOT CHRISTIAN	01-déc-09
DYOT SERGE	09-nov-10
EGEA RAMON	09-nov-10
ERIAUD MARCEL	01-déc-09
ERISSET JACKY	09-déc-04
ETIENNE PIERRE	08-nov-11
FEVELAS MICHEL	20-nov-14
FLERCHINGER JEANJACQUES	03-déc-89
FLEURY CATHERINE	10-déc-07
FRANCESCHI MICHEL	07-déc-92 †
GAGLIANO CHRISTOPHE	20-nov-14
GAINIER GERARD	22-nov-01
GIPPET MICHEL	09-nov-10
GIRERD BERNARD	09-nov-10
GOLDSCHMID DANIEL	15-déc-05
GRANDSIRE NOEL	10-déc-07
GRASSO CECILE	01-déc-09
GRES PASCAL	24-nov-16
GRESS GEORGES	01-janv-93 †
GUERIN ANDRE	23-nov-17
GUERIN CLAUDE	26-nov-15
GUIDA VINCENT	09-déc-04
GUILLOCHEAU GUY	28-nov-13 †
GUISEPPI LOUIS	28-nov-13
HAGIWARA NOBUHISA	01-nov-10
HANSEN JEAN PIERRE	04-déc-08
HARDY CHARLES	10-déc-07
HERIN LIONEL	20-nov-14
HIOLLE HERVE	09-nov-10
HIRANO RYOSAKU	30-avr-97 †
HOCDE JEAN	22-nov-01
JACQUART CLAUDE	08-nov-11
JANICOT DIDIER	10-déc-07
JAZARIN JEAN LUCIEN	06-mars-85
JUAN J-Louis	15-déc-05
JULIANS CLAUDE	01-déc-09
KARCZEWSKI HENRI	01-déc-09
KAWAISHI NORIKAZU	22-nov-12
KOEBERLE Marc	18-déc-06
LACAY MARC PIERRE	09-déc-94 †
LAFOSSE JEAN	14-mars-86 †
LAURENT CLAUDE	15-déc-05
LE CAER PIERRE	10-déc-07
LE FRIANT PIERRE	23-nov-17
LEBAUPIN GUY	18-déc-06
LEBIHAN MIWAKO	09-sept-04
LECUYER ALAIN	01-déc-09
LIONNET MICHELE	28-nov-13
LOISON THIERRY	24-nov-16
MAGNANA GUY	17-déc-91
MALLET CLAUDE	14-nov-86 †
MARDON MICHEL	07-sept-90 †
MARTEL PIERRE	01-janv-93 †
MARTIN MARC LOUIS	09-déc-04 †
MARTIN DANIEL	10-déc-07
MASTROPASQUA FRANCIS	04-déc-08

Textes Officiels 2018-2019

MAZAUDIER EMILE	09-déc-04
MELILLO RICHARD	28-nov-13
MENNESSIER HENRI	09-déc-94 †
MENU DIDIER	10-déc-07
MESEMBURG CLAUDE	06-janv-89 †
MESSNER BERNARD	22-nov-01
MONDUCCI HENRI	08-déc-85
MOREAU RAYMOND	27-nov-03 †
NALIS ALAIN	15-déc-05
NAZARET RENE	22-nov-01
NOUCHY MAXIME	22-nov-12
NOWAK MICHEL	28-nov-13
PANZA MARIE-PAULE	08-nov-11
PAQUE ISABELLE	28-nov-13
PARISET DANIEL	09-déc-94
PEGART MICHEL	09-déc-04
PELSER ROBERT	01-janv-93 †
PERINI ALAIN	09-nov-10
PERRIER ARNAUD	20-nov-14
PETIT EDMOND	09-nov-10
PFEIFER GEORGES	10-déc-07
PICARD ROBERT	14-nov-86 †
PIERRE ANDREAZZOLI CATHERINE	10-déc-07
PIETRI MARCEL	20-nov-14
PINATEL DANIEL	27-nov-03
PORTE JEAN PIERRE	24-nov-16
POUZET PATRICK	24-nov-16
PRIEUR J-CLAUDE	15-déc-05
RAMBIER RENE	10-déc-07
RAMILLON J-PAUL	28-nov-13
RENAUDEAU LOUIS	18-déc-06
RESTOUX M-CLAIRE	28-nov-13
RIVA GASTON	16-juin-89 †
RODRIGUEZ FOSSARD BEATRICE	18-déc-06
ROSENZWEIG ALFRED	09-déc-04
ROTTIER BERNARD	24-nov-16
ROTTIER MARTINE	18-déc-06
ROUSSEAU DIDIER	01-déc-09
ROUX PATRICK	04-déc-08
ROZIER JEAN FRANCOIS	09-nov-10
RUCORT LUC	23-nov-17
SANCHIS FREDERICO	15-déc-05
SEGUIN JACQUES	10-déc-07
SEIGNEURIE ROLAND	01-janv-93 †
SENAUD JEAN CLAUDE	26-nov-15
SMAILI GUY	09-déc-04
SOUBRILLARD CLAUDE	04-déc-08
SUDRE BERNARD	16-juin-92
SUDRE PHILIPPE	28-nov-13
THOMAS GUY	13-déc-86 †
TRAINEAU STEPHANE	10-déc-07
TREPOST PATRICK	23-nov-17
VACHON ROGER	18-déc-06
VAN HAUWE ANDRE	09-déc-04 †
VANDENHENDE SEVERINE	20-nov-14
VERET ALAIN	08-nov-11
VERET DANIEL	20-nov-14
VIAUD YANNICK	08-nov-11
VILLIERS LAURENT	24-nov-16
YASUMOTO SOICHI	01-janv-98
ZOUARH MOHAMMED	20-nov-14

6ème DAN

ADAM GILLES	16-nov-13
ADEN ALAIN	09-mai-10
ADRIAENSSENS FRANCOIS	02-mars-97 †
ADRIAENSSENS CATHERINE	13-mai-12
ALBERT JACQUES	06-juin-93
ALESSI J-YVES	21-mars-99
ALFONSI BRIGITTE	20-mars-11
ALLAFORT GHISLAINE	01-janv-12
ALLARD DANIEL	25-mars-01 †
ALLEGRE ERIC	20-mars-11
ALLOUCH MARC	13-mai-07
AMADO MICHEL	04-déc-87 †
AMET ALAIN	24-nov-16
AMICO SALVATORE	13-mai-07
AMIRAULT CLAUDE	15-nov-14
AMMON FREDERIC	18-mai-08
ANDERMATT NICOLE	14-mai-06 †
ANDREAZZOLI DANTE	03-mars-96 †
ARNAISON BRUNO	09-mai-10
ARMITANO MANUEL	05-nov-17
ARNOULT ALBERT	04-déc-87
ARTIEL JOSE	13-mai-07
ARZEUX JEANIK	14-mai-06
AUTIE MARIO	13-mai-07
AVIGNON MICHEL	14-sept-75 †
BABIN DANIEL	01-janv-06
BAILLEUL ERIC	18-mai-08
BANNY BRUNO	13-mai-07
BANZATO JEAN	03-déc-88
BAQUE PATRICE	15-nov-14
BARCELO JEAN	09-mai-10
BARISIEN PHILIPPE	16-nov-13
BAROU CHRISTOPHE	22-nov-15
BARRE J-LUC	04-févr-11
BARRUE CHRISTIAN	03-mai-09
BARTHELEMY ANDRE	06-janv-89 †
BASMAISON CORINE	01-janv-09
BATAILLE MATTHIEU	20-nov-14
BATON MAGALI	09-nov-10
BAUCHE DANIEL	28-mars-04
BAZEILLE RENE	13-mai-07
BEAU PIERRE	01-janv-08
BEAURUELLE ISABELLE	15-déc-05
BEAURY PIERRE	01-janv-10
BECKER JEAN PAUL	01-janv-07
BEHAGUE WILLIAM	28-mars-04
BELAUD LUC	03-mai-09
BELHOMME MARC	21-déc-91
BELIN JEAN	01-janv-09
BEN DUC KIENG DANIEL	24-mars-02
BENEZET JEAN-CLAUDE	23-mars-03
BENOIT DANIEL	20-mars-94
BEOLETTO ERIC	12-mai-12
BERNARD THIERRY	09-mai-10
BERNIOLLES JEAN PASCAL	13-mars-05
BERRIER RENE	03-déc-89
BERTHELOT PATRICK	22-nov-15
BERTHET REMI	07-déc-85
BERTHIER MICHEL	13-mars-05
BETZINA MICHEL	13-mars-05
BICHEUX JACKY	24-mars-02
BIGOT ETIENNE	04-déc-87
BIGOT PATRICK	28-mars-04
BILLET LILIAN	05-nov-17
BILLI GILLES	25-mars-01
BIZOUARN DAVID	05-nov-17
BLANC PHILIPPE	01-janv-95
BLAREAU CHRISTIAN	01-janv-11 †
BLONDELLE BRUNO	09-mai-10
BOEUF ELIE	07-déc-85
BOFFIN FABIENNE	09-déc-04
BOGAERT ROBERT	20-sept-76 †
BOIDIN HERVE	13-mai-07
BOIDIN ERIC	03-mai-09
BOIDIN GEORGES	09-mai-10
BOIRIE PATRICK	12-mai-12
BOMBRUN NOEL	28-mars-04
BONET-MAURY PAUL	14-sept-75 †
BONNARD CLAUDE	19-mars-95
BONNIER MARC	06-nov-16
BORDES JEROME	18-mai-08
BORSI ARMAND	18-déc-83
BOSC JEAN-LUC	05-nov-17
BOUCARD PHILIPPE	28-mars-04
BOUCHAUD RENE	18-mai-08
BOUCHER JOEL	13-mars-05
BOUCHET GILLES	07-déc-85 †
BOUCHET OLIVIER	15-nov-14
BOUCREUX CLAUDE	16-juin-92
BOUDJELIDA NICOLAS	12-mai-12
BOUGRAT MARC	01-déc-91
BOULEAU CHRISTIAN	02-mai-09
BOURAS DJAMEL	09-nov-10
BOURASSEAU FRANCK	15-nov-14
BOURGEOIS FREDERIC	05-nov-17
BOURGOIN FREDERIC	13-mars-05
BOURNHOL DIDIER	09-mai-10
BOUROUMA PASCAL	03-mai-09
BOURUMEAU STEPHANE	22-nov-15
BOUTTEFEUX YVES	14-mai-06 †
BRAGIALDI GUY	16-nov-13
BRAY VICTOR	09-mai-10
BREGEON STEPHANE	12-mai-12
BREJARD MARC	06-juil-91
BRIESCH JEAN-CLAUDE	12-mai-12
BRISCO GILBERT	28-mars-04
BROQUEDIS JEAN	28-févr-83
BRUNET PAUL	02-mars-97 †
BRUNET CHRISTOPHE	20-mars-11
BUREL YVES	18-mai-08
BURGER ROLAND	16-déc-70 †
BURGER JEAN	29-janv-83
CADIERE ROGER	13-mars-05
CALAMAND YVES	06-nov-16
CALIF LAURENT BERNABE	18-mai-08
CAMERA ALAIN	12-mai-12
CAMOUS ROGER	17-déc-91 †
CAMPAYO DANIEL	19-mars-11
CAMUZET FABIEN	13-mai-12
CAPIZZI FERNAND	13-mai-07
CARABETTA BRUNO	10-déc-02
CARIOU SASAKI HIKARI	17-sept-13
CARLIER JEAN-MARIE	16-nov-13
CARRIERE MICHEL	14-mai-06
CASTAINGS MICHEL	13-déc-86 †
CAZAUDEBAT JEAN	01-janv-10
CELHAY JEAN-MICHEL	19-mars-11
CEPHISE ALFRED	17-nov-13
CERVENANSKY CHRISTIAN	01-janv-08
CESSIN FREDERIC	09-mai-10
CEZAR JEAN FELIX	09-mai-10
CHABI AHMED	28-mars-04

CHALON GUY	14-sept-75 †
CHAMPEYMONT SERGE	13-mai-12
CHAMPIGNY ESTELLE	13-mai-07
CHANET PIERRE	09-mai-10
CHARLES DIDIER	13-mai-07
CHARON EMILE	15-mars-98
CHARTIER ERIC	05-nov-17
CHATAIN CLAUDE	08-déc-90 †
CHAZAREIX ERIC	22-nov-15
CHIKAOUI MOHAMED	13-mai-07
CHOUK HERVE	20-mars-11
CICOT CHRISTINE	22-nov-01
CLATOT BRUNO	05-nov-17
CLAUDEL GERARD	09-mai-10
CLAUZIER JEAN MICHEL	22-nov-15
COLIGNON MARIE FRANCE	01-août-00
COLIN THIERRY	16-nov-13
COLLEN CLAUDE	03-mars-96
COLONGES LUCIEN	10-déc-75
COMBRUN BERNARD	14-mai-06
CONTE DANIEL	17-nov-13
COULET ALAIN	02-mai-09
COULON PHILIPPE	09-mai-10
CRESTA BERNARD	18-mai-08
CROIZIER PIERRE	01-janv-09
CROST LAURENT	09-nov-10
CUCCHI DIDIER	25-mars-01
CULIOLI SIMON	02-mai-09
CUNADO JACINTO	12-mai-12
CUSIN MONIQUE	19-mars-95
DA PRATO BERNARD	13-mai-07
DALLEZ ERICK	20-mars-11
DAMAISIN BERTRAND	15-déc-05
DAMBACH FREDERIC	06-nov-16
DANIAULT NATHALIE	18-mai-08
DARBELET BENJAMIN	26-nov-15
DAVID JACQUES	01-janv-08
DAVIDOFF GEORGES	13-mars-05
DE CLAVERIE JEAN	03-mars-96
DE CRIGNIS UMBERTO	01-janv-10
DE HERDT JEAN	01-janv-92 †
DE LA TAILLE GERARD	08-déc-90
DE MENECH PATRICK	13-mars-05
DE SOUZA BEATRICE	28-mars-04
DEBARD GABRIEL	15-mars-98 †
DECHOSAL CATHERINE	18-mai-08
DECLEVE MICHEL	07-déc-85 †
DECOSSE LUCIE	22-déc-12
DECOSTERD J-PIERRE	18-mai-08
DECOUX PHILIPPE	18-mai-08
DECROIX SYLVIE	04-déc-08
DEFRANCE JEAN-PIERRE	28-mars-04
DEGORCE JEAN LOUIS	13-mai-07
DEL REY DANIEL	01-janv-09
DELARGILLIERE LILIANE	01-janv-07
DELATAILLE GÉRARD	08-déc-90
DELATTRE MARIE-ANNE	13-mai-07
DELORMAS PAUL	18-mai-08
DELPECH MARTINE	15-nov-14
DELVINGT MARC	22-nov-15
DEMAISON J-LOUIS	15-mars-98
DEMONIERE RAYMOND	05-nov-17
DENIS LEON	02-déc-84
DENNEVILLE CHRISTIAN	15-nov-14
DEPAGNIAT REMY	13-mai-12
DESCHAMPS BRUNO	20-mars-11
DESCOUBES LUCIEN	07-déc-85 †
DESESTRET JEAN MARC	22-nov-15
DESMARETZ ROBERT	15-nov-14
DESNOS J-PAUL	19-mars-11
DESTOUESSE PIERRE	13-mars-05
DESTRUHAUT RENE	07-nov-81 †
DETREZ MAURICE	01-janv-03
DEVAUX ANDRE	13-mai-07
DEVIENNE ROLAND	13-mars-05 †
DI FILIPPO DAVID	05-nov-17
DODY YANN	14-mai-06
DOGER PASCALE	30-mai-97
DOMINICI ALAIN	24-mars-02
DORGAL RAYMOND	13-mars-05
DOSNE LAURENT	20-mars-11
DOUMA YACINE	08-nov-11
DRACOS JEAN MICHEL	23-mars-03
DRINGENBERG PIERRE	08-déc-90
DUBOIS OLIVIER	03-mai-09
DUBOIS-MATHIEU ALICE	22-nov-07
DUCROCQ GERARD	18-mai-08
DUFRESNE FRANCOISE	13-mai-07
DUPOND MARTINE	22-nov-07
DUPUY GERARD	03-déc-89
DUPUY FREDERIC	09-mai-10
DURAND FREDERIC	15-mars-98
DURIEZ MARC	14-mai-06
DUSCH CHARLES	07-déc-85 †
ELIOT YVES	24-mars-02
ELQALI JAMEL	15-nov-14
EMANE GEVRISE	22-nov-12
ESTEVE FREDERIC	20-mars-11
FADY DANIEL	06-juin-93
FANTIN J-PIERRE	20-mars-11
FAUCONNIER JEAN-PIERRE	02-mai-09
FERNANDES DANIEL	28-nov-13
FEUILLET FREDERIC	09-mai-10
FIANDINO J-MARIE	06-juin-92 †
FILENI J-PIERRE	13-déc-86
FILERI FRANCK	08-mai-10
FILIEUL MICHEL	14-mai-06
FILIPKOWSKI RICHARD	22-nov-01 †
FILLAU DANIEL	01-janv-05
FLAMAND JACQUES	01-janv-06
FLEURY GUY	14-mai-06
FLEURY PASCAL	05-nov-17
FLEUTOT BENOIT	06-nov-16
FLOQUET PATRICIA	17-nov-13
FOIREAU BERNARD	09-déc-90
FOURNIER FRANCIS	17-déc-00
FRANGIONI YVES	21-mars-99
FRISON FRANCK	20-mars-11
FRONTY JEAN-LUC	15-nov-14
GALAN HELENE	14-mai-06
GARBY LUCIEN	22-nov-15
GARDEBIEN J-BERNARD	13-mars-05
GARIBALDI ROGER	01-janv-04
GARREAU YVES	25-mars-01
GARTIER ALAIN	06-juin-93 †
GAUDET CEDRIC	15-nov-14
GAUTHEROT BERNARD	12-mai-12
GAWRONSKI BRUNO	01-janv-12
GEFFRAY LAURENT	02-mai-09
GELY RUDY	13-mai-07
GERARD JEAN-LUC	05-nov-17
GERAUD CELINE	09-nov-10
GERMAIN PATRICE	05-nov-17
GIANESELLO HERVE	05-nov-17
GIBEAUD ALCIDE	02-mars-97 †
GIBERT JEAN-PIERRE	18-mai-08
GIGLI LIONEL	05-nov-17
GIMENEZ RAYMOND	12-mai-12
GIRARDO AMAND	18-mai-08 †
GIRAUD JEAN	14-sept-75 †
GIRAUD CATHERINE	14-mai-06
GIRAUD ALAIN	01-janv-09
GIRAUDON J-PIERRE	13-mai-07
GIRON CHRISTIAN	23-mars-03
GODOT PASCAL	25-mars-01
GONSOLIN DIDIER	03-déc-88 †
GONTARD CLAUDE	04-déc-87
GOV CHRISTINE	13-mai-07
GRANDSIRE PASCAL	13-mai-07
GRAVIGNY SERGE	01-janv-09
GRECH J-LOUIS	23-mars-03
GROS SERGE	06-nov-16
GROSSAIN CHRISTOPHE	22-nov-15
GUENOT CHRISTIAN	07-déc-85
GUERIN CLAUDE	02-mars-97
GUERIN PIERRE	15-nov-14
GUILBAUT GERARD	24-mars-02
GUILLEY FABRICE	13-mars-05
GUILLON THIERRY	13-mai-07
GUSTIN FRANCKY	09-mai-10
GUTTADAURO GILLES	08-mai-10
GUYARD JEAN MICHEL	17-nov-13
GUYON MAURICE	19-mars-95
HALABI MOHAMED	13-mars-05
HAMOT CLAUDE	14-sept-75 †
HARDY YVES	18-mai-08
HAREL BARBARA	20-nov-14
HAYOT DANY	13-mars-05 †
HEDOUIN PASCAL	18-mai-08
HENRIC JEROME	12-mai-12
HERBAUT HARRY	14-mai-06
HERRERO FRANCOIS	25-mars-01 †
HERVE ANDRE	20-mars-94
HERVE ALAIN	01-janv-08
HERZOG CHRISTIANE	17-déc-90
HIPP MICHEL	03-mai-09
HITTE J-PIERRE	20-mars-11
HOLLOSI DANIEL	14-mai-06
HOSTEIN SERGE	19-mars-95 †
HOURCADE MARTIAL	15-nov-14
HULIN PIERRE	19-mars-95 †
HUMBERT ERICK	15-nov-14
IMBERT THERESIUS	01-oct-75
ISOLA JEAN-PIERRE	17-nov-13
ISTACE CHRISTIAN	13-mars-05
JACOMIN PHILIPPE	02-mars-97
JALADON GILLES	09-mai-10
JARNO PHILIPPE	21-mars-99
JEANNY GUY	02-mars-97
JOLI PHILIPPE	21-mars-99
JONARD CYRIL	20-nov-14
JORDAN CHRISTIAN	15-nov-14
JOSSINET FREDERIQUE	09-nov-10
JOUAN ROGER	14-sept-75 †
JOUFFRE J-PIERRE	13-mars-05

Textes Officiels 2018-2019

JOUGLAS JACQUES	15-mars-98
JUAN DOMINIQUE	03-mai-09
JULIEN ALAIN	20-mars-11
KERKOUR SAÏD	06-nov-16
KHIDER BERNARD	14-mai-06
KIENTZ ANDRE	01-janv-07
KLOCKER HANS PETER	03-nov-06
KNOLL WERNER	08-déc-90
KRASKA STANISLAS	13-mai-07
KRZEMIANOWSKI MIRTYL	01-janv-09
L'HERBETTE ALAIN	13-mars-05
LACOUR RENE	22-nov-01 †
LAFONT ANDRE	06-juil-91
LAGERBE JEAN-MARIE	14-mai-06
LAGUSI PIERRE	14-mai-06
LAI RAOUL	18-mai-08
LAINE THIERRY	02-mai-09
LANDAU VINCENT	28-mars-04
LANDIER MICHEL	13-mars-05
LANGLAIS LIONEL	15-mars-98
LAPEYRE CHRISTIAN	19-mars-11
LASCOUMETTES PATRICK	13-mai-12
LATESTERE CHRISTIAN	09-mai-10
LAUNAY LUC	13-mai-07
LAVILLE BENOIT	05-nov-17
LE CAP MARC ANTOINE	22-nov-15
LE CRANN CHRISTIAN	13-mai-12
LE DONNE RICHARD	03-mai-09
LE GALL GILBERT	03-mars-96
LE SANQUER JEAN PAUL	16-juin-92 †
LE SOLLIEC GERARD	03-déc-89
LEBIHAN J-CLAUDE	01-janv-95
LEBIHAN LOUIS	13-mars-05 †
LEBRUN CELINE	09-nov-11
LECAER PIERRE	13-déc-86
LECAT CLAIRE	09-déc-04
LECERF J-LOUIS	28-mars-04
LECLANGER MICHEL	18-mai-08
LECLERC GHISLAINE	03-mai-09
LECONTE STEPHANE	19-mars-11
LEDUC BERNARD	23-mai-86
LEFEBVRE DOMINIQUE	22-nov-15
LEGENDRE OLIVIER	13-mai-12
LEGER PATRICE	13-mai-07
LEGRAND BASCOBERT ROGER	07-nov-81 †
LEMAIRE GHISLAIN	09-nov-10
LEMOINE MICHEL	09-mai-10
LENORMAND BERNARD	03-déc-89
LEPAGE PIERRE	02-déc-84 †
LERAY RENE	04-déc-87 †
LEROSEY FRANCK	06-nov-16
LEROUX EMMANUEL	18-mai-08
LEROY SYLVAIN	13-mars-05
LEROY PHILIPPE	14-mai-06
LESAUVAGE OLIVIER	16-nov-13
LESTURGEON G MICHEL	14-juin-88 †
LETERTRE CLAUDE	22-nov-15
LETREUT MAURICE	27-mai-77 †
LETT DANIEL	06-nov-16
LEVERT MICHEL	06-juin-93
LEVREL JEAN-PAUL	13-mars-05
LIENARD DANIEL	01-janv-09
LINDENMANN HENRI	06-juin-93
LOGEL ROGER	03-déc-89
LOJEK HENRI	07-déc-85
LOPEZ MODESTO	01-janv-03
LOPEZ PHILIPPE	14-mai-06
LORS YVES	13-déc-01
LOUIS BRUNO	23-mars-03
LOUMAGNE JACQUES	04-déc-87
MABIT RENE	13-mars-05
MAHIEU J-MARIE	20-mars-11
MALHERBE PIERRE	06-juin-93
MANIBAL REGIS	18-mai-08
MANIBAL-PAGES BRIGITTE	15-nov-14
MANNIER BRUNO	13-mai-07
MARADAN GABRIEL	28-mars-04
MARCE CHRISTIAN	06-nov-16
MARCHAND THIERRY	12-mai-12
MARCHANT ROBERT	03-déc-89
MARECHAL PATRICE	03-mai-09
MARINO HECTOR	13-mai-07
MAROLLEAU HERVE	05-nov-17
MARTIGNON J-MARIE	03-déc-88
MARTIN BRUNO	04-déc-87
MARTIN CHRISTIAN	23-mars-03
MARTY DOMINIQUE	06-juin-93
MASNIERES JEAN LUC	12-mai-12
MATHIEU FABRICE	17-nov-13
MATHONNET GEORGES	01-déc-09
MAUPU PATRICK	13-mars-05
MAUREL GILLES	28-févr-83
MECHIN STEPHANE	16-nov-13
MEIGNAN LAETITIA	01-août-99
MESLAYE J-CLAUDE	18-déc-83
MESSINA ANGELLA	03-mai-09
METRAL EDOUARD	01-janv-09
METZGER J-PAUL	03-déc-88
MEYNIEL SERGE	15-nov-14
MEZIN ERIC	12-mai-12
MOISSON HENRI	03-mars-96
MOMMENS CLAUDE	18-mai-08
MONDIERE ANNE-SOPHIE	20-nov-14
MOOR JEAN-MARC	12-mai-12
MOREAU HUBERT	17-déc-00
MOREAU RENE	13-mai-07
MORENO PASCAL	28-mars-04
MORFIN GERARD	06-juil-91 †
MOUTTOU CHRISTIAN	09-mai-10
MOUZAY JIMMY	28-mars-04
MURAKAMI KIYOSHI	16-avr-85
MURATI CHARLES	13-mars-05
NABIS MAURICE	13-déc-01
NAERT LIONEL	19-mars-11
NAHON GILLES	03-mai-09
NAPOLETANO FRED	21-mars-99
NAVARRO HERVE	08-déc-90
NGANDU LUPOPOLA	05-nov-17
NGUYEN HERVE THAI BINH	18-mai-08
NICHILO SARAH	20-nov-14
NOEL J-CLAUDE	01-janv-10
NOLIN PATRICK	13-mai-07
NOLLEAU CHRISTIAN	19-mars-95
OPITZ FRANK	20-mars-11
OPITZ PATRICK	13-mai-12
OPY JEAN PAUL	13-mai-07
ORENES GILLES	13-mars-05
OUALI MOHAMED	06-nov-16
OUKOLOFF ROLAND	21-mars-99
OURNAC ROBERT	03-déc-89
OUSSET ROBERT	23-mars-03
OVISE THIERRY	12-mai-12
PACTOLE-BIRACH RICHARD	17-nov-13
PAGNIEZ BERNARD	14-mai-06
PALATSI EMILE	02-mai-09
PANASSENKO ANDRE	13-déc-01
PANZA CLEMENT	01-janv-93 †
PAPON JEAN	12-mai-12
PARABOSCHI JEAN	18-mai-08
PARENT GILBERT	04-déc-87 †
PARENT ANDRE	18-mai-08
PARPILLON DIDIER	21-mars-99 †
PASSALACQUA J-PIERRE	01-janv-09
PAULET HENRY	01-janv-08
PAUTLER PIERRE	18-sept-87 †
PAUTLER FREDERIC	14-mai-06
PAVIA RICHARD	09-mai-10
PEDEN CHRISTIAN	09-mai-10
PEIGNE BERNARD	16-nov-13
PELATAN MICHEL	02-déc-84
PELLEGRINO FRANCK	17-nov-13
PELLERIN J-PIERRE	19-mars-95
PELTIER CHARLES	14-mai-06
PERARD MARC	18-mai-08
PERES MICHEL	20-mars-94
PERES DANIEL	09-mai-10
PERLETTI JEAN FRANCOIS	22-nov-15
PERREAU DENIS	18-mai-08
PESQUE PAUL-THIERRY	06-nov-16
PETIT HERVE	15-nov-14
PETOLLA CHRISTIAN	09-mai-10
PHILIPPE MAURICE	14-sept-75
PICART DOMINIQUE	16-nov-13
PIERROT-CRACCO PASCALE	14-mai-06
PINNA JEAN-JACQUES	24-mars-02
PIVIDORI J-PIERRE	03-mai-09
PLOMBAS CHRISTIAN	04-déc-87
PORCHET ERIC	13-mai-07
PORET SEVERINE	17-nov-13
POSSOMAI STEPHANIE	22-nov-15
POTEAUX PAUL	13-mai-07
POTTIER MICHEL	08-déc-90
PRADAYROL LIONEL	13-mai-12
PRESLIER JEAN-LOUIS	16-nov-13
PROVOST MICHEL	01-janv-09 †
PUGET BERNARD	24-mars-02
QUENET GILLES	13-mai-12
QUINTIN GUY MICHEL	02-mai-09
RABILLON LAURENT-PIERRE	12-mai-12
RAIGNE J-JACQUES	02-mars-97
RALITE FRANTZ	12-mai-12
RAMON MICHEL	08-déc-90
RAMOND MURIEL	09-mai-10
RANDOULET JEAN PIERRE	03-mars-96
REBOURG LAURENT	20-mars-11
REDON RAYMOND	03-déc-88
REGE REMY	15-nov-14
RENAUD JEAN JACQUES	09-mai-10
RENAULT CHRISTIAN	04-déc-87
RENAULT DAWN	26-févr-02
RENDA J-MARIE	18-mai-08
RENELLEAU YVON	06-janv-89
RENOU LOUIS	04-déc-87 †
RETHORE DANIEL	13-mai-07
RICHARD J-MICHEL	13-mai-12

RIEU JEAN-CLAUDE	15-nov-14
RINCK DENIS	13-mai-07
RIQUIN FRANCK	14-mai-06
RIQUIN JEAN-CLAUDE	01-janv-11 †
RIVAS FRANCIS	22-nov-15
ROBALO MARCELIN	19-mars-11
ROBARDET GUY	13-déc-86
ROBERT Pascale	30-mai-97
ROBERT YANNICK	05-nov-17
ROBIN THIERRY	20-mars-11
ROCHERY VIVIANE	09-mai-10
ROCHEUX FABRICE	15-mars-98
RODRIGUES THIERRY	18-mai-08
ROGER RENE	04-déc-87 †
ROTKOPF J-CLAUDE	24-mars-02
ROUCHOUSE ROBERT	02-mars-97
ROUDANES PIERRE	17-déc-91
ROUFFIA ROGER	02-déc-84 †
ROUHET FREDERIC	22-nov-15
ROUX MICHEL	04-déc-87
ROUX ALAIN	20-mars-11
ROZE REGIS	20-mars-11
RUCEL ALEXANDRE	13-mai-07
RUFFIER-MERAY CYRILLE	03-mai-09
RUSCA J-JACQUES	03-mai-09
SALAS DOMINGO	01-janv-12
SANCHIS MICHEL	23-mai-86
SAND EMILE	04-déc-87 †
SANDERS YVES	13-mars-05
SANS PATRICE	13-mai-07
SANTAMARIA JOSE	13-mars-05
SANZ JACKY	18-mai-08 †
SARIE JEAN PIERRE	14-mai-06
SARRAZIN THIERRY	05-nov-17
SATABIN LAURENT	15-nov-14
SCAVINO PHILIPPE	18-mai-08
SCHAEFFER ROBERT	03-déc-89 †
SCHMITT BERNARD	13-mars-05
SEGUIN ARNAUD	22-nov-15
SEMPE YVES	19-mars-11
SERE JACQUES	03-déc-89 †
SEREN BRUNO	01-janv-12
SEVAUX RAPHAEL	19-mars-11
SEVESTRE GUILLAUME	06-nov-16
SIMON J-CLAUDE	22-nov-01
SIMON LUCIEN	16-nov-13
SIONNEAU LAURENCE	24-nov-16
SORRIANO CHRISTIAN	18-mai-08
SOUCHARD PATRICK	16-nov-13
SOUFI SAAD	18-mai-08
SOULARD J-CLAUDE	20-mars-94
SPIES-LUPINO NATALINA	30-mai-97
STAUBLI CHARLES	04-déc-87
SUPERNANT XAVIER	16-nov-13
SZCZEPANIK CLAUDE	06-juin-93
TABERNA PIERRE	04-déc-87
TABONE JEAN CHARLES	01-janv-11
TABUTEAU PHILIPPE	03-mai-09
TARASIUK JEAN PAUL	03-mai-09
TAYOT PASCAL	10-déc-02
TCHEN RICHARD	09-mai-10
TENDIL ROBERT	02-mars-97
TEURNIER JEAN	01-janv-09
THABOT CHRISTIAN	07-nov-81
THELLIER PHILIPPE	05-nov-17
THIVAUD CLAUDE	04-déc-87
THOMAS LAURENT	01-janv-06
THOMAS BERNARD	13-mai-07
THOMAS PHILIPPE	03-mai-09
THOMAS PAUL	19-mars-11
THOMAS CYRIL	20-mars-11
THOMAS PHILIPPE	15-nov-14
TIGNOLA-CHARLES LAETITIA	09-nov-10
TISON PATRICK	17-nov-13
TONDEUR J-CLAUDE	19-mars-11
TRAICA MAURICE	13-mai-07
TRAVERSA PATRICE	13-mai-12
TROCHERIE JEAN	06-juin-93
TROTZIER PATRICK	13-mars-05
TULLIO MARC	09-mai-10
TURPAULT HENRI	01-janv-09 †
TURREL J-LUC	17-nov-13
UGARTEMENDIA LOUIS	19-mars-11
VACHIER MARC	09-mai-10
VACQUIER ALAIN	20-mars-94
VADELORGE GIL	17-nov-13
VALENTE VINCENT	02-déc-84 †
VALENTE VINCENT	02-mai-09
VALENTE VINCENT-JEAN	09-mai-10
VALLEE LUCIEN	01-janv-09
VALLELIAN BRUNO	03-déc-89
VAN LAERE ROBERT	06-juin-93
VANBELLE CLAUDE	13-mai-07
VANIEMBOURG FERNAND	20-mars-94
VAS ANDRE	03-déc-88
VERDIER BRUNO	02-mai-09
VERDINO ERNEST	04-déc-87
VERET Séverine	17-nov-13
VERGNAULT FRANCIS	03-déc-89
VERGNE ROGER	14-sept-75
VERNIER MICHEL	08-déc-90
VERRIERE BERNARD	01-janv-08
VIALET PHILIPPE	22-nov-15
VIDAL ALAIN	15-nov-14
VIDEAU SERGE	07-déc-85
VILAIN OLIVIER	03-mai-09
VILAIN JEAN FRANCOIS	22-nov-15
VINCENT MICHEL	28-mars-04
VOINDROT ARMELLE	22-nov-15
VOLANT CHRISTINE	18-mai-08
WAHRHEIT CYRIL	15-nov-14
WALTHER J-PAUL	03-déc-89
WDOWIAK FRANCK	06-nov-16
WIRTZ EMMANUEL	18-mai-08
WLEKLY GEORGES	15-nov-14
YANDZI DARCEL ROGER	09-nov-10
ZELY FABRICE	01-janv-09
ZEMZEMI MOHAMED	17-déc-91
ZIN JEAN	14-sept-75 †
ZULIANI BRUNO	01-janv-09

LISTE DES HAUT GRADES

KENDO ET DISCIPLINES RATTACHÉES

Comité National de Kendo et Disciplines Rattachées

KENDO 8ème DAN

YOSHIMURA KENICHI	25-nov-02	

KENDO 7ème DAN

ARMAND ROGER	29-avr-07	
BRUNEL DE BONNEVILLE THIBAULT	14-avr-13	
CARPENTIER JEAN PAUL	03-mai-01	
DE BACKER BERNARD	08-févr-04	
DELAY FREDERICK	12-févr-06	
DURAND BERNARD	25-mai-99	
FUJII SHIGEMASA	03-mai-02	
GIROT J-CLAUDE	06-oct-13	
GOMEZ EMILIO	11-déc-06	
GRAUSEM JEAN-LUC	19-nov-11	
GUENTLEUR MICHEL	07-févr-10	
HAGOPIAN ALAIN	04-avr-16	
HEURTEVIN JEAN NICOLAS	29-nov-15	
INOUE YOSHINORI	29-avr-07	
KOZAK JEROME	02-févr-14	
LABAYE PHILIPPE	08-juil-03	
LABRU J-PIERRE	08-févr-09	
LAVIGNE J-JACQUES	13-sept-98	
LHEUREUX PIERRE	01-mai-06	
MAIRESSE YVES	01-févr-15	
MOTARD ROLAND	13-avr-14	
MOUTARDE SILVAIN	27-nov-12	
MULLER JACQUES	11-févr-07	
OLIVRY DIDIER	29-nov-15	
PRUVOST CLAUDE	25-nov-98	
RAICK J-PIERRE	08-mai-93	†
ROLAND GUY	30-sept-12	
SOULAS ALLAN	01-juin-15	
SALSON Fabien	04-fév-18	
TUVI ANDRE	03-mai-00	
TUVI J-CLAUDE	02-févr-14	

KENDO 6ème DAN

ABLA MOHAMED	24-nov-11	
AIBA MISAKO	06-oct-13	
AUGUSTIN JEROME	29-nov-15	
BERNAERS RAPHAEL	11-juin-06	
BLACHON ROMAIN-ANTOINE	08-févr-09	
BLANCHARD AURELIA	03-févr-13	
BLANCHARD HERVE	02-févr-14	
BLACHON François	04-fév-18	
BONIA J-MICHEL	11-févr-07	
BOURREL FRANCOIS	11-févr-07	
BOUSIQUE SYLVAIN	03-févr-13	
BRESSET GEORGES	20-nov-11	
BRIOUZE FRANCOIS	01-janv-08	†
BRIQUET LAURENT	07-févr-16	
BRUNEL DE BONNEVILLE LISA	03-avr-16	
BRUTSCHI HERVE	11-févr-01	
CANCALON FRANCOIS	05-août-11	
CHARLEMAINE DANIEL	30-sept-12	
CHAUDRON LAURENT	21-avr-02	
DAVID CHRISTIANE	01-août-99	
DEGUITRE ALAIN	16-févr-97	
DELAGE FRANCOIS	07-févr-10	
DELAY FRANCOIS	11-févr-01	†
DELORME PIERRE	01-janv-16	
DIEBOLD AXEL	29-nov-15	
DUPONT LUDOVIC	13-avr-14	
EDOU CYRIL	05-févr-12	
EZAKI TAKASHI	05-févr-12	
FOURNIER JEAN PAUL	07-févr-16	
FOURNIER MARIKA	07-juin-09	
GUADARRAMA VINCENT	03-août-12	
HAMOT CLAUDE	07-mai-83	†
HAMOT ERIC	31-mars-97	
HIDALGO MICHEL	30-sept-12	
HOARAU JEAN YVES	09-févr-03	
ISCKIA THIERRY	27-mars-00	
ISCKIA FRANCOIS	06-oct-13	
JUDE PIERRE	21-avr-96	
KAMOCHI NORIYUKI	30-sept-12	
KIMURA KEIKO	11-avr-94	
LE MOIGN IZUMIKO	18-août-13	
LEPLAT THIERRY	29-nov-15	
LOUIS-MARIE ROBERT	02-mai-17	
MAURAN ROBERT	16-juil-16	
MAUTRET YVON	30-mai-88	
MAYAUD THIERRY	16-avr-05	
MOHATTA MOHAMED	13-avr-14	
MONTIGNY J-PAUL	06-août-08	
NAGANO KAYOKO	30-août-15	
N GUYEN PIERRE	02-févr-14	
NAITO ATSUSHI	30-sept-12	
PAQUET SERGE	29-avr-07	†
PARISSIER ROLAND	10-févr-02	
PERE SABINE	02-août-13	
PERRIN SERGE	12-févr-06	
PETITMANGIN Alexandre	01-févr-15	
PEZOUS J-CHRISTOPHE	26-oct-14	
PILFER ALAIN	29-avr-11	
PONTEAU PASCAL	30-sept-12	
RENIEZ J-PIERRE	01-janv-06	
ROYO Michel	01-juin-15	
SABATO VITO LEONARDO	16-sept-07	
SABOURET ALEXANDRE	05-août-11	
SICART GUILLAUME	03-avr-16	
SOULAS JEAN-PIERRE	18-avr-99	
TADA RYUZO	11-avr-10	
TRAN FREDERICK	18-avr-99	
VERGNAUD BERNARD	28-mai-12	
VIGNEAU PATRICK	06-oct-13	
YONNET ERWIN	14-mai-17	

KENDO ET DISCIPLINES RATTACHÉES

IAIDO 7ème DAN

GOMEZ EMILIO	08-juin-08	
RAICK J-PIERRE	16-nov-96	
RODRIGUEZ ROBERT	01-nov-07	
SAUVAGE J-JACQUES	01-nov-07	
TUVI ANDRE	28-juin-99	
MERLIER Philippe	05-nov-17	

IAIDO 6ème DAN

BOURREL FRANCOIS	04-nov-01	
BOUSIQUE J-CLAUDE	24-févr-02	
DELAY FRANCOIS	04-nov-01	†
GRILLOT BERNARD	11-août-94	
JUNOT ANDRE	23-oct-05	
LAVIGNE J-JACQUES	20-nov-93	
LOSSON DOMINIQUE	17-mai-15	
RIBAL MICHEL	01-janv–16	
SOULAS JEAN-PIERRE	01-nov-04	
TIREL JEAN	01-nov-04	
VIGNEAU PATRICK	14-nov-10	

JODO 7ème DAN

BLAIZE GERARD	03-août-98	
CHABAUD DANIEL	04-nov-07	
LAURIER EMMANUEL	04-nov-07	
MARIE DIT MASSON CORINNE	04-nov-07	
RENIEZ J-PIERRE	02-août-93	

JODO 6ème DAN

CHABAUD FABIEN	18-sept-11	
CHAMPEIMONT DANIEL	06-déc-08	
CUGE NATHALIE	04-nov-07	
FOUGERAY CHANTAL	02-sept-12	
LAMOTTE FABRICE	04-nov-07	
RODRIGUEZ ROBERT	05-oct-02	
SALMONT LUC-ANTOINE	01-nov-03	

NAGINATA 6ème DAN

CHARTON SIMONE	01-janv-93	†
DESCHAMPS MARTINE	09-mai-03	
HAMOT CECILE	09-mai-03	

SPORT CHANBARA 7ème DAN

CHERRUAULT JOCELYN	13-janv-12	
DANNEMARD JEAN CHRISTOPHE	17-mars-12	
FONFREDE JACQUES	13-janv-12	
GIROT J-CLAUDE	13-janv-12	
HAMOT CLAUDE	01-mai-95	†
LESCUYER CELINE	17-mars-12	
TREMELLAT CHRISTIAN	17-mars-12	
YOSHIMURA KENICHI	01-mai-95	

SPORT CHANBARA 6ème DAN

HAMOT ERIC	27-avr-02	
PRUVOST CLAUDE	27-avr-02	
SOULAS JEAN-PIERRE	27-avr-02	
GIROT Alain	25-juin-17	

LISTE DES HAUT GRADES

KYUDO

7ème DAN

NORMAND JACQUES	10/04/2004

6ème DAN

CARNE PIERRE	24/03/2002
DUPONT Michel	03/06/2018
GRADUEL Régine	03/06/2018
GUILLEMAIN D ECHON Dominique	03/06/2018
INARRA Dominique	03/06/2018
LADRON DE GUEVARA Nicolas	03/06/2018
LENROUILLY Bruno	03/06/2018
LUZET Claude	03/06/2018
MINAMINAKA Yumi	03/06/2018
MOISY Erick	03/06/2018
ORIOU Charles Louis	03/06/2018
ORIOU Laurence	03/06/2018

LISTE DES HAUT GRADES

KARATÉ

10ème DAN

MOCHIZUKI HIROO	11/02/2016

9ème DAN

ABILICKI BERNARD	16/05/2013
CHOURAQUI SERGE	20/10/2011
LAVORATO JEAN PIERRE	27/03/2008
NAKAHASHI HIDETOSHI	27/03/2008
VALERA DOMINIQUE	27/03/2008

8ème DAN

AUCLERT ALAIN	12/04/2012
BAUR DANIEL	16/01/2014
BELRHITI PATRICE	27/03/2008
BERTHIER PIERRE	24/10/2013
BOUCABEILLE CLAUDE	16/01/2014
CLAUSE CHRISTIAN	28/04/2011
CLERGET JEAN LUC	08/10/2015
DUMONT RAYMOND	11/10/2017
DUMOULIN BERNARD	16/01/2014
EYSSARD GEORGES	19/06/2014
FABRE MARCEL	04/07/2018
FISCHER JEAN PIERRE	27/03/2008
FORSTIN SERGE	24/11/2016
GALAIS CHRISTIAN	15/04/2010
GAZZINI GERARD	11/10/2017
GERBET JACKY	27/03/2008
GOFIN JOSEPH	12/03/2015
GRAF WILLIAM	11/10/2017
HERNAEZ GEORGES	27/11/2008
HERNANDEZ JOSE	16/05/2013
KAMOHARA TSUTOMU	28/04/2011
KAWANISHI EIJI	16/05/2013
LEDY YVES	02/04/2009
MARTIAL ALFRED	11/10/2017
MAZRI SADEK	30/06/2016
MAZZOLENI CLAUDE	04/07/2018
MICHOLET HUGUES	12/04/2012
MOREL JEAN LOUIS	24/10/2013
NAKATA KENJI	22/02/2018
OKUBO HIROSHI	11/02/2010
OMI NAOKI	11/02/2010
ORTEGA RAPHAEL	27/03/2008
OSHIRO ZENEI	27/03/2008
ROSA ANTOINE	27/03/2008
SATO YUICHI	19/06/2014
SAUVIN GUY	12/04/2006
SERFATI SERGE	11/02/2016
SERFATI JACQUES	22/12/2014
SHIMABUKURO YUKINOBU	11/02/2010
TAPOL JACQUES	11/02/2016
TSUKADA RYOZO	11/02/2010

7ème DAN

ABADIA ANATOLE	06/01/2017
ABDELWAHED MONCEF	06/01/2017
ADJOUDJ DANY	16/10/2015
ALKOZTITI ABDELUAHED	16/10/2015
ALVES PIRES ALCINO	25/10/2013
ATTIA PATRICK	06/01/2017
AUBERTIN TANGUY JEAN LUC	21/09/2012
BARONTINI JEAN MARIE	12/03/2015
BARRANGOU CHARLES	20/03/2018
BASCUNANA MICHEL	12/01/2018
BELRHITI CATHERINE	17/10/2014
BEN MAMAR AMAR	12/01/2018
BENSALAH ABDELKADER	12/01/2018
BERGER GUY	24/11/2015
BERGHEAUD J PIERRE	23/09/2011
BEZOT MICHEL	16/10/2015
BEZRICHE DJEMEL	06/01/2017
BICHARD BREAUD PIERRE	27/03/2008
BLANFUNE JEAN CHRISTOPHE	06/01/2017
BLONDEL BERNARD	12/01/2018
BOSREDON GERARD	06/06/2014
BOTTIN PAUL	12/01/2018
BOUCHAIB PATRICK	22/11/2013
BOUCHET FABRICE	12/01/2018
BOUDJENAH RACHID	22/06/2008
BOULASSY NICOLAS	06/01/2017
BRACCHI JOSEPH	12/01/2018
BRICARD JEAN LUC	06/01/2017
CAELLES ALBERT	25/10/2013
CAL SERGE	16/10/2015
CARBONNIER JEAN	25/09/2012
CASSOL ROBERT	20/03/2018
CERON DANIEL	06/01/2017
CHAOUADI SIDALI	06/01/2017
CIACERI ROBERT	22/11/2013
CLEMENCE JEAN PIERRE	05/11/2010
COLLAT GILLES	10/01/2008
COLLET DJAFFAR	06/01/2017
COURTONNE CHRISTIAN	06/01/2017
COUVIN IVAN	12/01/2018
DAL PRA JEAN JACQUES	16/10/2015
DEBACK ROBERT	20/11/2014
DELAGE HERVE	27/03/2008
DESSONET JEAN CHRISTOPHE	06/01/2017
DEVILLERS GERARD	12/01/2018
DIDIER FRANCIS	01/01/1977
DRAY JEAN PIERRE	06/01/2017
DRLJACA PREDRAG	12/01/2018
DUCATEZ JEAN MARC	12/01/2018
DUGACEK BERNARD	16/10/2015
DUMONT GERALD	06/01/2017
DUPEUX PATRICK	12/01/2018
ELFADALI ABDELAZIZ	25/10/2013
ELKAIM ANTHONY	19/01/2011
FEKKAK HASSAN	06/01/2017
FEKKAK ABDESLAM	21/09/2012
FENELON FRANCOIS	14/10/2014
FERACCI JEAN MICHEL	06/01/2017
FERRY ALAIN	17/10/2014
GANOT CHRISTIAN	26/06/2008
GARDEBIEN BRICE	12/01/2018
GARDIER JOSY	12/01/2018
GARIERI ANTOINE	12/01/2018
GARNIER ERIC	23/09/2011
GAUTHIER SYLVAIN	06/01/2017
GESBERT GILBERT	12/01/2018
GIORDANO HENRI	12/05/2010
GIRODET PASCAL	06/01/2017
GIUSTO GIOBATTA	22/11/2013
GOFFIN JEAN MARIE	12/01/2018
GONSALES JOSE	12/01/2018
GRONDIN PIERRE	18/10/2016
GROS RAYMOND	25/10/2013
GROSSET GRANCHE J EMMANUEL	06/01/2017
GUEDJALI JEAN MICHEL	16/10/2015
GUERRERO GERARD	06/01/2017
HALCEWICZ THADEE	27/11/2008
HARTMANN JEAN CLAUDE	06/01/2017
HEMET DANIEL	12/01/2018
HIEGEL RICHARD	12/01/2018
HOURIEZ BRUNO	12/01/2018
IDRI SAID	17/10/2014
JACQUET REGIS	22/11/2013
JACQUIN ANDRE	16/10/2015
JARDINIER DANIEL	06/01/2017
JEANDILLOU PATRICK	25/10/2013
JOFFROY BEATRICE	12/01/2018
JOSEPH ANTHONY	16/10/2015
JUDES FRANCK	13/11/2010
KERVADEC MICHEL	06/01/2017
KHOUDALI HASSAN	21/09/2012
KRON BERTRAND	16/10/2015
LAUTIER DANIEL	26/11/2009
LAZAAR ALI	12/01/2018
LE LAGADEC YVON	02/04/2008
LEBRUN ROLAND	08/10/2015
LECOURT PASCAL	06/01/2017
LEGREE JACQUES	07/06/2013
LEPRINCE PHILIPPE	25/10/2013
LERECULEY ALAIN	06/01/2017
LETAUD LOUIS	15/09/2006
LHOMMEAU PHILIPPE	05/11/2010
LOMBARDO PATRICK	06/01/2017
LORACH MICHEL	16/10/2015
LUPO DIDIER	16/10/2015
LUQUE JEAN ERIC	12/01/2018
MAGNY PASCAL	06/01/2017
MARCOU MARIO	25/10/2013
MARTINIS SILVANO	23/09/2011
MASCI THIERRY	10/01/2008
MASTASS HASSAN	06/01/2017
MATTIUCCI GERARD	06/01/2017
MAUVIARD ALAIN	12/01/2018
MENANT ROGER	08/10/2015
MONPOUNGA JACQUES	25/10/2013
MONTAGNE ,PHILIPPE	22/06/2008
MONTEL PIERRE	27/03/2008
MOREAU DIDIER	06/01/2017
MULLER MICHEL	21/09/2012
NOEL ROLAND	17/10/2014
OLIVIER DANIEL	21/09/2012
OUZROUT ARESKI	12/01/2018
PANATTONI CHRISTIAN	21/09/2012
PARIS JEAN PHILIPPE	06/01/2017
PARMENTIER JEAN	16/10/2015
PATISSON RODRIGUE	28/06/2018

PERACCHIA DANIEL	06/01/2017
PERBAL JEAN	17/10/2014
PERRIN DIDIER	06/01/2017
PETTINELLA CLAUDIO	21/09/2012
PICHEREAU JEAN PIERRE	16/10/2015
POUPEE JANICK	02/04/2009
PYREE MARC	24/11/2016
RAFFOUX CHRISTIAN	12/01/2018
RAULT PATRICK	21/09/2012
RECHDAOUI ALI	23/09/2011
REUSSER JEAN PAUL	25/10/2013
RICHARDEAU JEAN PIERRE	16/10/2015
RINALDO PATRICK	12/01/2018
RIVAS ALBERT	11/10/2017
ROEHRIG BERNARD	08/10/2015
ROIG MAURICETTE	12/01/2018
ROLLET PHILIPPE	06/01/2017
ROSA ANTOINE	06/01/2017
ROUDOT PATRICK	12/01/2018
ROUSSEAU MICHEL	20/10/2011
RUSSO BRUNO	06/01/2017
SCHILLOT JEAN CLAUDE	06/06/2014
SCHROLL JEAN LUC	25/10/2013
SERFATI DANIEL	06/01/2017
SEVE PATRICE	06/01/2017
SIGNAT PASCAL	16/10/2015
SOEN FRANCIS	06/01/2017
SOUSSAN DANIEL	26/11/2009
SZABO ETIENNE	12/01/2018
THIRION DIDIER	12/01/2018
TISSEYRE JEAN FRANCOIS	27/03/2008
TOSINI CHRISTIAN	06/01/2017
TOUBAS ALAIN	05/12/2003
TRAMONTINI GIOVANNI	10/01/2008
TRIAY JEAN MICHEL	12/01/2018
VANDEVILLE JEAN PIERRE	04/06/2010
VENET GILLES	21/09/2012
VINCENT JEAN LUC	17/10/2014
VINOT FABRICE	06/01/2017
VITRAC JEAN CHARLES	27/03/2008
WAN DER HEYOTEN LOUIS	04/06/2010
WENTZIGER RICHARD	21/09/2012
WISNIEWSKI JEAN MARC	12/01/2018
WYCKAERT GEORGES	27/11/2008
ZERHAT MARC	24/09/2009

6ème DAN

ABDESSELEM BEN	07/06/2013
ABDOU AHMED	08/12/2017
ACEDO JOSE	02/09/2014
AISSAOUI BAGHDAD	24/01/2017
AKANATI CHRISTIAN	10/06/2016
ALBOUY BERNARD	07/01/2011
ALCARAZ ETIENNE	08/12/2017
ALCINDOR G ROGER	14/12/2012
ALIBERT THIERRY	05/06/2015
ALPHONSE J CLAUDE	14/12/2012
AMDOUNI CHOUKRI	06/06/2014
AMGHAR MONIQUE	28/04/2011
AMIRI FARID	24/06/2011
ANDLAUER STEPHANE	04/12/2015
ANDRE PASCAL	13/12/2013
ANDREONI MARC	04/12/2015
ANSELMO ROMAIN	08/06/2012
ARAFE HAKIMA	09/06/2017
ARCHIMBAUD FLORENCE	10/06/2016
ATTONATY FREDERIC	09/06/2018
AUBERTIN TANGUY FRANCOISE	20/03/2018
BABILLE CHRISTIAN	31/03/2015
BAILLON YANN	07/06/2018
BALTHAZAR CHARLES	06/06/2014
BANASZEWSKI MARC	10/06/2016
BANGRATZ GUY	29/11/2016
BARANDONI ROGER	12/12/2014
BARBE RENE	28/11/2017
BARDREAU YVES	27/01/2012
BARE MICHEL	07/01/2011
BAREILLE THOMAS	06/06/2008
BARST JOEL	01/01/2012
BATARDOT EUGENE	14/12/2012
BAUDOUIN JIM	08/12/2017
BAYSANG MICHEL	14/01/2014
BEAUJEAN DIDIER	06/06/2014
BEAUNES GERARD	14/12/2012
BEGHRI MOHAMED	02/12/2016
BENAZZI ABDEL KADER	06/06/2014
BENDELAC FAROUK J.PIERRE	04/12/2015
BESNIER BRUNO	09/06/2017
BIAIS ELISABETH	04/12/2015
BIAMONTI ALEXANDRE	01/01/2013
BIDAUT JEAN YVES	12/12/2014
BIGOT MICKAEL	07/06/2013
BILLAUD PATRICK	20/03/2018
BOICHOT FABRICE	05/06/2015
BONNEAU DOMINIQUE	23/04/2011
BONNIN DAVID	09/06/2017
BONNOT SEBASTIEN	09/06/2017
BONTE JACQUES	04/12/2015
BOUCHET ROBERT	26/11/2009
BOUCHET RICHARD	04/06/2010
BOUCHET CHRISTOPHE	05/06/2015
BOUCHETTAT AZZOUZ	10/06/2016
BOUDJELLAL FATMI	10/06/2016
BOUDOU PATRICK	13/12/2013
BOUGHANEM NABIL	06/06/2014
BOUILLARD CHRISTIAN	02/12/2011
BOUKHEZER KASSAN	07/01/2011
BOULESNANE CECIL	23/02/2017
BOULLANGER MICHEL	20/10/2011
BOUMAHAMMED NORDINE	02/12/2016
BOUREAU EVE	09/06/2017
BOUSSOUIRA KARIM	08/06/2012
BOUVIER PHILIPPE	14/12/2012
BRAITEAUALAIN	02/12/2011
BRANCHER GINO	14/12/2017
BRANCHI MICHEL	29/01/2012
BRAZILLIER ERIC	06/06/2014
BRIAND PHILIPPE	31/01/2008
BRICARD AGNES	12/12/2014
BRUNET PIERRE	02/12/2011
BUGEAU LOIC	04/12/2015
BUHANNIC PATRICE	13/12/2013
BUI JEAN LUC	09/06/2018
BUI VIET LINH MICHEL	16/01/2009
CABANNES JOEL	02/12/2016
CABANTOUS CHRISTIAN	07/06/2013
CAELLES DEPERNE DOMINIQUE	14/12/2012
CALVEZ JEAN PIERRE	30/04/2011
CAMPODARBE JOEL	09/06/2017
CARAARTINIAN STEPHANE	09/06/2018
CARBINER JEAN LUC	02/12/2011
CAREL MICHEL	19/03/2018
CARLIER SERGE	02/09/2014
CARO ALIX	12/03/2015
CAROTINE PATRICK	30/05/2017
CARRERE NOEL	13/12/2013
CHAMPROUX HERVE	13/12/2013
CHAN LIAT FRANCOIS	09/01/1999
CHAPUT FRANCK	09/06/2017
CHARLES ALAIN	09/01/2010
CHARPRENET JACQUES	14/09/2003
CHEMAMA GERARD	05/01/1975
CHERDIEU GILLES	28/04/2011
CHERKIT PATRICK	04/12/2015
CHEVALIER MICHEL	05/06/2008
CHEVRIER GILLES	06/06/2014
CHU HOANG LAN ANTOINE	08/12/2017
CIMINERA MICHEL	04/12/2015
CLAUDE THIERRY	13/12/2013
COLESSE FRANCIS	24/06/2011
COLLIN MICHEL	10/06/2016
COLLIN DANIEL	06/06/2014
CORBEAU GERARD	13/12/2013
CORDIER JEAN MARC	08/12/2017
CORNELOUP PHILIPPE	04/06/2013
COTE PIERRE	08/01/2010
COUTURE BERNARD	13/12/2013
CRESPY MICHEL	02/12/2016
CRUET JEAN CLAUDE	06/06/2004
CUVILLIER STEPHANE	08/12/2017
CUZIN PASCAL	12/12/2014
DA SILVA LOUIS	13/12/2013
DABERT DOMINIQUE	07/06/2013
DAMIE OLIVIER	20/03/2018
DAMOISEAU PIERRE	18/06/2010
DAMOUR EMMANUEL	09/06/2018
DANIEL HERVE	02/12/2011
DAOUDI ZOUBIR	06/06/2014
D'AURIA JOSEPH	08/12/2017
DE FELICE EMMANUEL	06/06/2014
DE VIDO MESNIL VERONIQUE	08/06/2012
DEHAS HOCINE	02/12/2016
DEJOUHANNET THIERRY	12/12/2014
DEKKICHE GERARD	13/12/2013
DELARUE PATRICK	24/06/2014
DELAUNAY LUC	02/12/2016
DELAVEAU JEROME	13/12/2013
DELCROIX GERARD	12/12/2014
DELMOTTE YANNICK	08/12/2017
DELSAUT FRANCK	05/06/2015
DESCAMPS CHRISTIAN	02/12/2011
DESCOTES JEAN MARC	10/06/2016
DEVILLE JEAN CLAUDE	12/12/2014
DEVINEAU SERGE	02/12/2011
DHERBECOURT PHILIPPE	07/01/2011
DI FRANCESCO ANTONIO	12/12/2014
DI MEO ROBERT	04/12/2015
DIGNOIRE PHILIPPE	04/12/2015
DIZARN CHRISTIAN	09/06/2017
DOGAN TOLGA	09/06/2018
DOISNE JEAN LUC	08/12/2017
DOMAT JEAN LUC	14/12/2012
DORVILLE MAX	04/12/2009
DOVY DAMIEN	06/10/2005
DUBOURG JEAN LUC	04/06/2010

DUFRENOY JEAN PIERRE	25/09/2014
DUJARDIN PIERRE	14/12/2012
DUMONT GAMRA	09/01/2010
ECHEVERRIA CRUZ	09/06/2017
EHNY RICHARD	10/06/2016
EL MARBOUH JAOUAD	08/12/2017
EL MARHOMY HAMDY	06/06/2014
ESPINASSON JEAN LOUIS	14/12/2012
ESTEBAN CHRISTOPHE	10/06/2016
ETCHEVERRY ANTOINE	02/12/2011
EYRAUD JEAN PIERRE	14/12/2012
FAUCHARD STEPHANE	07/06/2013
FAUCHET HENRI	08/12/2017
FAUTRARD JEAN FRANCOIS	07/01/2011
FELIX DAVID	27/01/2012
FISCHER PASCAL	02/12/2016
FISCHER LAURENCE	10/04/2018
FLEURANT PASCAL	05/06/2015
FOIS ANTONIO	07/01/2011
FORTIA GILLES	07/06/2013
FRIGOUT JEROME	09/06/2018
FROIDURE LILIAN	07/01/2011
FROIDURE LIONEL	09/06/2017
GALERON FERNAND	02/12/2011
GALLO DOMINIQUE	08/10/2015
GALLUCCIO JOSE	25/09/2014
GAUFFENIC PATRICK	02/12/2016
GAUTHIER MARTIAL	24/06/2014
GAUTIER GERARD	24/01/2017
GAZZINI MAXIME	09/06/2018
GENTIL CLAUDE	31/05/1997
GENTRIC JEAN CLAUDE	12/04/2013
GEORGEON ALAIN	14/12/2012
GHARNOUS MOHAMED	08/12/2017
GHORZI MAURICE	13/12/2013
GIACCONE PHILIPPE	02/12/2011
GIACINTI PAUL	01/04/2015
GILLON MARCEL	04/12/2015
GIRAUD JEAN RENE	12/05/2012
GLONDU ELIANE	29/01/2012
GOMIS JEAN FRANCOIS	08/06/2013
GONCALVES FLORENT	08/12/2017
GRANET JEAN LOUIS	11/09/2014
GRANOUILLET JEAN MARIE	09/06/2017
GRECO ALAIN	04/12/2015
GRESSUS SYLVAIN	13/12/2013
GROSHENNY MICHEL	04/06/2010
GROSS J MARIE	08/12/2017
GUILLON PATRICE	13/12/2013
HADDOUCHI TOUFIK	09/06/2018
HADERLI J CLAUDE	24/06/2011
HAFIZOU GEORGES	12/12/2014
HAI AHMED	05/01/2011
HAJJI MOHAMED	02/12/2011
HAZARD JEAN JACQUES	19/12/2016
HEBBAL YOUSSEF	06/06/2014
HEBRARD FRANCOIS	02/12/2016
HEDEF DJAMEL	08/12/2017
HEIDELBERGER JEAN JACQUES	08/12/2017
HEITZ PASCAL	07/01/2011
HENRY STEPHANE	24/06/2011
HOUNKPATIN SEPTIME	05/01/2011
IDIRI ABDELHAKIM	09/06/2017
ILLEMAY DANIEL	12/01/2016
JAILLOT JACQUES	02/12/2016
JAMES HILTON	02/12/2011
JAMET YVES	05/06/2015
JEGOU ALAIN	12/12/2014
JOSSO MICHEL	27/11/2008
JULIE MIKE	06/06/2014
JURYSIK EUGENE	08/01/2010
KERBATI MOHAMMED	24/09/2009
KERSPERN YVES	12/12/2014
KONDO FELICIEN	02/12/2016
KRALJEVIC PIERRE	02/12/2016
LABOUEBE EMMANUEL	08/01/2010
LAFITTE ROMAIN	24/06/2011
LAGRANGE SYLVIE	07/06/2013
LAGUERRE FRANTZ	12/12/2014
LAI SERGE	02/12/2016
LAI GUY	02/12/2016
LALANDRE B ALAIN	14/02/1994
LAMARQUE YVES	14/12/2012
LAMBERT JEAN LUC	12/12/2014
LARGET JEAN MICHEL	07/01/2011
LAROUQUIE PIERRE	02/12/2016
LASNIER JACQUES	02/12/2011
LAURENT PASCAL	04/06/2010
LAVAULT XAVIER	08/12/2017
LE BLANT GILBERT	13/12/2013
LE BOULAIRE PIERRE	20/04/2010
LE BRIAND GILLES	22/03/2016
LE GOUILL ROGER	27/03/2008
LE KIM MARIE ROSE	04/06/2010
LE MEUR DENIS	13/12/2013
LE TROCQUER PIERRE YVES	12/12/2014
LE VIAVANT ALAIN	02/12/2011
LEBATTEUR ALAIN	05/06/2009
LEBRAT PASCAL	02/06/2016
LECHAR JEAN JOSEPH	02/12/2011
LECOEUR PIERRE	16/01/2009
LECOMTE RICHARD	25/09/2014
LEDY KHAM	10/06/2016
LEFRANCOIS LAURENT	05/06/2015
LELEU GILLES	08/12/2017
LEROY YVES	14/12/2012
LEROY NATHALIE	24/07/2006
LEROY PATRICE	08/12/2017
LESCALIER JEAN CLAUDE	26/06/2015
LIMIER CECILE	06/06/2014
LIONETTI WILLIAM	02/12/2016
LLAVES PIERRE	24/06/2011
LOBO JOSE	02/12/2016
LOCK GEORGETTE	08/12/2017
LONG HIM NAM SERGE	29/01/2012
LOPEZ MANUEL	04/12/2015
LOPEZ JEAN MARC	06/06/2014
LORIAU ANDRE	05/06/2009
LOUALI RABAH	12/12/2014
LUCIEN MARCELLIN	14/12/2012
LUTIN ENIDE	08/09/2016
MABILLE SERGE	04/12/2015
MACIUK STEPHANE	05/06/2015
MADELAINE JEAN MICHEL	04/12/2015
MALMARY GUY	25/05/2007
MALNATI WILLIAM	07/01/2011
MALOUBIER JEAN CLAUDE	14/12/2012
MANIERI FRANCOIS	12/12/2014
MANIEY GEORGES	12/11/2007
MAQUAIRE PHILIPPE	08/12/2017
MARCENAT WISLY	09/06/2018
MARCHAND YANNICK	08/12/2017
MARCON CHRISTOPHE	19/03/2018
MARECAUX GUY	17/03/2007
MARI STEPHANE	09/06/2017
MARIA ANDRE	04/12/2015
MARIE PASCAL	04/12/2015
MARIE JOSEPH HUBERT	21/02/2016
MARTINET JEAN CLAUDE	13/12/2013
MARTINEZ FRANCISCO	04/12/2015
MARTINOT TANYA	09/06/2018
MATHIAS RENE CLAUDE	04/12/2015
MAZURIER MARYSE	11/09/2014
MENVIEL FRANCK	04/06/2010
MERCIER GERALD	13/12/2013
MERCIER JEAN MARIE	08/10/2015
METTLER DENIS	14/12/2012
MEYNARD PIERRE	02/12/2016
MEZIANE MOHAMED	23/09/2010
MIALOT GUY	20/05/2006
MINGUEZ FRANCOIS	12/12/2014
MITORI CHARLES	30/05/2017
MITRANI ALAIN	13/12/2013
MIZZI FREDERIC	05/06/2015
MOHAMMEDI HAMID	06/06/2014
MOHANDIZ MOHAMED	06/06/2014
MONTAMA JEAN LUC	27/11/2008
MOREAU GERARD	09/01/2010
MOREL CATHERINE	20/03/2018
MUTLU MICHEL	05/11/2013
NAUSSY DANIEL	12/12/2014
NGUYEN VAN BOI	09/06/2018
NIEL PATRICK	08/12/2017
NOUASRI RIDHA	02/12/2016
NUGENT CHRISTIAN	22/02/2018
NUGUES ERIC	19/03/2018
NUNES JOEL	13/12/2013
OBEID OUALID	14/12/2012
OCCHIPENTI BRUNO	13/12/2013
OLIVIER GERARD	14/03/2014
OTSUKA KAZUTAKA	06/04/2006
OUAKNINE DANIEL	12/12/2014
OUALI ALAIN	26/01/2012
PACE JEAN FRANCOIS	04/12/2015
PARROT SYLVAIN	05/06/2015
PAUGAM BERNARD	14/12/2012
PECHALAT ROBERT	25/07/2012
PELLICER BRUNO	09/03/2018
PERILLIEUX JEAN PIERRE	19/05/2006
PETIT CORINNE	13/12/2013
PETITJEAN RAYMOND	28/05/2018
PEZERIL PHILIPPE	06/06/2014
PIERINI MICHEL	05/06/2009
PINNA CHRISTOPHE	28/04/2011
PIQUEREZ PATRICE	09/01/2010
PITAVAL DANIEL	09/01/2010
PONT BENOIT	09/06/2018
POSTIAUX DIDIER	07/01/2011
PYREE LENA	31/03/2015
QUEVEDO DIAZ ANGELO	08/12/2017
QUEYROI SYLVAIN	14/12/2012
RABU CHRISTOPHE	04/12/2015
RAGOT EDMOND	04/02/2005
RAJAONARISON ALLAIN AIME	02/12/2016
RANARIVONY JEANNOT	02/12/2016

Textes Officiels 2018-2019

RANDRIANINDRINA ZAFITSIORY	08/12/2017
RAYMOND HERVE	10/06/2016
REIX PASCAL	07/06/2013
REMY CHRISTIAN	02/12/2011
RENA FIRMIN	12/12/2014
RENAULT DOMINIQUE	27/09/2016
RENAY RENAUD	09/06/2017
RENSCH CHRISTIAN	08/12/2017
RICATTI MICHEL	04/12/2015
RICCIO CHRISTOPHE	08/06/2012
RICCIO LAURENT	08/06/2012
RIO PATRICK	05/06/2009
ROUILLE RENE	02/12/2016
ROUSSEL PATRICE	04/12/2015
SABAS EDGARD	04/12/2015
SAINT DOMINIQUE	08/12/2017
SAKKA ABDELWAHEB	22/03/2016
SALVADOR MARTIAL	04/06/2010
SANCEAU CHRISTIAN	05/06/2015
SAUVAGE PHILIPPE	06/06/2014
SCHNEGG ALAIN	16/01/2014
SCHOENIG JEAN CLAUDE	14/01/2014
SCHWEITZER ANTOINE	08/12/2017
SCUSSEL THIERRY	04/12/2015
SEBTI MAHMOUD	02/12/2011
SENHAJ RACHID	13/12/2013
SERISIER JACQUES	25/01/2008
SERPAGGI LAURENT	07/06/2013
SERVIERE GILLES	02/12/2016
SIADOUX NICOLAS	10/06/2016
SIEDLIS JEAN LUC	06/04/2012
SIGNAVONG DETH	16/01/2009
SIOHAN BRUNO	09/06/2018
SITZIA GILBERT	06/06/2014
SMITH JEAN	20/03/2018
SOARES VICTOR	09/06/2018
SOAVE MICHEL	12/12/2014
SOMBARDIER PATRICK	02/12/2011
SORTANT CHRISTIAN	02/12/2016
SOUCHET JEAN GUY	10/06/2016
SOUMENAT GUILLAUME	07/06/2013
SOUMENAT BRUNO	07/06/2013
STABILI NICOLA	08/12/2017
STARCK RAPHAEL	04/12/2015
SYLLA EDMOND	02/12/2016
TAVERNIER ANDRE	16/05/2009
TAZARTES SIMON	02/12/2016
THARSILE JEAN	08/12/2017
THERY CATHERINE	10/06/2016
THERY GHISLAIN	13/12/2013
THUBERT GERARD	04/12/2015
THULLIEZ GILBERT	26/04/2012
TILLARD GUY	31/01/2016
TOMAO SERGE	11/09/2014
TORQUATO JACQUES	02/12/2016
TOUATI MOKTAR	08/12/2017
TOUBALAHCENE	08/06/2012
TOURNAFOND J GUY	05/01/2011
TRAN HIEU MINH	16/06/2011
TRAVERS STEPHANE	12/12/2014
TROTIN NATHALIE	06/06/2014
UHRING JEAN PAUL	12/12/2014
ULMANN LEONARD	25/09/2012
VALENTI FRANCK	19/03/2016
VALENTIN LAURENT	08/06/2012
VALVERDE JOSE	08/12/2017
VAN CHINH DANIEL	02/12/2016
VERAN J LOUIS	08/12/2017
VETAL BRUNO	12/12/2014
VIGNERON JEAN PAUL	19/03/2016
VITRAC FREDERIQUE	02/12/2011
VIVES MARIANO	04/12/2015
VOLIOTIS STEPHANE	07/06/2013
WALCH STEPHANE	10/06/2016
WATRA SOURAKHATA	08/12/2017
WEHR FABIEN	09/06/2017
YEDDOU SALEM	07/06/2013
YOUNG RICHARD	02/12/2011
ZAMUDIO JACKY	02/12/2016
ZANATI PHILIPPE	12/12/2014
ZEBBAR MARC	06/03/2017
ZUSSY BERTRAND	11/06/2013

LISTE DES HAUT GRADES

AÏKIDO - BUDO

8ème DAN

NOCQUET André		†
TAMURA Nobuyoshi	01-oct-75	†

7ème DAN

ALLOUIS Didier	19/03/2015
AVY Jean-Paul	16/09/2000 †
BARDET Jacques	03/07/2012
BENARD Michel	10/09/2014
BONEMAISON Jacques	06/09/2008
BONNEFOND Guy	01/09/2007 †
BOUCHAREU Luc	09/03/2017
CEBILLE Claude	19/03/2015 †
CHARRIE Pierre	02/04/2005 †
CHRISTNER Edmond	02/04/2014
COUDURIER CURVEUR Marc	17/09/2005 †
COUNARIS Joseph	27/06/2011
DALESSANDRO Robert	09/03/2017
DELABY Jean-Luc	13/03/2018
DUPUY Jean-Louis	01/09/2007
FONTAINE Jean-Luc	14/09/2002 †
GAYETTI Christian	27/06/2011
GENTIL Claude	10/03/2007
GEORGE BATIER Bernard	05/09/2009 †
GRIMALDI Pierre	05/09/2016
JOANNES Jean-Claude	10/03/2016
LLAVERIA Jean	04/09/2015
MILLIAT Gilbert	13/09/2003
MOINE Jean-Paul	03/07/2012
PELLERIN Claude	15/09/2001
PIGEAU Jean-Pierre	13/03/2018
PROUVEZE Michel	13/03/2018
SOLLE Serge	03/07/2012 †
SUGA Toshiro	27/06/2011
TROGNON René	01/09/2007
VAN DROOGENBROECK René	18/09/2004 †

6ème DAN

AILLOUD Gilles	06/09/2008
AUDRA Hubert	05/09/2014
AUTRET Guy	13/09/1997 †
AVRIL Henri	13/03/2003
BALSAN Christophe	09/03/2017
BARRE Maurice	03/07/2012
BELAYACHI Mohamed	03/07/2012
BENEDETTI Stéphane	11/09/1999
BERTHELO Bertrand	09/03/2017
BIDAULT Robert	13/03/2018
BLANQUER Robert	10/03/2007
BOBO Jean-Marie	13/03/2018
BOUBAULT Daniel	10/03/2007 †
BOUSSABOUA Kamel	27/06/2011
BRUN Pierre	05/09/2016
BRUNEL Jean-Paul	05/09/2009
CAGNET Didier	27/06/2011
CARDOT Joseph	17/01/1987 †
CAST Fabrice	04/09/2015
CASTILLON Jean-Marie	11/09/1999 †
CHAMOT Jean-Marc	10/03/2007
CLEMENT Marcel	08/05/1986 †
COCCONI Philippe	09/03/2017
COURBE Alain	10/03/2007
DATIGNY Jean-Pierre	05/09/2009
DESNIOU Marc	27/06/2011
DESROCHES Michel	06/09/2008
FALCO José	05/09/2016
FEMENIAS Jean-Paul	06/09/2008
FRIEDERICH Hervé	19/03/2015
FRIEDERICH Paul	08.05.1986 †
GACHE Jean	10.03.2007 †
GILABEL Roland	19/03/2015
GILLET Michel	17/09/2005
GOMBERT Robert	08/05/1986 †
GRUSSENMEYER Lionel	27/06/2011 †
GUILLON André	05/09/2009
HEYDACKER Pascal	03/07/2012
HORRIE Jean-Pierre	10/03/2016
HOURDEQUIN Rémi	19/03/2015
LAFONT Jean-Pierre	19/03/2015
LE VOURC'H Jean-Yves	31/03/2000 †
LE VOURC'H Robert	06/09/2008
MARTIN Daniel	22/02/1992
MASSON Corine	11/09/1999
METZINGER Emile	06/09/2008
MIMOUNI Abdelkader	05/09/2016
MONTSERRAT Roberto	03/07/2012
MORAND Patrice	03/07/2012
NGUYEN THE Thien	05/09/2009 †
NIVET Claude	05/09/2017
OBELLIANNE Gérard	01/09/2007
PAGE Christophe	02/04/2014
PALMERI André	03/07/2012
PAPIN Jacques	10/09/2014
POLAT Gérald	03/07/2012
SANS Serge	02/04/2014 †
SI GUESMI Ahmed	02/04/2014
SI GUESMI Brahim	05/09/2016
SOARES Antonio	04/09/2015
SOLEIL Félix	08/03/1997 †
VENTURELLI Michel	06/09/2008
VERGNOLE Alain	13/03/2018

LISTE DES HAUT GRADES

F.F.A.A.A.

8ème DAN

FLOQUET Alain	08/04/1990
TISSIER Christian	10/03/2016

7ème DAN

ARGIEWICZ Joseph	06/09/2008
ARISTIN Mariano	15/09/2001
ARNULFO Roberto	27/06/2011
BENEZI Patrick	06/09/2008
BOIRIE Bernard	09/03/2017
DUBREUIL Daniel	03/07/2012
DUMONT Gerard	02/04/2014
GUERRIER Alain	17/09/2005
HAMON Michel	27/06/2011
HARMANT Paul patrick	05/09/2017
LEON Philippe	10/03/2016
LIARD Jean	13/03/2018
LORENZI Guy	19/03/2015
MULLER Paul	18/09/2004
NADENICEK Lilou	05/09/2017
NOEL Franck	16/09/2000
PALMIER Bernard	01/09/2007
ROINEL Alain	17/09/2005
ROYER Alain	03/07/2012
ROYO Edmond	10/09/2014
SUBILEAU Jean Luc	05/09/2017
TELLIER André	04/09/2015
VERDIER Alain	05/06/2016
WALTZ Arnaud	13/03/2018

6ème DAN

AUFFRAY Jean paul	02/04/2014
BACHRATY Marc	10/03/2016
BENSIMHON Daniel	10/03/2016
BERSANI Philippe	10/03/2007
BOUCNIAUX HUBERT	27/06/2011
BOURION Claude	10/09/2014
BRUN Christian	09/03/2017
CARALP Thierry	02/04/2014
CAVARELLI Jean	05/09/2017
CHAUVINEAU Gerard	16/09/2000
CLEMENT Christian	05/09/2017
CONEGGO Daniel	05/09/2016
CROISAN Gina	02/04/2014
CZERNIAK Michel	05/09/2016
DALET Dominique	04/09/2015
DAVID Catherine	04/09/2015
DE CARVALHO Geraldo	04/09/2015
DE CHENERILLES Gilles	04/09/2015
DEHAIS Philippe	05/09/2016
DESROCHE Marcel	01/09/2007
DEVRED Dominique	13/03/2018
DOUSSIN Philippe	02/04/2014
DUFRENOT Raymond	27/06/2011
DURCHON Pascal	05/09/2016
ERB Michel	03/07/2012
FATH Emile	01/09/2007
FLEURY Xavier	13/03/2018
FONTAINE Hubert Henri	03/07/2012
FREREJEAN Julien	27/06/2011
GONZALEZ Bruno	19/03/2015
GOUTTARD Philippe	16/09/2000
GRANGE Philippe	27/06/2011
GUENARD Herve	17/09/2005
GUILLABERT Alain	02/04/2014
ISRAEL Jean pierre	04/09/2015
JANNINELLE Bernard	13/03/2018
KAPPELER-MAZERAUD Dominique	03/07/2012
LAGARRIGUE Paul	01/09/2007
LAURENT Michel	14/09/2002
LECOQ Irene	01/09/2007
LEGROS Colombe	13/03/2018
LEMERCIER Eric	03/07/2012
MARCHAND Eric	04/09/2015
MARCIAS Pascal	04/09/2015
MARTIN Denis	10/09/2014
MATHEVET Luc	05/09/2009
MATTHIEU Pierre	06/09/2008
MILLET Bernard	06/09/2008
MONNERET Bernard	17/09/2005
MOUZA Christian	27/06/2011
NICKELS GROLIER Josette	05/09/2017
NOLL BERTHIER Sylvia	05/09/2009
PICARD Camille	10/03/2016
POLLONI Michel	06/09/2008
PORCINO BIAGGIONI Anne marie	10/03/2016
RASCLE Dominique	10/03/2016
RETTEL Gilles	27/06/2011
ROBERJOT Jacques	18/09/2004
ROCHE Joel	14/09/2002
ROUCHOUSE Robert	10/03/2007
ROUSSEL GALLE Pierre	14/09/2002
SCHWEITZER Christian	10/03/2016
SEYE Marc	19/03/2015
SIMON Fernand	05/03/1999
SMECCA Salvatore	03/07/2012
TENDRON Alain	02/04/2014
TRAMON Philippe	27/06/2011
VAILLANT TISSIER Micheline	06/09/2008
VATON Alfred octavius	10/03/2016
WALLA Claude	13/09/2003
YVRARD Xavier	03/07/2012
ZANOTTI Bruno	06/09/2008

LISTE DES HAUT GRADES

TAEKWONDO

9ème DAN

BANG Séo Hong	02/02/2002
KIM Jong Wan	16/02/2007
LEE Kwan Young	20/08/1988
LEE Moon Ho	02/02/2002
LEE Richard	07/03/2003
LEE Yong Seon	02/02/2002

8ème DAN

BRANCO Edouard	23/05/2014
JOHN Benjamin	23/05/2014
KANG Seung Sik	02/02/2002
LEE Won Sik	23/05/2014
PARK Pil Won	23/05/2014
PHAN Than Hung	23/05/2014
PIARULLI Roger	23/05/2014
TROCHET Serge	23/05/2014

7ème DAN

AHOLOU Michel	02/06/2016
AUBRY Didier	03/06/2012
BEAUVILLE René	23/05/2014
BOUEDO Philippe	02/02/2002
CHINDAVONG Valy	23/05/2014
COLEUX Thierry	23/05/2014
DELLA NEGRA Michel	23/05/2014
ENGELVIN Alain	23/05/2014
FLORENTIN André	17/11/2017
FRIESS Guy	23/05/2014
FRIESS Byeong	23/05/2014
HAN Chun Tec	20/09/1999
HOUSSAINI Abdeslam	23/05/2014
HU Kwang Sun	07/ 03/ 2003
HUO YUNG KAI Vipaul	23/05/2014
JURCA Claude	23/05/2014
KIM Yong Hyun	20/04/2004
LAGUERRE Christophe	02/06/2016
LE BORGNE Philippe	28/05/2017
LEE Kang Jong	12/05/2012
MOLLET Rémi	23/05/2014
NGUYEN VAN François	16/02/2007
NGUYEN Ngoc Long	23/05/2014
NGUYEN Ngoc Thanh	17/11/2017
ODJO Denis	23/05/2014
PARK Moon Soo	05/07/2000
PHANITHAVONG Patrick	02/06/2016
PHIMPHRACHANH Khone	23/05/2014
SICOT Jean-Pierre	23/05/2014
SPATARO Angélo	23/05/2014
STANCZAK Patrick	17/11/2017
TAMBOUEZ Bruno	23/05/2014
VIGLIONE Claude	12/05/2012
VISCOGLIOSI Paul	02/02/2002
YOO Seung Ro	05/09/1995
YOUANSAMOUTH Hé	02/02/2002

6ème DAN

ABRAHAM Michel	11/02/2010
AGBANRIN Nadjib	29/05/2016
AGBOTON Engelbert	27/05/2018
AHOLOU Michel	31/05/2009
ARINO Sébastien	29/05/2016
AVEGNON Wilfried	27/05/2018
BAPTISTA Manuel	29/05/2011
BENCHAREF Abdelkader	31/05/2015
BERNARD Philippe	29/05/2011
BOROT Jean Noël	27/05/2018
BOROT Mickael	04/12/2013
BOURDON Michel	28/05/2017
CALVO Eric	29/05/2016
CAOVAN Roger	03/06/2007
CARQUET Claude	27/05/2018
CARRON Michel	03/06/2007
CHEY Sam Pheng	28/05/2017
CHINTARAM Radha	31/05/2015
CHOI Yoo Soo	03/06/2007
CHUNG Patrick	30/08/2014
DEDEGBE Thierry	28/05/2017
DE FREITAS François	28/05/2017
DE GARAM Christine	31/05/2015
DENDRAEL Fabien	29/05/2016
DO Maxime	28/05/2017
DOUCARA Thieman	03/05/2007
DUBOIS Alain	28/05/2017
DUONG Van Hoai	26/05/2013
EL FAHASSI Abdesslam	31/05/2015
EL OUARZAZ Brahim	30/05/2010
ESSONO Ekani Théodore	28/05/2017
FORCA Sybille	31/05/2015
FORMICHI Daniel	03/06/2012
FOSTIN Guy	03/06/2012
FOURES Françis	25/06/2016
FREZOULS Yvan	04/12/2013
GIRAUD Jean-René	12/05/2012
GRIMAUD Serge	02/02/2002
HUSSON Jean Marc	27/05/2018
JULEMONT Stéphane	09/05/2009
LABURE Hervé	25/05/2014
LAFORET Carole	31/05/2015
LAGUERRE Christophe	03/06/2007
LE Julien	28/05/2017
LE BORGNE Philippe	20/09/2009
LEGENDRE Christophe	25/06/2016
LEE Sung Jae	20/02/1999
LEVAN Daniel	03/06/2012
LIPECKA Jean-François	03/06/2012
MAHAOUI Karim	31/05/2015
MAIZEROI Lucien	17/11/2017
MALLIA Raymond	31/05/2016
MANGIN William	25/06/2016
MARQUINA Simon	31/05/2015
MOHAMEDALY Robert	26/05/2013
MONTOSI Philippe	29/05/2011
NGUYEN Ba Thanh	31/05/2015
NGUYEN Hélène	27/05/2018
PASSALACQUA Richard	30/05/2010
PERLES José	29/05/2011
PHANITHAVONG Antony	25/06/2016
PHANITHAVONG Patrick	30/05/2010
REBULLIDA Alain	27/05/2018
ROUBINEAU Nicolas	27/05/2018